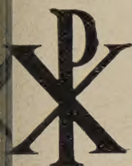
LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



42e ANNEE — T. LVII. — 3 AVRIL 1960 — NUMERO 1 325

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS ▾ MAISON DE LA BONNE PRESSE

rité et liberté
ns la famille
(. le cardinal Feltin)

SAINT VINCENT DE PAUL
TABLEAU D'ÉPOQUE CONSERVÉ A LA MAISON MÈRE DES LAZARISTES (Cf col. 385)

BIBLIOGRAPHIE

— *Le Vœu d'obéissance, des origines au* XIIe *siècle.* Etude juridique, par Catherine Capelle, docteur en droit canonique de l'université de Strasbourg, diplômée de l'Ecole des hautes études, licenciée en théologie. — Un vol. in-8° de 262 pages. Prix franco : 32,10 NF. Librairie générale de droit et de jurisprudence R. Pichon et R. Durand-Auzias, Paris.

L'auteur nous donne une étude proprement juridique du vœu d'obéissance, et, comme l'aurait fait un scolastique de la bonne époque, commence par préciser ce qu'est formellement le vœu, qui se distingue de la *stipulatio* romaine, du serment bénédictin et du *votum* irlandais. Pour le juriste, le vœu proprement dit, comme promesse faite à Dieu, n'est pas contemporain des premiers jours du monachisme, et le pacte wisigothique, qui « en est le précurseur le plus significatif, est une transposition, au plan religieux, de la structure sociale des Germains dans la péninsule ibérique. Le premier texte juridique qui porte l'expression *votum* appliqué à la vie monastique et impliquant le plein sens religieux que nous lui reconnaissons est un capitulaire de Charlemagne de 789. Dans le courant du IXe siècle, une modification dans la formule d'engagement des moines Bénédictins de Reichenau témoigne de l'introduction de la promesse faite à Dieu, jointe à la promesse de l'abbé ». L'auteur, pour établir sa thèse, a compulsé toutes les collections canoniques, y compris le décret de Gratien, et son travail aboutit à cette conclusion : « Les collections d'origine ou d'influence romaines ignorent le vœu d'obéissance ; les collections germaniques, au contraire, l'introduisent lentement et tendent, dans leurs transcriptions des textes antérieurs, à ajouter le mot *votum* absent des originaux. » La conclusion s'impose dès lors : ce n'est pas la féodalité qui a créé le vœu d'obéissance. Son origine véritable ne peut se trouver « que dans le germe déposé par l'Evangile, l'idéal d'amour s'exprimant en renoncement à soi-même ». Mais si la féodalité n'a pas créé le vœu d'obéissance, ses conditions sociales en ont favorisé l'éclosion et les développements, l'esprit des lois féodales a assuré ses effets juridiques. On le voit, cette thèse apporte bien des précisions et des nuances dont la spiritualité du vœu d'obéissance pourrait faire son profit.

— *Aelred de Rievaulx, un éducateur monastique,* par le R. P. Amédée Hallier, C. O. R. — Un vol. in-8° raisin de 200 pages. Prix : 13 NF. J. Gabalda et Cie éditeurs, Paris.

Aelred de Rievaulx (1110-1167) est un contemporain de Pierre Lombard, d'Abélard et de saint Bernard, de cet étonnant XIIe siècle, avide de savoir et de sainteté. Il a participé à ce mouvement de renaissance spirituelle qui fut l'aube de l'âge d'or de la scolastique. Or, ici, le lecteur est servi par la richesse et la solidité de la documentation sur tous les points qui dessinent la grande figure de ce moine : son cadre monastique, les éléments fondamentaux de sa théologie, les caractéristiques de sa pédagogie monastique, etc., tout nous montre en Aelred de Rievaulx un maître au réalisme sain et équilibré, conduisant d'une main sûre ses disciples dans une expérience de vie chrétienne communautaire dont l'idéal remontait aux pures sources de la tradition de l'Eglise. Les médiévistes liront ces pages avec plaisir et le lecteur moderne y puisera de belles leçons d'authentique charité chrétienne.

— *La Comunità cristiana e i Lontani. Atti della VIII settimana di Aggiornamento pastorale, tenutasi a Milano dal 22 al 26 settembre 1958.* — Un vol. de 286 pages (sans indication de prix). Centro di orientamento pastorale. Didascaleion, Milan (Italie).

Cette huitième semaine d'adaptation pastorale, sous l'impulsion de S. Em. le cardinal Montini, archevêque de Milan, avait pris pour centre de ses réflexions et études pastorales le cas de ceux qui sont éloignés de l'Eglise. Pourquoi s'en éloignent-ils ? Qui sont-ils ? Quel est leur état d'âme ? Comment les atteindre ?... On devine la multiplicité des questions qui se posaient aux semainiers. Il faut parcourir ces pages pour se rendre compte qu'il ne s'agissait pas de quelques vues superficielles, mais d'une profonde recherche apostolique. Evidemment tout n'a pas été dit : car les cas d'espèce sont innombrables ; mais déjà un ensemble de traits précisent le personnage dont la physionomie se révèlera plus nette à chaque rencontre. On en revient toujours à la question qui obsède l'apôtre : pourquoi s'éloigne-t-il, et comment la rejoindre ?... Cette question se pose partout, aujourd'hui, et il était bon qu'on l'étudie dans la pleine lumière de ces journées laborieuses de Milan.

— *La Science et l'humain,* par Jean Laloup. — Un vol. 13 × 19,5 cm, de 288 pages. Prix : 8,40 NF. Editions Casterman, Paris.

Ce qui intéresse l'auteur, c'est l'homme, comme il l'a déjà montré avec J. Nelis dans les *Dimensions de l'humanisme contemporain.* Par les présentes pages, il veut réagir contre l'opinion qui voudrait écarter *a priori* tout *humanisme scientifique ;* et pour cela, il lui faut « montrer les valeurs et les limites de la connaissance scientifique, l'extension de l'humanisme scientifique et la manière de l'intégrer dans l'ensemble d'une formation humaniste ». Dans ce but, il propose une vue d'ensemble de l'histoire des sciences pour en dégager le sens et amorcer les éléments d'une philosophie (entendue au sens large) des sciences. Les dernières pages abordent le problème pédagogique de l'humanisme scientifique. Ce qui ne veut pas dire que l'auteur s'adresse aux seuls responsables. Tout homme cultivé y prendra intérêt grâce à la clarté de l'exposé qui n'exclut pas la précision et les nuances nécessaires.

— *Credo* (Tome II : « Le Sauveur — Les grâces de Dieu — Les sacrements du Christ »), par le R. P. Lippert, S. J. Adaptation française. — Un vol. in-8° couronne, de 320 pages. Prix : 9,90 NF. Les Editions du Cerf, Paris.

Le premier volume avait comme sous-titres : « Dieu — La Trinité — La création ». Les pages présentes complètent donc l'exposé de la foi catholique. Elles soulignent, comme dans le volume précédent, ce qu'il y a de profondément divin et profondément humain tout ensemble dans la réalité objet de notre foi. Certes, l'existence de l'homme prend une coloration, un sens tout nouveaux à la lumière de la foi, non par ce que celle-ci y ajouterait, mais parce qu'elle y découvre ; et cette relation homme et Dieu s'impose ici surtout. Ce volume de la Collection « Foi Vivante » veut être une présentation plus pratique que systématique des données de la foi ; ce qui, loin de diminuer le mérite de ces pages, lui permet de mieux répondre à l'attente du public moderne.

— *Vaste monde, ma paroisse.* Vérité et dimension du salut. (Bibliothèque de l'homme d'action.) — Un vol. de 228 pages. Prix : 6 NF. Editions *Témoignage Chrétien,* Paris.

« Petite Eglise et vaste monde », les deux termes font problème depuis les origines de l'Eglise. Pour Jésus, ses disciples étaient le « petit troupeau », et le cardinal Newman disait qu'il en serait ainsi jusqu'à la fin du monde. Mais alors, le salut ? Pour qui est-il ? Pourquoi, après deux mille ans de prédication évangélique, tant d'hommes ignorent l'Evangile ? Qu'est-ce donc que le salut et quelle est son économie ? Hors de l'Eglise, pas de salut !... Qui se met hors de l'Eglise ? Et comment ? Nous pourrions poser encore bien des questions, toutes celles pour lesquelles le P. Y. Congar offre ici les éléments de réponse, en homme moderne qui aborde les problèmes de face. Pour conclure, il nous invite à être vrais dans notre vie, comme le Sauveur l'a été, et à aimer comme il nous a tous aimés.

— *Les Psaumes.* Texte et notes extraits de la Bible de Maredsous. Edition de poche 9 × 15 cm. Broché, papier ordinaire : 2,70 NF. Relié plastique, papier bible : 3,90 NF. Editions de Maredsous, Société de Diffusion d'éditions catholiques, Paris.

Cette édition du psautier portative sera appréciée du grand public qui, ami du format pratique, se détourne des livres encombrants.

— *Les Enseignements pontificaux. L'Eglise.* Présentation et tables par les moines de Solesmes. — Tomes I et II, totalisant 1 038 pages plus 20 et 170 pages. Prix : 29,50 NF ; reliés : 52 NF. Desclée et Cie, éditeurs pontificaux.

La collection fait honneur aux religieux qui l'ont entreprise et ces deux volumes la complètent heureusement. Une lettre de Jean XXIII à Dom Jean Prou, nouvel Abbé de Solesmes, remerciant de l'hommage de cette collection, et une préface de Dom Cozien, Abbé de Solesmes, précèdent les nombreux textes pontificaux qui depuis Benoît XIV à nos jours éclairent la doctrine de l'Eglise et son authentique constitution.

La Documentation Catholique

42e année — T. LVII Numéro 1325. — 3 avril 1960

Le IIIe centenaire de la mort de saint Vincent de Paul et de sainte Louise de Marillac

Lettre de S. S. Jean XXIII au T. R. P. Slattery

De grandes solennités qui se sont déroulées à Paris sous la présidence de S. Em. le cardinal Feltin, légat pontifical, ont marqué, du 14 *au* 17 *mars, le IIIe centenaire de la mort de saint Vincent de Paul* († *le* 27 *septembre* 1660) *et de sainte Louise de Marillac* († *le* 15 *mars* 1660). *Voici la lettre qui, à cette occasion, a été adressée par S. S. Jean XXIII au T. R. P. Slattery, supérieur général des Lazaristes (Congrégation de la Mission) et des Filles de la Charité* (1) :

A NOTRE CHER FILS WILLIAM SLATTERY, SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION

CHER FILS,
SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE,

Amenant le tricentenaire de la mort de saint Vincent de Paul et de sainte Louise de Marillac, cette année va voir de dignes solennités marquer ici et là de tels souvenirs. Sur la préparation de ces fêtes religieuses, cher fils, par votre attentive vigilance, Nous avons été dûment averti. A Notre âme, cette annonce a causé une agréable consolation, vu la particulière dévotion que depuis longtemps Nous conservons pour ces deux saintes âmes. En effet, lorsque jadis, en France, Nous remplissions la charge de nonce apostolique, poussé par un pieux mouvement, Nous allions souvent vénérer les restes mortels de ces deux saints que Paris conserve en des châsses précieuses, l'une en la maison mère des Prêtres de la Mission, l'autre en la maison principale des Filles de la Charité.

Dès lors, dans les solennités de ce tricentenaire, Nous ne pouvons pas ne pas faire ententre Notre voix et attester Notre admiration et éloge, en exaltant Vincent de Paul, cet illustre modèle de charité. Notre plus vif désir est que, non seulement pour vous et vos confrères, saint Vincent reste un entraîneur et un modèle d'esprit et de perfection évangéliques, mais Nous souhaitons que tous les fils de l'Eglise catholique regardent et imitent Vincent de Paul dans une admiration et un amour toujours croissants.

SAINT VINCENT DE PAUL, GLOIRE DES LENDEMAINS DU CONCILE DE TRENTE

Nous appuyant sur le passé de l'histoire, il Nous plaît d'attendre, encore aujourd'hui, la réalisation de Notre vif espoir. D'ordinaire, après chacun des Conciles œcuméniques, ont surgi de vaillants héros chrétiens, pas seulement par quelques unités, mais en nombre. Leurs œuvres et leur valeur ont fait fructifier le règne de Dieu. Il en fut ainsi notamment après les années du Concile de Trente. Alors, de combien de fleurs le jardin de l'Eglise n'a-t-il pas resplendi ! Et son ciel, de combien d'astres nouveaux n'a-t-il pas brillé ! Combien de saints ont alors surgi ! Parmi eux, Vincent de Paul, âme de choix parmi tant d'autres élus, quel profit n'a-t-il pas apporté au peuple chrétien ! Il a élargi les pensées de l'esprit humain et il a multiplié les prodiges de ce Dieu qui travaille merveilleusement. Le Seigneur lui a concédé une sagesse et une intelligence exceptionnellement grandes et un cœur aussi vaste que le sable qui se trouve sur le bord de la mer (*III Reg.*, IV, 29). En lui, également, brûlait une ferveur mystique qui l'enflammait tout entier et l'autorisait à se servir du mot de l'apôtre Paul : pour moi, la vie c'est le Christ (*Philip.*, I, 21). Il avait un esprit très averti pour traiter les affaires avec une étonnante dextérité ; il possédait une incroyable et prompte habileté pour arranger toutes choses. Il avait aussi, rarement portées à ce point, fermeté et volonté, heureusement unies pour servir avec tendresse d'âme. Sous l'emprise d'une perpétuelle flamme de charité, il se dépensait pour le Christ, l'Eglise, les pauvres, les malheureux qu'il appelait ses « maîtres ». Variées et étendues sont les œuvres qu'il entreprit et mena à bien dans l'ordre ecclésiastique, moral et social : elles rendirent à son époque d'inestimables services qui, par-delà les temps, conservent encore et prodiguent leur permanente bienfaisance.

(1) Traduction française qui nous a aimablement été communiquée par la maison-mère des RR. PP. Lazaristes (95, rue de Sèvres, Paris, VIe) et qui a été publiée dans le numéro de mars 1960 de *l'Echo du tricentenaire*. Le texte original latin a été publié dans *l'Osservatore Romano* du 16 mars 1960. Les sous-titres sont de notre rédaction.

La fécondité de l'arbre vincentien

Comme preuve, voici l'étonnante fécondité de l'arbre vincentien et sa postérité merveilleusement répandue. La Congrégation de la Mission fut par lui fondée pour parer à d'urgentes et pressantes nécessités. Elle eut à cœur, parmi d'autres services, d'assurer la formation du clergé, et, par les exercices spirituels, de promouvoir d'incessants progres dans une forme de vie apostolique toujours plus pure. Ce furent des missions paroissiales à la campagne, poursuivies, jadis comme aujourd'hui, dans un souci plus affiné de vie religieuse. Débordant amplement les frontières de France, ses rameaux ont partout prospéré en nombre et vigueur, s'inspirant noblement du sens catholique. Pour nourrir la flamme de l'amour de Dieu, les Filles de la Charité ne méritent certes pas un moindre éloge. Pour Père, ces Filles reconnaissent saint Vincent de Paul, de même que pour Mère vigilante et aimante, elles vénèrent sainte Louise de Marillac. Ce ne fut pas, évidemment, sans une disposition de la Providence que Vincent trouva en Louise de Marillac cette aide qui lui ressemblait tant, douée d'excellentes qualités, d'une magnanimité disposée au courage de l'action, brandissant l'étendard devant une multitude de saintes âmes, joie et honneur tout à la fois de l'Eglise et de la famille humaine.

A quelques mois d'intervalle, la mort vint les prendre l'un et l'autre : signe manifeste qu'après leur union dans le dévouement de cette existence ils ont à cœur, du haut du ciel, de protéger la générosité dans le zèle apostolique, unis encore dans un effort commun pour toujours continuer leur céleste protection.

Mais ce n'est pas assez. Trois siècles de vie ont vu fleurir et s'étendre les œuvres de charité chrétienne, dans l'esprit et le sens de saint Vincent de Paul : il demeure toujours actuel, animateur et maître.

Dames de la Charité et leurs cadettes, Petites Amies des Pauvres, Conférences de Saint-Vincent de Paul établies sous l'impulsion de Frédéric Ozanam, sans oublier maintes associations et œuvres charitables, répandues ici et là dans le monde entier, se réclamant du patronage, de l'esprit et parfois même du nom de Vincent de Paul et de Louise de Marillac. Sous de tels animateurs et protecteurs, ce sont d'incessants travaux de bienfaisance, entrepris avec joie et entrain. Partout, cette armée pacifique, sous les étendards de l'Evangile, travaille contre la multiplicité des misères et multiplie ses consolations à la foule des affligés et des malheureux.

Nécessité et exigences actuelles de la charité

Nous en sommes pleinement persuadé, elle est toujours actuelle cette charge que Dieu a confiée à saint Vincent de Paul. Malgré tous les vastes progrès jusqu'ici réalisés, cette force, cette vertu doivent encore progresser en étendue et en efficacité, notamment par le labeur et le dévouement de tous ceux qui portent le nom illustre et suivent les règles d'un si glorieux maître et héraut de perfection chrétienne. Si, à notre époque, les connaissances scientifiques, la technique réalisent d'étonnants et audacieux progrès, les mœurs publiques et privées, par contre, vont en se dégradant : un froid s'étend toujours plus avant ; les esprits des humains sont sous l'emprise d'un amour de soi excessif et illégitime ; les rapports publics entre nations sont imprégnés de crainte mutuelle plutôt que d'amour. De notre temps, la chaleur de la charité reste le principal besoin des humains, afin d'éviter leur perte et de trouver en Dieu cette union productrice de tout bonheur. « *C'est pourquoi, mes frères*, proclamait déjà saint Augustin, *recherchez la charité, ce doux et salutaire lien des esprits. Sans la charité, le riche s'appauvrit ; avec elle, le pauvre s'enrichit. Combien grande demeure cette vertu ! Elle est l'âme des Ecritures, la vertu que suggèrent les prophéties, le salut que fournissent les sacrements, la fermeté du savoir, le fruit de la foi, la richesse du pauvre.* » (S. Aug., *Serm. CCCL*, de *Carit.*, II, 3 ; Migne, *P. L.*, XXXIX, 1534.)

Cette charité doit se nourrir et se fonder sur les mêmes motifs et sur les intentions surnaturelles dont était pénétré saint Vincent de Paul. Mais cette vertu exige nettement d'autres manifestations et d'autres moyens : notre temps, en effet, a vu quasi se supprimer les distances et les nations multiplier leurs contacts, notre époque a rendu la famille humaine de plus en plus sensible aux besoins et aux exigences de cette parenté. C'est pourquoi il faut que la charité obéisse à cet impératif : venir en aide à toutes les misères qui surgissent chez les peuples étrangers, par-delà même de notables distances.

⁂

Oui, qu'à l'occasion des solennités célébrées en l'honneur de saint Vincent, son esprit nous devienne plus familier pour relever ce qui est abattu, pour secourir ce qui souffre, pour réchauffer ce qui est opprimé par la rude froidure. « *Que vraiment nous soyons animés de ce même esprit : aimant ce qu'il a aimé, accomplissant ce qu'il nous a conseillé.* » (Propr. Cong. Miss., 19 juillet, collecte.)

Dès lors, de tout cœur, formant de tels souhaits, Nous vous accordons, cher Fils, la Bénédiction apostolique, à vous, à vos confrères, aux pieuses Filles de la Charité, à toutes les familles vincentiennes et à tous ceux qui, aux dates prévues, prieront en célébrant ce tricentenaire. De tout cœur, Nous vous bénissons et Nous vous encourageons à cette charité pour la pratiquer de la même façon et dans cet esprit qui ont animé saint Vincent de Paul et sainte Louise de Marillac.

Donné à Rome, proche Saint-Pierre, le 20 février 1960, de Notre pontificat la seconde année.

Jean XXIII, Pape.

Lettre de S. S. Jean XXIII à l'épiscopat allemand

(29 novembre 1959)

S. S. Jean XXIII a répondu en ces termes à une lettre des évêque allemands lui rendant compte des activités de l'Eglise de leur pays pendant l'année écoulée lors de leur réunion annuelle de Fulda (1) :

Au milieu des fatigues de Notre charge apostolique, Nous avons eu l'agréable consolation de recevoir la longue lettre que vous Nous avez adressée, chers fils et vénérables frères, lors de votre réunion annuelle à Fulda autour du tombeau de saint Boniface, colonne de l'orthodoxie et patron toujours secourable de votre patrie, pour étudier ensemble les problèmes communs à vos diocèses.

Comme l'exige une bonne compréhension de la charité, en dehors de laquelle il n'y a pour les fidèles rien de réconfortant et de salutaire, vous Nous avez donné des nouvelles joyeuses, d'autres tristes, pour que Nous puissions Nous réjouir avec vous des premières ; vous réconforter par Nos paroles paternelles, pour les secondes, et, en toutes circonstances, louer Dieu dans l'union de nos cœurs ; si vous aimez Dieu, tout concourra au bien pour vous-même si parfois celui-ci ne nous apparaît pas clairement.

L'ostention de la sainte Tunique de Treves

Au cours de cette année qui touche à sa fin, un événement important a eu lieu chez vous. Dans l'illustre cathédrale de Trèves, la sainte Tunique a été exposée à la vénération des fidèles (2). Ce fut là l'importante occasion d'un afflux de pieux pèlerinages qui ont produit des fruits manifestes de piété catholique. Cette piété a atteint son but : rendre un témoignage d'adoration à la majesté du Christ-Roi mort sur la croix pour nous, et en même temps mettre mieux en lumière l'unité de l'Eglise dont la sainte Tunique est le signe. C'est à juste titre que les catholiques pourront toujours se glorifier d'un cœur joyeux de cette ferme unité si manifeste, mais Notre désir serait que les frères séparés de l'unique bercail n'en aspirent que plus vivement à cette unité.

Le Congrès eucharistique de Munich

Cependant, l'année prochaine verra aussi se dérouler des solennités religieuses d'une importance non moindre. Non seulement elles enflammeront d'une manière inhabituelle la ferveur religieuse de votre peuple, mais elles feront converger vers vous les regards de tout l'univers catholique et elles attireront de très nombreux pèlerins. Nous voulons parler du Congrès eucharistique international de Munich, en Bavière. Parce que Nous savons parfaitement avec quelle compétence, avec quelle exactitude et avec quel sérieux ces solennités religieuses sont préparées, Nous sommes certain que leurs résultats ne décevront pas, peut-être même dépasseront-ils ce que l'on en attend, et un événement impérissable sera encore une fois écrit comme en lettres d'or dans les annales de l'Eglise d'Allemagne. La dévotion à la sainte Eucharistie que, grâce à Dieu, la foi catholique a maintenue ferme dans votre pays, y trouvera sans aucun doute encore une nouvelle impulsion. Mais ce sacrement si sublime, par lequel nous nous unissons au Christ qui devient notre nourriture, parce qu'il est mystérieusement à la fois signe et cause de l'unité de l'Eglise, sera, telle une bannière déployée, une invitation à gagner le seuil de la maison maternelle également pour ceux qui sont très éloignés du sein de l'Eglise et sont privés du Pain céleste.

Le Concile œcuménique

Le Concile œcuménique que Nous avons annoncé a été accueilli par vous sans hésitation et vous l'avez salué par la ferveur de votre approbation. Vous avez même décidé de nommer trois commissions composées de membres de la hiérarchie de votre pays qui élaboreront dans la mesure de leurs possibilités des propositions bien mûries et prévoyantes pour les discussions du Concile.

Nous vous avouons que vous avez ancré dans Notre cœur le ferme espoir que le Concile œcuménique sera effectivement une bénédiction sous plusieurs rapports. Puisse la grâce céleste fléchir la volonté des hommes pour que les préjugés soient surmontés et que les décisions du Concile soient profitables non seulement aux individus mais aussi aux peuples qui doivent être renouvelés par la sainte loi du Christ !

La Diaspora

Entre autres choses, votre lettre Nous a permis de mieux voir combien sont florissantes chez vous les œuvres de bienfaisance qui secourent généreusement vos frères catholiques d'Allemagne et aussi de l'étranger. Celui dont le cœur est rempli d'amour a toujours quelque chose à donner.

Une louange particulière est méritée, pensons-Nous, par votre excellente œuvre minutieusement organisée dans les régions que l'on appelle communément « Diaspora ». Les catholiques y sont perdus dans la masse et les prêtres rares et isolés. Cependant, l'amour de la religion y est ardent et l'éclat de la vie catholique n'y est pas amoindri. Ici et là, on y érige avec maîtrise artistique de jolies chapelles ou églises, grâce à vos efforts vigilants de pasteurs prévoyants et aimants du troupeau du Christ, et grâce aux dons généreux des associations qui sont éminemment dignes de leur nom de catholiques, et avant tout de l'association qui porte le nom de Saint-Boniface. Quelle sollicitude ne déploie-t-on pas, sans épargner sa peine, pour que les

---

(1) Traduction (d'après le texte allemand publié par *Herder Korrespondenz*, mars 1960) et sous-titres de la *D. C.*

(2) Cf. *D. C.*, n° 1308 du 19 juillet 1959, col. 953, et n° 1311 du 6 septembre 1959, col. 1123-1130.

fidèles qui habitent loin et à l'écart puissent eux aussi assister à la messe les dimanches et les jours de fête et pour que leurs enfants puissent bénéficier de l'enseignement catholique ! Nous assurons les prêtres, les religieux, les religieuses et les fidèles qui vivent dans la Diaspora de Nos prières toutes particulières et de Nos vœux paternels. Qu'ils sachent que Nous n'ignorons aucunement le poids de leur isolement, leurs multiples causes de soucis et leurs incessantes appréhensions. Qu'ils continuent avec rectitude et courage à s'employer avec ardeur au service de la foi catholique qu'aucun trésor terrestre ne peut égaler, qu'ils en soient les témoins exemplaires et qu'à la lumière de la vérité, ils la fassent rayonner par leurs vertus, de sorte que ceux qui en sont éloignés se sentent attirés par la communauté catholique et désirent y revenir.

L'unité de l'Eglise

Aussi Notre pensée va-t-elle vers les brebis qui ont quitté le légitime bercail du Christ ou même ne le connaissent pas, celles dont le Seigneur a dit : « J'ai aussi d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie. » (*Jean*, x, 16.)

Combien d'entre eux restent fidèles à leur conscience et aspirent du fond de leur cœur à la vérité religieuse ! Nous rendons hommage à ceux qui, par des livres et des périodiques, des conférences et des conversations, s'efforcent d'aller au-devant de ce besoin, ou de dévoiler le visage de la religion catholique à ceux qui ne la connaissent pas ou que les préjugés ont fait s'écarter du droit chemin. C'est à cette tâche que se consacrent les membres de nombreux ordres religieux et congrégations, et avec grand succès car ils sont animés d'esprit apostolique et emploient des moyens appropriés. Puissent-ils être nombreux ceux qui suivent leur exemple et, par leur ardeur missionnaire, répandent de précieuses semences dans les sillons où, fécondées par leur sueur et pour cela d'autant plus précieuses, elles croîtront en attendant la moisson spirituelle !

*

Sur ces travaux agréables à Dieu et sur d'autres, que Nous devons à la fois louer et stimuler, la très sainte Vierge Marie pose son regard plein de bonté. En son honneur, tant de sanctuaires ont été érigés dans votre pays ! Ils sont les remparts de la foi catholique, des sources jaillissantes de grâces célestes, pures, riches, rayonnantes de l'éclat royal de sa cour maternelle, d'où coulent en abondance les consolations de Dieu.

C'est avec les paroles du saint apôtre Jude que Nous exhortons Nos chers fils de l'Eglise catholique d'Allemagne à toujours aspirer à ce qu'il y de meilleur et de plus élevé : « Pour vous, bien-aimés, vous édifiant vous-mêmes sur le fondement de votre très sainte foi, et priant dans le Saint-Esprit, conservez-vous dans l'amour de Dieu. » (*Jude*, 20-21.)

Tandis que Nous formons ce vœu, Nous vous accordons, à vous, Nos chers Fils et vénérables Frères, ainsi qu'au troupeau du Christ qui vous est confié, pour implorer le secours divin et en gage de Notre affection paternelle, la Bénédiction apostolique.

Message de S. S. Jean XXIII à l'épiscopat des Etats-Unis

A l'occasion de leur collecte annuelle pour les œuvres de charité, S. S. Jean XXIII a adressé la lettre suivante aux archevêques et évêques des Etats-Unis (1) :

A Nos vénérables Frères, les archevêques et évêques des Etats-Unis d'Amérique.

Chaque année, vénérables frères, vous faites appel, le dimanche de *Laetare*, aux fidèles confiés à votre sollicitude pastorale, en leur demandant de donner généreusement de leurs biens terrestres au profit des multiples œuvres de charité patronnées par le Saint-Siège et encouragées par le Vicaire de Jésus-Christ lui-même.

Depuis Notre élection à la chaire de Pierre, Notre horizon s'est élargi au monde entier, et partout Nous voyons les souffrances des malades, les privations des pauvres, l'agonie des exilés et des sans-logis. De Notre cœur paternel, lacéré par le spectacle de tant de peine et de détresse, jaillit le cri même de Notre-Seigneur lorsque, comme il est dit dans l'Evangile du dimanche de *Laetare*, « levant les yeux, il vit qu'une grande foule venait à lui ». Nous aussi, profondément ému par la confiance de ces foules innombrables qui se tournent vers Nous pour trouver aide et consolation. Nous demandons : « Où pourrions-nous acheter du pain pour les faire manger ? » (*Jean*, VI, 5.)

C'est alors, vénérables frères, que vous et les prêtres, religieux et fidèles de vos diocèses, sans hésitation ni défaillance, vous empressez de Nous envoyer les fruits de vos sacrifices personnels, la surabondance de votre charité, et chaque année à cette époque vous avez donné une nouvelle preuve de votre généreuse et aimante sollicitude pour les pauvres du Christ.

Nous voulons donc, par ce message, renouveler l'expression de la cordiale reconnaissance qui remplit Notre cœur pour l'aide inestimable que vous avez souvent donnée à Nous et à Notre prédécesseur d'heureuse mémoire, et vous assurer encore une fois de Nos prières pour que Dieu vous récompense abondamment par des faveurs et des grâces de choix.

Ayant entièrement confiance que vous continuerez dans votre affectueux attachement et votre active sollicitude, Nous Nous adressons encore une fois cette année à Nos chers fils et filles des Etats-Unis d'Amérique. « Les pauvres, vous les aurez toujours avec vous » (*Matth.*, XXVI, 2), en nombre tragiquement accru à la fois par les terribles effets des désastres naturels et par l'inhumanité de ceux qui persécutent, exilent, emprisonnent et oppressent leurs frères.

Ecoutez la voix de votre Père, le Père commun de tous, qui vous exhorte à abonder en bonnes actions à l'égard de tous les hommes, qui fait appel à vous au nom de ses enfants auxquels est refusée une égale bénédiction de biens terrestres, qui demande en leur nom le consolant réconfort des âmes chrétiennes, confiant dans les promesses du Maître : « En vérité je vous le dis, vous ne perdrez pas votre récompense. » (Cf. *Matth.*, x, 42.)

Cette récompense, c'est l'abondance des bénédictions que Nous implorons sur vous, sur vos fidèles et leurs enfants, ainsi que sur votre noble pays, de l'infinie justice et bonté de Dieu ; en gage desquelles Nous vous accordons de tout Notre cœur, à vous, vénérables frères, aux prêtres, aux religieux et aux laïcs dévoués de vos troupeaux, Notre spéciale Bénédiction apostolique.

Du Vatican, le 9 février 1960.

JOANNES XXIII, PP.

---

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte anglais publié par *l'Osservatore Romano* du 19 mars 1960.

A propos des indulgences accordées au baiser de l'anneau nuptial

La Documentation Catholique, *n° 1321, du 7 février* 1960, *col.* 148, *a reproduit le texte des* Acta Apostolicae Sedis *des* 10-17 *octobre* 1959, *p.* 921, *accordant des indulgences au baiser de l'anneau nuptial de l'épouse.* L'Osservatore Romano *du* 10 *mars* 1960 *publie en italien, sous le simple titre* Sacra Paenitentia apostolica, *le filet suivant* (1) *:*

Dans le numéro 1 des *Acta Apostolicae Sedis* de cette année est publiée une *Notificatio* de la Sacrée Pénitencerie apostolique avertissant que dans le décret de cette Sacrée Pénitencerie apostolique du 23 novembre 1959 (*A. A. S.*, n° 17, p. 921) — au sujet du baiser de l'anneau nuptial de l'épouse — ont été omises, par erreur typographique, après les mots *semel in die* les mots *celebrationis nuptiarum.* Ainsi l'indulgence accordée au baiser de l'anneau nuptial de l'épouse ne peut se gagner que le jour des noces. Nous reproduisons ci-après le texte latin de la *Notificatio* telle qu'elle a paru dans les *Acta Apostolicae Sedis,* n° 1, p. 62.

NOTIFICATIO

In Decreto Sacrae Paenitentiae Apostolicae diei 23 *novembris* 1959 (*A. A. S., n°* 17, *p.* 921), *post dictionem « semel in die » haec addenda sunt verba « celebrationis nuptiarum », quae verba per typographicum errorem omissa sunt. Quamobrem concessio in hoc Decreto facta respicit tantum nuptiarum diem.*

E Sacra Paenitentia apostolica, die 22 *decembris* 1959.

I. ROSSI, *Regens.*

(1) Traduction de la *D. C.*

Déclarations de S. Em. le cardinal Tardini sur la préparation du Concile

S. Em. le cardinal Tardini, secrétaire d'Etat et président de la Commission pontificale antépréparatoire au Concile œcuménique, a bien voulu répondre devant les caméras, à l'adresse des télé-spectateurs français, aux questions qui lui ont été posées par le R. P. Wenger, A. A., rédacteur en chef de la Croix, *au sujet du Concile. Voici le texte original français de cette* interview, *qui a été donnée en différé par la télévision française dans la matinée du dimanche* 24 *janvier* 1960 (1).

— Eminence, le 25 janvier 1959, le Saint-Père a annoncé au monde son intention de convoquer un Concile œcuménique. Nous sommes maintenant une année après, et je crois qu'on a beaucoup travaillé pour la préparation de ce Concile. Le Saint-Père vous a nommé vous-même président de la Commission antépréparatoire et, à ce titre, vous avez déjà donné une conférence de presse (2). Aujourd'hui même, Votre Eminence a daigné donner à *la Croix* une interview télévisée, et nous vous en sommes profondément reconnaissants. Sans être indiscret sur un sujet aussi grave, je voudrais poser à Votre Eminence quelques questions, si vous le permettez.

— Oui. Dites ce que vous voulez. Je suis à votre complète disposition.

LE BUT DU CONCILE

— Eh bien, la première question est très vaste et très simple à la fois : quel est le but, Eminence, du prochain Concile œcuménique ?

— Voilà une question qui est plutôt délicate. Dès à présent, on peut dire que le but principal du Concile sera plus particulièrement la discipline ecclésiastique, les dispositions du Code du droit canon qu'on pourra modifier, et puis tout l'ensemble des mœurs de la vie catholique. Ce sera, comme on peut le croire aujourd'hui, un Concile, je dirais d'ordre réel, pratique, plutôt qu'un Concile vraiment d'ordre doctrinal. Mais ceci n'est pas exclu, parce que cela dépendra des évêques, de ce que les évêques vont nous proposer et qui pourra être traité au Concile. Etant donné que ces réponses sont déjà arrivées en nombre très grand, nous nous proposons de finir le dépouillement de ces questions pour voir celles qui seront les plus importantes. Et, à la fin, ce sera le Saint-Père qui devra choisir.

LE CONCILE ET LES EGLISES SÉPARÉES

— Eminence, le Très Saint-Père a fait cette annonce le 25 janvier, le jour qui terminait l'octave de la prière pour l'unité. Et le Pape Jean XXIII a dit lui-même que, dans sa pensée, ce Concile de l'Eglise catholique serait aussi une invitation à faire réfléchir à l'unité, que tant d'âmes désirent. Dans cette perspective, est-ce que l'on peut envisager que des représentants ou des chefs de confessions séparées de l'Eglise romaine puissent assister au Concile ?

— Vous savez mieux que moi que le Concile œcuménique est un fait intérieur de l'Eglise. Il y a le droit canon qui dispose et qui établit ceux qui ont le droit et le devoir d'assister au Concile. De sorte qu'on peut déduire que les membres des autres confessions religieuses ne pourront pas participer au Concile. Mais je pense que, si quelques-uns d'entre eux désirent être présents, ils pourront venir au Concile, non comme membres évidemment, mais comme observateurs, parce que nous n'avons rien à cacher. Le Concile sera une manifestation grandiose de vérité, d'unité et de charité. Cela est tout à fait sûr. Et alors, ce beau spectacle que va donner l'Eglise catholique et ce renouveau de vie qui en sera la conséquence, nous l'espérons, pourront faciliter l'unité, l'union que tant d'âmes désirent, comme vous l'avez très bien dit, unité qui a été demandée par Notre-Seigneur à son Père.

— Je remercie beaucoup Votre Eminence d'apporter une grande clarté à cette réponse, parce que, je crois, à cause de la presse, il y avait eu une certaine confusion sur cette question. Après les déclarations du Saint-Père, et grâce à ce que Votre Eminence vient de dire, le sujet me paraît plus clair.

— Je ne dis pas autre chose que ce que le

(1) *La Croix,* 26 janvier 1960. Les sous-titres et les notes sont de notre rédaction.
(2) *Cf. D. C.,* n° 1317 du 6 décembre 1959, col. 1489.

Saint-Père a dit dans sa première lettre encyclique (3). Oui, c'est tout à fait clair.

Le role des évêques

— Puisque le Concile est l'affaire des évêques unis au Saint-Siège, des évêques, des cardinaux et des autres prélats qui ont droit, comment, Eminence, voyez-vous le rôle des évêques dans la préparation et puis, plus tard, dans la tenue du Concile œcuménique ?

— Je veux parler plus particulièrement du rôle des évêques dans la préparation du Concile, parce que j'ai signé plus de 2 500 lettres envoyées aux évêques, ainsi qu'aux nonces, aux internonces apostoliques et aux chefs des Congrégations religieuses, etc., à tous ceux qui ont le droit d'être interrogés. Car cela, nous l'avons fait avec une certaine largeur, parce qu'il est mieux d'entendre un nombre plus grand de personnes, plutôt que de négliger les avis de ceux qui ont le droit d'être interrogés. Jusqu'à ce moment, j'ai reçu presque 2 000 réponses, et ç'a été un grand travail à accomplir. Pour le Concile du Vatican, le premier, le Saint-Siège, alors, dut étudier environ 250 réponses des évêques. Vous voyez très bien quelle est la proportion. Et alors, on prépara un volume d'études ; maintenant, ce volume existe encore, et nous le gardons, car c'est vraiment quelque chose d'important, un grand travail qu'alors on a accompli. Mais maintenant, le travail est bien plus large, le poids est bien plus lourd, parce que nous devons lire toutes les réponses et faire des fiches. C'est-à-dire écrire ce que les évêques ont proposé, ont suggéré. Voilà un fascicule. Ce sont les réponses des évêques français. Il y a deux fascicules pour les évêques français, parce qu'ils ont été très généreux dans leurs suggestions, et très intelligents aussi et très vifs dans l'exposition de leurs idées. Nous devons recueillir les questions selon les arguments (4). Les arguments sont très différents. Quand nous aurons fait ce travail, ce sera déjà quelque chose. Mais ce n'est pas encore tout.

Le role des universités catholiques

— Votre Eminence a bien voulu nous dire que les évêques avaient presque tous répondu, mais je crois que vous attendez encore des réponses des facultés et des universités catholiques. En effet, vous avez voulu associer les théologiens à ce travail préparatoire du Concile, parce que vous les considérez comme des techniciens du travail théologique.

— Oui, c'est vrai. J'ai prié les Universités catholiques, les Facultés théologiques et juridiques de nous envoyer leurs suggestions et leurs propositions. Mais j'ai été quelque peu indiscret, parce que j'ai demandé quelque chose en plus. C'est-à-dire que je leur ai écrit : pour moi, je n'attends pas seulement de vous une liste de questions, une liste d'arguments. Mais je désire avoir aussi des documents. A savoir : si vous pensez, par exemple, que tel argument devrait être traité au Concile, alors vous devez m'envoyer aussi le texte selon lequel vous pensez que cet argument pourrait être envisagé par le Concile. C'est seulement pour cela que j'ai donné un délai de réponse plus long, c'est-à-dire jusqu'aux fêtes de Pâques. Et je suis sûr que le[s] fêtes de Pâques nous apporteront toute une séri[e] de documents magnifiques, préparés par des per[-]sonnes vraiment compétentes et qui seront vrai[-]ment une aide précieuse pour la Commissio[n] antépréparatoire, et particulièrement pour Mgr l[e] Secrétaire (5), qui doit diriger tout le travai[l] pour l'examen, le dépouillement des proposition[s] qui arrivent.

Le travail de dépouillement des réponses

— D'après ce que Votre Eminence vient de nou[s] dire, je soupçonne que le travail de cette Commis[-]sion antépréparatoire est vraiment immense, et j[e] me demande si Votre Eminence voit la fin de c[e] travail ?

— Ah ! oui. Le plus tôt possible, voilà mo[n] programme et mon désir. Mais nous sommes déj[à] très avancés dans le travail. Nous avons presqu[e] fini l'examen de toutes les réponses des évêque[s]. Et après Pâques, nous allons commencer immé[-]diatement notre travail sur les réponses qui vo[nt] arriver du côté des Universités catholiques. J'es[-]père qu'au mois de juillet, tout sera fini. De sort[e] qu'on pourra passer à d'autres travaux, confié[s] à des personnes plus compétentes et plus qua[-]lifiées que moi-même.

— Puisque Votre Eminence a bien voulu r[é]pondre avec tant de bonté à mes questions, je va[is] être indiscret peut-être et poser, si vous le pe[r]mettez, une dernière question.

Vous avez dépouillé, avec le concours de la Com[-]mission antépréparatoire, la plupart des réponse[s] et vous voyez donc quels sont les sujets ou le[s] thèmes qui reviennent le plus souvent. Est-[il] permis de savoir dans quelle direction vont le[s] questions proposées par les évêques ?

— Voilà une question très difficile. C'est-à[-]dire, nous pouvons dire que jusqu'à ce momen[t] les réponses des évêques traitent, comme nou[s] disons en latin : *de omnibus rebus et quibusda[m] aliis* (6). Il y a une telle diversité et une tel[le] abondance de suggestions que presque tous le[s] arguments sont ou traités, ou d'une façon ou c[e] l'autre suggérés. Et alors, que ferons-nous ?

On arrivera à la fin, après avoir examiné toute[s] les réponses des évêques, et après avoir choi[si] toute une série de questions qui pourront appa[-]raître les plus urgentes, les plus importantes, c[e] celles que les évêques ont suggérées dans le[ur] majorité, ou bien, n'est-ce pas, ces suggestio[ns] qu'une partie de l'épiscopat nous a présentée[s]. Même ce premier choix formera une masse cons[i]dérable. Après avoir fait ce premier choix, notr[e] travail sera fini, parce que, après, on devr[a] nommer un grand nombre de Commissions, po[ur] tous les secteurs de la préparation immédiate c[du] Concile. Il y aura, par exemple, je dis selon m[es] idées, une Commission, ou bien deux ou tro[is] Commissions pour la partie dogmatique et thé[o]logique, pour la partie morale ; d'autres Com[-]missions pour la discipline ecclésiastique, pour [la] sociologie, pour l'Action catholique, pour l'act[i]vité apostolique des laïcs.

Vous voyez bien qu'il y aura un grand nomb[re] de Commissions, parce qu'on devra penser aus[si] à l'organisation, je ne dis pas touristique, ma[is] pratique, du Concile. Il va falloir accueillir d[es] milliers de personnes ; il sera nécessaire de pr[...]

(3) Cf. *D. C.*, n° 1308 du 19 juillet 1959, col. 907 (n° 33) et col. 911 (n° 46).

(4) *Argument* sera toujours employé au sens technique de sujet à traiter.

(5) Mgr Felici, qui assistait à l'interview.

(6) Tous les sujets possibles et quelques autr[es] encore.

parer la place pour tous, c'est-à-dire, pour les évêques et pour les autres qui vont participer au Concile. Il y aura aussi une Commission, je dirais, d'ordre économique, parce que le Concile coûte cher. Et alors, tout ce travail va se dérouler après la fin, que je souhaite le plus tôt possible, de la Commission antépréparatoire.

Je veux conclure en envoyant un salut à tous les téléspectateurs pour les remercier de l'intérêt qu'ils portent à un événement qui sera vraiment d'une immense importance pour l'Eglise catholique, à savoir le Concile œcuménique que S. S. le Pape Jean XXIII a convoqué. Nous espérons qu'il pourra le guider jusqu'à la fin et voir aussi les conséquences très fécondes et très utiles pour la Sainte Eglise.

Le Concile œcuménique

Conférence du R. P. Spiazzi, O. P.

Le R. P. Raimondo Spiazzi, O. P., professeur à l'Angelicum, a publié dans le numéro de septembre 1959 *de la revue* Monitor ecclesiasticus, *un article intitulé « Le Concile œcuménique et l'unité de l'Eglise » qui a été très remarqué. Nous publions ici, avec son aimable autorisation, deux des six chapitres de cet article* (1) :

ACTUALITE DU CONCILE POUR L'EGLISE CATHOLIQUE

Il nous semble que le nouveau Concile œcuménique s'impose à l'attention des croyants et des savants — tel qu'il a été inspiré à la plus haute autorité de l'Eglise — pour diverses raisons que nous tâcherons de résumer, en mettant en relief celles qui, à notre avis, représentent les principaux aspects de son actualité.

1° Aspect doctrinal

Il est évident que dans un Concile œcuménique se manifeste généralement une directive doctrinale qui porte l'Eglise enseignante, dans cette solennelle assemblée, même quand elle ne prononce pas de définitions dogmatiques, à exposer la doctrine catholique sur certains points discutés, ou à condamner certaines erreurs, ou, en tout cas, à déterminer sa position en face des problèmes d'actualité intéressant la foi ou la vie chrétienne.

Nous avons dit plus haut que l'histoire des Conciles est l'histoire du dogme catholique, qui petit à petit a été extrait de la Révélation, par les soins des Pères et des théologiens, mais fixé et consacré par l'Eglise enseignante presque toujours dans les Conciles ; ainsi pour le dogme de la Trinité, pour le dogme du Christ, pour la mariologie et l'ecclésiologie.

On dirait que dans le processus du développement dogmatique et théologique on se trouve amené à traiter spécialement aujourd'hui les points qui regardent la mariologie et l'ecclésiologie. Ces points sont d'ailleurs intimement liés entre eux, car Marie est la première et plus haute expression de l'Eglise, de sa foi, de sa pensée, outre qu'elle en est la mère par sa coopération à l'Incarnation et à la Rédemption. L'ecclésiologie, en particulier, est dans une pleine période de développement, et, sous certains aspects, de réexamen. L'âme et le visage de l'Eglise, si l'on peut s'exprimer ainsi, se trouvent mieux compris, éclairés, expliqués dans leur unité et dans leur appartenance au mystère du Corps mystique du Christ et de la communion des saints ; la vie de l'Eglise se révèle encore mieux dans son caractère spécifiquement religieux, qui s'exprime surtout dans la prière liturgique, dans les vertus théologales, dans l'étude et l'enseignement de la vérité révélée, dans l'ascèse et dans la contemplation, dans la consécration religieuse, dans la vie sacramentelle, dans la vie communautaire qui unit dans la prière, dans la célébration de l'Eucharistie, dans l'étude et le culte de la parole de Dieu, dans l'action d'aide réciproque et spécialement de collaboration à l'apostolat, des communautés de type divers et de différents degrés de perfection, dont se compose l'Eglise : religieuses, paroissiales, et autres semblables, dans le cadre du diocèse et de l'Eglise universelle, sous la direction médiate ou immédiate des évêques ou du Souverain Pontife. De plus, il faut mettre en lumière les liens qui unissent entre eux (par la communion des saints) les membres de l'Eglise unique qui se trouvent dans leurs différents états d'Eglise militante, souffrante et triomphante, et, dans toute l'Eglise, la place et le rôle de Marie (de façon à unir, comme nous le disions, mariologie et ecclésiologie) ; puis, dans l'Eglise militante, les relations et le travail des divers groupes : clergé, familles religieuses, laïcat, et dans celui-ci, les associations de piété, de charité, d'apostolat, les âmes consacrées, les femmes, etc. ; et enfin, il restera encore à déterminer avec précision et éventuellement à définir une grande partie de la doctrine sur la constitution visible et hiérarchique de l'Eglise, et en particulier sur la dignité et le rôle apostolique des évêques, sur l'importance des Eglises comme parties vivantes de l'unique Eglise, sur l'unité et la structure du diocèse et des paroisses, dans l'organisation visible de l'Eglise et en relation avec le mystère du Corps mystique.

Ce sont là autant de points d'importance fondamentale qui, en grande partie, devaient être traités par le Concile du Vatican. Mais la matière préparée, divisée en cinquante et un chapitres, ne fut étudiée qu'en très petite partie, et même beaucoup de points ne furent pas abordés (2). C'est

(1) Traduction de *la D. C.* d'après le texte italien. Les sous-titres en italique et les références à *la D. C.* sont de notre rédaction.

Voici les titres des quatre autres chapitres de cet article qui a été publié à part en brochure chez Desclée et Cie : « L'appel à l'unité », « Importance du Concile œcuménique », « Nature du Concile œcuménique », « La préparation du Concile ».

La revue *Monitor ecclesiasticus* porte sous son titre cette mention : « Fondée en 1876 par le cardinal Casimiro Gennari, continuée avec l'approbation spéciale du Saint-Siège. » S. Em. le cardinal Larraona en a assumé la direction alors qu'il était secrétaire de la sacrée congrégation des Religieux.

(2) Cf. R. Aubert, *le Pontificat de Pie IX*, dans Fliche et Martin, *Histoire de l'Eglise*, Paris, 1952. Sur les cinquante et un chapitres, vingt-huit étaient de nature disciplinaire. Les sujets préparés pour le Concile furent cependant utilisés par les rédacteurs du nouveau Code de droit canon. Cf. F. Cimetier, *les Sources du droit ecclésiastique*, Paris, 1930, p. 139-146.

ainsi que finalement ne furent définis comme dogmes que le primat et l'infaillibilité du Souverain Pontife, avec cette conséquence que beaucoup, surtout parmi les orthodoxes, eurent l'impression d'un certain déséquilibre dans le dogme ecclésiologique, et même que plusieurs, parmi les moins calmes, dénoncèrent carrément une sorte d'autocratisme ou de totalitarisme papal (3).

Il faut dire que beaucoup de ces points, étudiés et traités par les théologiens, ont déjà fait l'objet de documents pontificaux importants, spécialement les encycliques de Pie XII sur le Corps mystique, sur le sacerdoce, sur la liturgie, et ses divers discours sur le magistère des évêques, la constitution de l'Eglise, la vie religieuse, le laïcat, etc. Mais il est certain que cet enseignement récapitulé dans une série de propositions doctrinales disposées dans un ordre logique et proclamées solennellement par le Concile œcuménique, en fixant d'une façon irrévocable la pensée de l'Eglise, indiquerait aux théologiens une voie sûre pour des recherches ultérieures, ferait resplendir aux yeux de tous la vraie nature de l'Eglise, et en même temps servirait à préciser certains points sur lesquels il y a des discussions ou peut-être seulement des malentendus, spécialement avec nos frères séparés d'Orient, ainsi que nous le dirons tout à l'heure.

Qu'on y ajoute toutes les questions soulevées au cours de ces dernières décennies au sujet des *études bibliques*, qui ont amené des concessions et des positions nouvelles à l'égard du Livre sacré ; qu'on y ajoute le renouveau d'intérêt pour la *patristique*, filon d'or à travers lequel on essaie de retrouver les sources mêmes d'où nous est parvenue la vérité révélée au moyen de la Tradition, dont il serait opportun de préciser ensuite la valeur et le sens ; qu'on y ajoute les multiples *problèmes moraux*, spécialement dans le domaine professionnel, économique, social, politique, pour lesquels le Pape Pie XII a préparé une très riche matière avec son enseignement, lequel devrait cependant lui aussi être repris, recomposé et exposé dans une sorte de code méthodique, comme on a fait en d'autre temps pour l'enseignement ou pour la condamnation des erreurs en d'autres parties de la morale ; qu'on y ajoute enfin l'opportunité d'un jugement de la part d'une assemblée universelle et faisant autorité, comme le Concile, soit sur les *hérésies* et sur les *apostasies* du monde moderne, et spécialement sur le matérialisme, l'immanentisme, l'historicisme et leurs applications ou conséquences dans la vie personnelle, familiale et sociale, soit sur les *valeurs positives* de la culture et de la civilisation moderne, assimilables et en partie déjà assimilées par le christianisme : et on verra quelle tâche immense, rien que sous l'aspect doctrinal, peut avoir un Concile œcuménique, et l'importance qu'il peut avoir dans l'histoire de l'Eglise, de la pensée et de la civilisation chrétienne.

2° Aspect législatif

Le développement de la vie et de l'organisation de l'Eglise, en même temps que l'évolution de sa pensée, exige une adaptation continuelle de son organisation juridique (en des points nor essentiels) aux variations des circonstances, e aux exigences toujours nouvelles des temps. Il es évident que le droit est la règle de la vie ; mai il doit être au service de l'esprit qui souffle su la vie, en y éveillant des forces imprévues, d nouvelles expériences, un élan ininterrompu d montée, de reprise, et de perfectionnement e harmonie avec les capacités humaines et dans l cadre des exigences et des possibilités de chaqu époque.

En réalité, il y a tout un processus de renou vellement et de mise au point législatif dan l'histoire de l'Eglise. Même le Code de droi canonique promulgué en 1917 a déjà subi beau coup de modifications, tandis que d'autres son rendues nécessaires en raison des changement notables survenus à l'intérieur et à l'extérieur d l'Eglise.

Dans son discours du 25 janvier 1959, le Sou verain Pontife Jean XXIII a annoncé aussi so intention d'entreprendre la mise au point d Code. Naturellement, ce sera un long travai comme l'est par nature toute œuvre législativ Mais le Concile œcuménique pourrait déjà trace les grandes lignes de cette œuvre d'ajustemer et de réforme, et fixer les points sur lesquels apparaît plus urgent d'apporter des changement ou des compléments, en tenant compte surto (pensons-nous) des appels de spiritualité et d piété qui deviennent de plus en plus pressan dans l'Eglise et à l'égard de l'Eglise, et de l place ainsi que du rôle spécifiquement religieu qu'elle a dans le monde, depuis que la Providen a disposé qu'elle fût délivrée du poids de bea coup d'accessoires terrestres, et, dès lors, qu'el apparût mieux comme la cité mystique des âm et l'épouse immaculée du Christ et travaillât pl efficacement comme telle.

3° Aspect pastoral

Sur le plan de l'organisation juridique au se vice des âmes, se posent encore les problèmes c l'adaptation pastorale, en vue d'une meilleu efficacité du ministère sacerdotal pour instrui et guider les fidèles ainsi que pour convertir l « infidèles », dans le monde actuel. Ce sont d problèmes énormes à cause de la transformati des conditions sociales, ambiantes, culturelles même psychologiques, au milieu desquelles trouvent les hommes d'aujourd'hui. La vie spi tuelle et religieuse en est influencée d'une faç que, à cause de la faiblesse humaine, on pourr jusqu'à présent dire plutôt négative, même d'après certains symptômes il était possible conclure que dans le nouveau monde d'aujou d'hui en formation, la diffusion de la culture et règne de la technique pourraient déterminer ce taines ouvertures à l'action pastorale qui serai loin d'être décourageantes, en ce qui concerne formation chrétienne. Tels seraient par exemp un goût nouveau pour le positif, le concret, simplicité, les choses vraies ; un besoin nouve de conviction personnelle, et par suite de conv tion intime, dans la pratique religieuse, moi liée au formalisme, aux habitudes, aux traditio aux suggestions, etc., mais plus authentique capable d'esprit surnaturel ; une aptitude no velle au raisonnement développée chez beauco par l'école et la lecture ; un perfectionnement d sentiments et des mœurs, auquel devrait abou l'éducation ; un sens nouveau des limites et d

---

(3) Voir à ce propos l'intéressant article de G. Florovsky, célèbre orthologien russe orthodoxe qui enseigne à l'Université Harward, article repris en français dans le bulletin *Vers l'unité chrétienne*, mai 1959, sous le titre : « Sur le prochain Concile de l'Eglise romaine ».

incapacités de l'homme auquel aboutira la technique elle-même après les ivresses et les excès des temps modernes ; enfin, une disponibilité nouvelle de temps qui pourra être employée et mise à profit pour le bien.

Mais en face de ces perspectives relativement éloignées, se préparent des problèmes à affronter aujourd'hui, pour l'éducation et la rééducation de l'homme — spécialement des enfants et des adolescents — à la pratique et à l'esprit de la religion, pour la restauration de la communauté chrétienne qui se réalise concrètement dans les diocèses et dans les paroisses, pour la reconsécration du dimanche, jour du Seigneur et de l'Eglise ; pour la pénétration de l'esprit chrétien dans toutes les formes de la vie et dans tous les domaines de l'activité moderne : école, travail, profession, divertissement, mode, culture, organisation sociale et politique, communauté internationale...

Apostolat des laïcs

Il est clair que pour tous ces buts s'impose une adaptation des moyens et des méthodes de l'apostolat, sur le plan liturgique, pédagogique, catéchistique, social, récréatif, directionnel, etc., avec, outre la préparation spirituelle et ascétique, une bonne préparation pastorale des prêtres, une organisation efficiente de la collaboration des laïcs sur le plan paroissial, diocésain, national, international, un réexamen et une éventuelle unification, au moins fédérative, des innombrables initiatives et œuvres qui poursuivent ces buts avec une ardeur constructive, qui n'a peut-être jamais eu d'égale dans l'histoire de l'Eglise, mais n'atteint pas toujours une efficacité proportionnelle aux forces employées, par manque, croyons-nous, de coordination et de discipline sous une direction précise et ferme de la hiérarchie, qui ne supprime pas certes la liberté de l'inspiration et du travail, mais la guide et l'oriente.

Cela vaut aussi, croyons-nous, pour l'Action catholique, à laquelle pourraient être assignés, avec l'œuvre de formation religieuse et ecclésiale de ses membres, divers champs de travail — peut-être en simplifiant l'organisation — dans les paroisses, dans les diocèses, et, sur un plus vaste rayon, dans la vie nationale, et si possible internationale, ou mieux, pourrions-nous dire, interdiocésaine, interecclésiale... Nous nommons spécialement *l'instruction catéchistique* (à ses divers degrés : paroissial, scolaire, culturel, etc.) ; *la moralité publique* (à promouvoir par tous les moyens permis par les modernes réglements démocratiques) ; *l'école* (soit publique, soit privée ou agréée : qu'on pense à l'importance des écoles paroissiales et diocésaines tenues avec la collaboration de laïcs compétents) ; *les loisirs* (spectacles, tourisme, sport) ; *l'action sociale et politique* (sous l'aspect de la diffusion et de la défense des principes catholiques, de l'orientation morale et politique des électeurs, de l'influence déterminante sur les parlements et sur les gouvernements, de l'assistance et de l'organisation sociale) ; *l'union internationale,* et pour mieux dire, *catholique* (sur le plan religieux et apostolique), entre les instituts, les mouvements, les œuvres, etc., avec des possibilités imprévues, et jusqu'ici non exploitées d'influence et de témoignage.

Ce sont là de magnifiques champs de travail, pour les laïcs, qui pourraient alléger de beaucoup pour les prêtres le poids des activités non strictement sacrées et apostoliques, et leur permettraient de se consacrer davantage à leur propre ministère, à l'étude, à la vie spirituelle.

La place des ordres mineurs, du sous-diaconat et du diaconat

Nous nous permettons ici d'exposer une opinion personnelle sur un problème, qui surgit à la frontière ou plutôt au point de rencontre et de collaboration entre le sacerdoce et le laïcat. Nous le soumettons humblement à l'attention et au jugement de l'Eglise, qui, avec l'assistance du Seigneur, sait mieux qu'un simple théologien voir et décider ce qui sert le mieux le règne de Dieu.

Nous pensons, avec beaucoup d'autres, qu'il serait opportun d'étendre considérablement les possibilités d'être admis aux ordres mineurs et même au sous-diaconat et au diaconat, avec des fonctions correspondant à ces ordres, mais sans tous les engagements du sacerdoce (par exemple celui du célibat) ; et que les activités proprement *apostoliques* (en rapport avec l'enseignement de la doctrine chrétienne dans les églises et dans les écoles ; le service de l'autel, la préparation aux sacrements, et, dans la mesure du possible, leur administration ; l'accomplissement des fonctions d'administration, d'organisation, de direction dans les emplois subalternes), pourraient être réparties entre ceux qui, ayant reçu des Ordres, seraient revêtus d'un caractère propre et auraient des grâces spéciales pour cela. Il resterait bien entendu que tous les autres fidèles devraient continuer à être formés à la participation à la vie de l'Eglise et à la coopération à l'apostolat. Il nous semble que déjà cette innovation qui, en somme, serait au moins partiellement un retour à l'antiquité, faciliterait l'exercice du ministère pastoral, assurerait mieux la collaboration des fidèles, rendrait plus vivant le sentiment de la participation à la vie et à l'œuvre de l'Eglise en faisant partager l'intérêt pour le Royaume de Dieu.

Un sacerdoce ouvert aux hommes mariés ?

Mais nous nous permettrions de proposer que l'on étudie la possibilité d'aller plus loin.

Considérant la rareté actuelle des vocations sacerdotales, de sorte que le nombre des prêtres disponibles diminue toujours de plus en plus, tandis que les besoins augmentent ainsi que les postes de travail ; considérant d'autre part les graves difficultés que rencontre la pratique de la chasteté parfaite, spécialement en certaines régions, mais aussi un peu partout, à cause de la pression exercée par le milieu malsain et par une faiblesse physique et psychique congénitale, dirait-on, aux générations nouvelles ; considérant enfin la nécessité de rassembler et de bien distribuer aujourd'hui les forces capables de donner le maximum de rendement dans le champ de l'apostolat sacerdotal, nous penserions que, en certains lieux, dans certaines limites et à certaines conditions, on pourrait conférer même le sacerdoce à des hommes mariés, spécialement à de bons pères de famille ayant donné des preuves d'une honnêteté exemplaire et d'esprit chrétien. Ils pourraient recevoir une préparation adéquate, même en peu de temps, pour accomplir ce qui est essentiel dans le culte et les sacrements, spécialement dans les paroisses les plus isolées, et

dans les régions les plus dépourvues de vocations : pour la célébration de la messe, le baptême, l'extrême-onction et la pénitence à l'article de la mort, le mariage, les autres fonctions sacrées. Au cours des cérémonies sacrées, ils pourraient donner lecture d'instructions catéchétiques et de sermons spécialement préparés et prescrits, de façon à suppléer au défaut de préparation théologique personnelle ; ce que d'ailleurs il serait bon de faire même dans la discipline actuelle, dans beaucoup de cas d'incapacité de prêcher et d'enseigner.

D'autres prêtres, par contre, consacrés avec le vœu de chasteté parfaite et éventuellement de pauvreté et d'obéissance à l'évêque, pourraient être les missionnaires qui apportent partout une instruction plus complète, administrent habituellement le sacrement de pénitence, sont placés à la tête des doyennés, dirigent les œuvres diocésaines, se consacrent aux activités particulièrement délicates dépassant les possibilités et les limites de l'exercice du culte et de l'administration paroissiale normale.

C'est un problème grave que nous n'osons aborder qu'en tremblant : problème qui exige de longues études de la part de spécialistes de la théologie et de la pastorale, et de la part de la hiérarchie, pour éviter aussi tous les inconvénients qui pourraient dériver de la solution envisagée, comme il arrive hors de l'Eglise latine, soit pour les prêtres qui sont légitimement mariés, soit pour ceux qui gardent le célibat... Nous connaissons bien ces inconvénients. Mais nous croyons qu'aujourd'hui, indépendamment de nos préférences personnelles, il est nécessaire d'envisager d'une manière réaliste et d'affronter courageusement ce problème, dont la solution proposée ici d'une façon générale, concilierait, pensons-nous, les exigences de la totale consécration sacerdotale pour beaucoup, (consécration qui pourrait aller bien au delà de l'actuel vœu de chasteté parfaite) avec tant d'autres exigences d'ordre pratique qui, pour les raisons que nous venons d'énoncer, se posent au monde actuel.

Nous verrions dans l'unique Eglise d'aujourd'hui, une *triple* forme de clergé :

a) Un clergé pour les fonctions ordinaires du culte, l'administration des sacrements les plus urgents, l'administration spirituelle et temporelle des paroisses, ayant reçu une préparation répondant aux exigences de ces fonctions.

b) Un clergé consacré par le triple vœu de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, dans le cadre du diocèse, sous la dépendance complète de l'évêque, avec une préparation spéciale aux fonctions de la prédication, de l'administration de la pénitence, de la direction des œuvres et des organisations auxquelles il serait destiné, et s'il est possible, réuni en communautés dépendant de l'évêque, à l'image des anciens chapitres ou presbytères.

c) Un clergé exempt de la juridiction des évêques diocésains, au moins quant à l'organisation et au régime interne des communautés auquel il appartient, mais dépendant du chef de l'Eglise universelle, le Souverain Pontife, et consacré à des activités qui par leur nature spécifique et par leur extension, débordent du cadre des diocèses, et exigent des statuts spéciaux et des méthodes spéciales : c'est le clergé appartenant aux familles religieuses, qui, nées et développées par l'œuvre d'un grand maître de vie spirituelle, remplissent aussi un rôle apostolique dans l'Eglise universelle. (Il est clair que serai toujours maintenue la possibilité et la légitimite de familles religieuses d'hommes et de femmes qui ont pour but la sanctification de leurs membres : familles religieuses de tradition monastique, où le sacerdoce — pour les Ordres masculins — ne comporte pas nécessairement des tâches pastorales et apostoliques.

Songe ? Utopie ? Nous voyons certes nous mêmes toutes les difficultés d'ordre pratique dan ce domaine, et nous sommes les premiers à dire que toute éventuelle réalisation devrait être pré parée par une longue étude et développée gra duellement. Mais nous pensons d'autre part qu certaines situations dans lesquelles nous nou trouvons aujourd'hui, exigent courage et résolu tion, qui sont aussi des qualités de la prudence alors qu'on ne saurait fermer les yeux en fac des difficultés, des misères, des déficiences, de péchés, dont on ne peut dans le cours actuel de choses prévoir la diminution, mais dont au con traire, tout fait prévoir l'aggravation. Dans c qui, selon l'Evangile, n'est pas essentiel, il fau s'avancer avec intelligence et courage, pou résoudre soit le problème de la vie chrétienn dans les paroisses, soit celui des vocations sacer dotales, soit celui d'un règlement plus unitaire de rapports entre le clergé « séculier » et le clerg « régulier » (4). Mais pour résoudre ces pro blèmes, il faudra surtout la prière et la pénitenc de la part de tous, pour préparer les décision de ceux qui dans le gouvernement de l'Eglis jouissent de l'assistance de l'Esprit Saint (5).

---

(4) Dans son exhortation au clergé des Trois Vénétie S. S. Jean XXIII a signalé comme but du Concile éga lement « la généreuse collaboration pastorale des deu clergés, sous le regard et la direction de l'évêque qu est le pasteur de toutes les brebis ». (*D. C.*, nº 1304 d 24 mai 1959, col. 645.)

(5) *A propos des paroles prononcées par S. S. Jea XXIII au sujet du célibat ecclésiastique lors d Synode de Rome* (*D. C.*, nº 1323, du 6 mars 196 col. 269-270), *le R. P. Rouquette, S. J., écrit dan* les *Etudes* (mars 1960, p. 396-397, note 2) :

On a beaucoup remarqué dans le second discou le passage où le Pape parle du célibat des prêtre Ce passage est difficile à interpréter. Il est amer par une allusion lucide aux défections sacerdotale Jean XXIII exprime la peine que lui causent le déshonneur et le scandale que provoquent l prêtres « qui ont cédé au cœur et à la chair au cou de la vie ». Il ajoute immédiatement : « Et surto Nous peine le fait que, pour sauver quelque lambe de leur dignité perdue, d'aucuns puissent délir (*vaneggiare*) quant à savoir s'il faut, s'il convie que l'Eglise renonce à ce qui, pendant des siècles des siècles, a été et reste une des gloires les pl nobles et les plus pures de son sacerdoce. »

On sait que la tradition universelle de l'Eglis tant catholique qu'orthodoxe, ne permet jamais mariage d'un prêtre déjà ordonné, sans qu'il so réduit à l'état laïque ; mais l'Eglise orthodoxe, également l'Eglise romaine mais pour les seuls rit orientaux, permet d'ordonner des hommes déjà mari Dans ces conditions, à prendre dans son sens stri la phrase du Pape plus haut citée, compte tenu contexte immédiat, n'exprime que le refus de l'Egli de permettre le mariage des prêtres déjà ordonn même s'ils n'ont pas la force de garder la chaste

La suite du discours de Jean XXIII, cependant, po un problème. Le Pape, en effet, ajoute : « La l du célibat ecclésiastique et le soin de la faire p valoir reste toujours un rappel des batailles des tem héroïques, quand l'Eglise du Christ dut se batt et réussit à faire triompher son trinôme glorieux q est toujours un emblème de victoire : l'Eglise Christ, libre, chaste et catholique. »

Les « batailles » auxquelles se réfère le Pape so sans doute, celles de la Réforme grégorienne xiᵉ siècle, plutôt que celles du xviᵉ siècle, puisqu

LE CONCILE ŒCUMENIQUE ET LES EGLISES SEPAREES

Nous avons vu que le Souverain Pontife Jean XXIII a également fixé comme but du Concile œcuménique l'unité de l'Eglise, c'est-à-dire la réunification avec l'Eglise de Rome des Eglises qui s'en sont séparées, spécialement celles d'Orient (6).

C'est le scandale d'un millénaire qui devrait

---

s'agit d'un fait intérieur à l'Eglise. Nous sommes toujours dans les mêmes perspectives que plus haut : c'est à cause de la faiblesse humaine que les clercs de Haute Italie disaient à un Pape du XI[e] siècle : « Si tu veux des anges, va les chercher au ciel. » Mais, tandis que dans la phrase précédente, à prendre les termes strictement, il ne s'agissait que du refus de marier des prêtres déjà ordonnés, ici le Pape pose beaucoup plus généralement la loi du célibat des prêtres. Ce qui est déroutant, c'est qu'il la présente comme une loi universelle de « l'Eglise » comme telle. Il est évident, étant donné la pratique en vigueur, que par « Eglise » le Pape ici entend l'Eglise de rite occidental. D'ailleurs étant donné les intentions iréniques bien connues de Jean XXIII par rapport aux Eglises orthodoxes, il est difficile d'admettre qu'il pose en face d'elles, comme une loi absolue de l'Eglise, l'interdiction d'ordonner des gens mariés.

Dans ces conditions d'interprétation difficile, à lire le texte selon les règles d'une stricte critique, il ne semble pas, comme d'aucuns l'ont cru, que le Pape vise ici spécialement un article qui a fait beaucoup de bruit dans la Ville éternelle, celui d'un Dominicain, professeur à l'Angelicum, le P. Raimondo Spiazzi : *Il concilio ecumenico e l'unita della Chiesa*, paru dans la revue *Monitor Ecclesiasticus* de septembre 1959 et publié depuis en brochure (Desclée, Roma) où l'auteur, pour des raisons surtout pastorales, propose d'admettre, non seulement au diaconat mais au sacerdoce, des gens mariés déjà âgés, après une courte formation, pour célébrer la messe, administrer le baptême, l'extrême-onction et la pénitence en cas de danger de mort. De tels prêtres seraient réservés aux régions où le manque de vocations se fait sentir plus cruellement. Tous les autres prêtres garderaient intacte la loi du célibat. C'est une question qui viendra probablement dans les discussions du Concile. Mais, en toute hypothèse, quoi qu'on pense de l'opportunité d'une telle mesure, dont la proposition n'a rien de scandaleux en soi, on ne peut pas dire que Jean XXIII l'ait définitivement écartée par son discours de la seconde séance du Synode romain (*N. D. L. R.*).

(6) La préoccupation de l'unité de l'Eglise en même temps que celle de la pastorale revient souvent dans les paroles du Souverain Pontife au sujet du Concile. Ainsi dans l'exhortation au clergé des Trois Vénéties :

« Nous prions et faisons des vœux pour que le Concile renouvelle avant tout le spectacle des apôtres rassemblés à Jérusalem, après l'ascension de Jésus au ciel : unanimité de pensée et de prière avec saint Pierre et autour de Pierre, pasteur des agneaux et des brebis, offrande d'énergies qui se retrempent et se rénovent dans la recherche de ce qui pourra le mieux répondre aux exigences actuelles de l'apostolat.

La figure de saint Pie X, invoqué lui aussi comme céleste protecteur du Concile œcuménique, se détache des faits et des circonstances qui, en son temps, suscitèrent des jugements inconsidérés et intéressés ; et elle rend plus persuasive l'invitation à ne pas chercher des voies étrangères pour le salut de l'homme et la défense de ses droits, ni imaginer de faciles divagations susceptibles de remplacer ce qui s'enracine profondément dans l'essence même des institutions les plus solides et à la valeur de l'expérience séculaire. Il s'agit : en Orient tout d'abord, du rapprochement, puis de la parfaite réunion de tant de frères séparés avec l'antique Mère commune, et, en Occident, de la généreuse collaboration pastorale des deux clergés, sous le regard et la direction de l'évêque qui est pasteur de toutes les brebis. » (*L'Osservatore Romano*, 24 avril 1959, *D. C.*, *loc. cit.*, col. 645.)

Dans le discours du 1[er] avril 1959 aux recteurs des universités catholiques :

« Comme vous le savez, Nous avons décidé pour de nombreuses causes extrêmement importantes de réunir un Concile œcuménique. En donnant le spectacle admirable de la cohésion, de l'unité et de la concorde de la sainte Eglise de Dieu, ville placée sur la montagne, il sera de soi une invitation aux frères séparés qui s'honorent du nom de chrétiens

prendre fin. Aujourd'hui encore, malheureusement, certains états d'âmes difficilement surmontables opposent de la résistance. Les divisions religieuses sont compliquées par les souvenirs des luttes et des torts réciproques qui ont eu lieu au cours des siècles. Les Latins aussi eurent des torts : spécialement au temps des croisades et du royaume latin d'Orient, quand se commirent des injustices dont le caractère de rétorsion et de représailles ne peut certes pas les justifier. Celui qui connaît l'histoire sait que l'Eglise catholique comme telle a été exempte de fautes ; mais les fautes de ceux qui agissaient en leur nom de catholiques, ont pesé et pèsent encore sur elle : cas qui n'est ni unique ni rare dans l'histoire.

Tristes pages écrites de part et d'autre en raison d'intérêts politiques, commerciaux, militaires, et, spécialement de la part des Grecs, de mesquines prétentions de prestige ou d'indépendance, pour lesquelles les Eglises se séparèrent et aujourd'hui encore se trouvent divisées, tout en se recommandant du même Christ. Il faut se demander avec saint Paul, *numquid divisus est Christus ?*

Du point de vue dogmatique et historique, il n'y a pas de doute sur l'authenticité et le primat de l'Eglise romaine, la seule qui soit vraiment catholique. C'est sous ses ailes que les Eglises séparées doivent revenir. C'est à ce tronc unique que doivent se rattacher les rameaux brisés. Toutefois, nous, catholiques, nous ne pouvons nous contenter de la sécurité de notre orthodoxie et de notre légitimité apostolique ; mais nous devons sentir et vivre le drame de la chrétienté déchirée et pourtant aspirant à l'unité. Le mouvement dit œcuménique, qui se développe un peu partout, doit nous engager, nous surtout, sur les voies de la vérité et de la charité qui, seules, peuvent conduire à la véritable unité.

Certains protestants, aujourd'hui, voudraient arriver à l'unité, mais sous une forme fédérative des diverses Eglises ou confessions, en laissant de côté les controverses doctrinales : unité impossible quand les divergences portent sur les points fondamentaux de la foi.

Les difficultés qui se posent pour les orthodoxes.

De nombreux orthodoxes voudraient l'unique Eglise, mais sans un chef unique, le Pontife

---

à pouvoir revenir au troupeau universel dont le Christ a voulu sans retour confier la direction et la garde à saint Pierre. » (*L'Osservatore Romano* du 4 avril 1959, *D. C.*, n° 1302 du 26 avril 1959, col. 515.)

Et encore le 6 avril parlant à un pèlerinage d'aveugles de Belgique, Jean XXIII les invita à prier particulièrement afin que le Concile œcuménique marque :

« La fervente intention de tous les chrétiens, de tous les catholiques, de tous ceux qui correspondent à la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, afin que la coopération soit unanime, non pour la lutte, la guerre, les discordes, les divisions, mais pour la paix, l'élévation spirituelle par le Christ. » (*L'Osservatore Romano* du 6 avril 1959.)

Le même jour, s'adressant à un groupe d'étudiants universitaires de l'Asie et de l'Afrique, le Pape observe que le mois de Marie et la Pentecôte sont déjà proches :

« Extraordinairement adaptés à préparer avec une prière plus intense la grande réunion du peuple chrétien, le Concile œcuménique... Sans doute un tel événement extraordinaire ne supprimera pas d'un seul coup toutes les divisions qui existent entre les chrétiens ; mais la grâce de Dieu agit sur les âmes... On assistera à une efficace reprise de forces, d'énergies pour l'apostolat, se manifestant une fois encore au monde où l'Evangile peut pénétrer avec sa beauté, sa force, son élévation. » (*L'Osservatore Romano*, 6 avril 1959.)

romain, à qui ils reconnaîtraient tout au plus la dignité de *primus inter pares*. Les autres points doctrinaux qui les séparent de l'Eglise catholique ne sont pas nombreux et seraient peut-être faciles à surmonter : le *Filioque*, le Purgatoire, l'Immaculée Conception, l'Assomption ; questions où il s'agit peut-être davantage du sens à donner aux mots que de problèmes de substance. Le véritable écueil est représenté par le dogme *de la primauté universelle* du Pontife romain, qui pourtant remonte de façon manifeste à la tradition la plus ancienne, même des Pères grecs. Mais ce point, lui aussi, une fois éclairci, pourra se révéler, pour les orthodoxes, moins difficile et être accepté.

Il s'agira de bien mettre en lumière que pour l'Eglise catholique la primauté du Souverain Pontife n'exclut ni ne minimise la fonction et l'importance du corps épiscopal, en qui se transmet la succession apostolique, non plus que le prestige des Eglises qui, avec l'Eglise romaine, sont directement d'origine apostolique ou possèdent des traditions glorieuses, remontant à la plus haute antiquité chrétienne, comme Jérusalem, Antioche, Alexandrie, Constantinople, etc., non plus enfin que les légitimes coutumes et les antiques privilèges des Eglises orthodoxes qui pourraient jouir d'une ample autonomie dans les choses non essentielles, au sein de l'Oikoumenê catholique. Bien plus, ces Eglises, en se réunissant à celle de Rome, rentrent pour ainsi dire dans leur propre maison, comme l'a dit Jean XXIII, en les invitant à l'unité. Quant à l'autorité et à l'importance des évêques dans l'Eglise — point, celui-là, sur lequel les orthodoxes sont si sensibles — le Concile œcuménique, non seulement en donnera la vraie notion et la vraie définition selon la doctrine catholique, mais il pourra aussi en être par lui-même une grandiose manifestation.

Malheureusement, aujourd'hui encore, certains orthodoxes nient le caractère de véritable Eglise à l'Eglise romaine, qu'ils considèrent comme hérétique et schismatique. Mais c'est du fanatisme. Les plus modérés et les plus sensés parlent plutôt des difficultés qui empêchent une réunification, que désirent aussi les meilleurs d'entre eux.

Les principales difficultés sont les suivantes :

a) La peur de perdre l'autonomie ;

b) La peur d'être latinisés ;

c) La peur de devoir dépendre du Pontife Romain comme d'un souverain autoritaire — disent-ils, — de type occidental, au détriment du prestige des patriarches et des évêques de chaque Eglise ;

d) La répugnance à accepter purement et simplement les définitions dogmatiques prononcées par l'Eglise catholique après la séparation, c'est-à-dire après les sept premiers Conciles œcuméniques célébrés par l'Eglise encore unie ;

e) La répugnance à une union, qui s'effectue suivant les ordres du seul chef de l'Eglise catholique et non à la suite d'une discussion et d'une confrontation des positions réciproques, et après de libres entretiens.

Il s'agit là de difficultés réelles, mais dont aucune ne semble insurmontable, d'autant plus que pour les Eglises n'existe pas aujourd'hui, comme en d'autres temps, la complication de raisons politiques, si l'on excepte celles de la Russie et des autres pays assujettis au régime communiste, qui par ailleurs groupent le plus grand nombre de fidèles orthodoxes. Dans les pays libres, les réactions des patriarches et des théologiens orthodoxes, à l'annonce du Concile œcuménique et l'appel de Jean XXIII, n'ont pas été sans réserves et, naturellement, celles-ci sont encore plus grave dans le monde protestant et anglican, où les dif ficultés pour la réunification sont bien plu grandes, par suite aussi de la situation d'hérési dans laquelle se trouvent ces confessions reli gieuses.

Signes d'espoir.

Cependant, presque partout ont été exprimé des vœux et des espoirs qui indiquent des état d'âmes bien différents de ceux d'il y a peu d'an nées et font espérer comme pas trop lointain une maturation décisive des temps.

Voici les trois témoignages qui nous semblen à ce propos, les plus significatifs : deux d patriarches gréco-orthodoxes et le troisième d'u pasteur protestant faisant autorité.

Le métropolite d'Antioche, Antoine Bashir, écrit : « Je ne vois pas de raisons pour lesquelle les Eglises apostoliques devraient être divisées. n'existe qu'une Eglise apostolique. Les divergence pourraient être réglées au cours de Concile œcuméniques. Nos populations d'Orient sont tou jours disposées à accueillir favorablement de telle initiatives, à condition qu'elles soient sincère Espérons que nous aboutirons à quelqu chose (7). »

Quant au patriarche de Constantinople, Athe nagoras I, qui a dit du Pontife actuel : « *Fu homo missus a Deo, cui nomen erat Joannes...* », a également déclaré : « Nous saluons avec jo tout appel sincère pour la paix, peu importe d quel côté qu'il provienne, et, bien entendu, tou particulièrement lorsque cet appel est adressé pa un antique centre chrétien, tel que l'ancienn Rome... Nous espérons que l'Eglise de Rome s tournera fraternellement vers l'Orient. Nous souhaitons et l'attendons de la part de Sa Sain teté, le nouveau Pape de Rome, Jean XXIII, do la personne est connue, aimée et respectée dan nos régions. C'est la demande commune du mond chrétien ; ce sera l'aube d'une année vraiment nou velle en Jésus-Christ (8). »

Voici, enfin, une déclaration du pasteur Ma Boegner, président de la Fédération protestan de France : « Il y a des murailles humaineme infranchissables... Il n'en est pas moins vrai qu'u climat radicalement nouveau s'est développé a cours des dernières décades dans les relatio que les grandes confessions chrétiennes ont ent elles (9). »

En quoi le Concile peut-il être un facteur décisif d'unité ?

Que pourra faire le Concile œcuménique po l'Unité ?

Il est certain que ne pourront y être invit les patriarches, les évêques ou d'autres représe tants des Eglises séparées et encore moins l pasteurs protestants, sinon comme « observ teurs » ou à quelque autre titre ; il est impo sible qu'ils soient invités comme « Pères » par que, aussi longtemps qu'ils restent « séparés ils ne font pas partie du « corps » épiscopal l'Eglise catholique. D'autre part, ce serait u

---

(7) *D. C.*, n° 1297 du 15 février 1959, col. 205.
(8) *D. C.*, n° 1296 du 1er février 1959, col. 159-1
(9) *D. C.*, n° 1297 du 15 février 1959, col. 202.

illusion de penser que la réunification des Eglises pourra être le fruit de tractations ou de discussions engagées dans un Concile, ainsi que l'enseigne l'expérience négative du Concile de Florence. Encore moins, l'unité de l'Eglise peut-elle être le fruit d'accords et de compromis, comme semblent le croire certains représentants du monde protestant. Pour l'Eglise catholique est inconcevable une réunification, qui ne soit pas le retour à l'unique corps dont les Eglises ou les confessions non catholiques se sont séparées. Mais cela ne signifie pas qu'on ne puisse, en ce qui concerne les modalités, la procédure et la préparation de la réunification, discuter les différentes positions et envisager des accords, non pas dans le sens d'un abandon ou d'une atténuation du dogme catholique, mais d'un éclaircissement de la doctrine, d'une précision des termes, d'une détermination de la portée des définitions relatives à des points controversés. Les contacts et les rencontres qui pourront avoir lieu avant et durant le Concile seront très utiles à cet effet. La présence au Concile de membres qualifiés des diverses Eglises et confessions séparées — évêques et théologiens, — à titre d' « observateurs », pourra également être de la plus grande importance. De plus, il est intéressant que certaines personnalités du monde orthodoxe et protestant aient déclaré que, à leur avis, l'invitation éventuelle adressée par l'Eglise catholique serait acceptée (10).

En tout cas, le Concile œcuménique, composé de tous les évêques de l'Eglise catholique, pourrait donner une impulsion décisive à l'œuvre de la réunification :

a) En réaffirmant, précisant et expliquant solennellement la vraie nature de l'Eglise et de l'autorité du Souverain Pontife et des évêques dans l'Eglise.

(10) De son côté, le Pape, recevant, le 30 août 1959, près de 2 000 pèlerins à Castelgandolfo, a dit que si les représentants des « frères séparés » désirent assister au Concile, il serait « raisonnable » de les accueillir, car « l'Eglise est toujours leur maison dont ils se sont éloignés au cours de l'histoire ». (Cf. *l'Osservatore Romano*, 31 août 1959.) La même pensée a été exprimée par S. Em. le cardinal Tardini, secrétaire d'Etat et président de la Commission antépréparatoire. Cf. *l'Osservatore Romano*, 1er novembre 1959. (*D. C.*, n° 1317 du 6 décembre 1959, col. 1490-1491.)

b) En enseignant et prônant la charité qui doit unir toutes les Eglises et confessions et tous les chrétiens au-dessus de toute controverse ; en s'exprimant aussi en des formes de respect réciproque et de courtoisie mutuelle ;

c) En invitant encore une fois, officiellement, solennellement et même nominalement (au moins pour les Eglises orthodoxes), à l'union ;

d) En promouvant, outre la présence d' « observateurs » des Eglises et confessions séparées, des rencontres, des échanges de visites, des informations, des documentations, etc., et, éventuellement, après une préparation appropriée, une Conférence (non un Concile) des chefs des grandes Eglises séparées, mais plus voisines de l'Eglise catholique, assemblés avec des représentants qualifiés du Concile et du Souverain Pontife (à moins qu'une Conférence de ce genre ne soit possible avant le Concile lui-même) ;

e) En adhérant à des mouvements communs, destinés à sauvegarder le patrimoine des valeurs humaines et chrétiennes au sujet desquelles toutes les Eglises et confessions sont d'accord, face au matérialisme et au laïcisme qui sévissent dans le monde, étant bien entendu que l'Eglise catholique reste inflexible dans l'affirmation et la défense de l'intégrité du dogme et de la primauté du Pontife romain.

Nous croyons que l'œuvre de réunification, qui aujourd'hui semble si difficile, pourrait sans tarder s'avérer réalisable si le Concile œcuménique, expression solennelle de tout l'épiscopat catholique uni à son Chef, le Pontife Romain, ouvrait la voie à un éclaircissement fraternel de la vérité et à une loyale collaboration dans la charité.

L'Eglise de Rome, sûre de son unité, peut courageusement prendre l'initiative dans ce sens, avec la charité dont parle saint Paul : patiente, bienveillante, capable de croire, d'espérer, de pardonner. Psychologiquement aussi, les conditions de la réunification sont de croire et d'espérer en l'avenir, d'oublier par contre le passé, sans ressasser continuellement les rivalités, les querelles, les torts de jadis, mais en regardant seulement le même Christ, le même ciel.

N'est-ce pas là la position de Jean XXIII ?

L'immoralité grandissante d'une partie du cinéma français

Communiqué de l'Assemblée des cardinaux et archevêques

A l'issue de sa session de printemps, qui s'est tenue à l'archevêché de Paris les 16, 17 *et* 18 *mars, l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France a publié le communiqué suivant* (1) *:*

L'Assemblée des cardinaux et archevêques constate, avec une profonde inquiétude, l'immoralité grandissante d'un certain nombre de films de la production française. Non seulement cette immoralité s'étale dans les thèmes et les images, mais — fait nouveau et plus grave — il semble que certains auteurs manifestent la volonté très nette de libérer l'homme de toute morale, même naturelle. L'influence de ces films pénètre l'atmosphère générale de la société et oriente ainsi la manière de penser et d'agir d'un grand nombre de nos contemporains, en France et à l'étranger. Ainsi, le comportement spirituel de notre pays — et même du monde moderne — se trouve directement atteint.

Nous avons trop conscience des devoirs de

(1) *La Croix*, 25 mars 1960.

notre charge pour garder plus longtemps le silence. Il risquerait d'être interprété comme une faiblesse, ou même une coupable indifférence devant un tel danger de corruption. Nous savons que le cinéma, art populaire par excellence, saisit l'homme tout entier, exerce une véritable fascination et une totale emprise sur les spectateurs, s'ils s'abandonnent à la magie du spectacle sans volonté de critique. C'est un danger d'autant plus grave que la jeunesse représente la clientèle la plus fidèle de l'écran.

L'enjeu est d'importance. Il serait vain d'espérer un relèvement de la dignité des mœurs et un redressement moral de notre pays si l'on continuait à tolérer que triomphent sur l'écran le persiflage des vertus familiales et des valeurs humaines, la soif désordonnée de l'argent, le complaisant étalage de tous les débordements sensuels et le mépris de toute autorité.

C'est pourquoi, nous faisant l'écho de l'enseignement souvent répété des Souverains Pontifes, repris par S. S. Jean XXIII dans ses récents messages, nous adressons un vigoureux appel à la conscience de tous ceux qui portent une part de responsabilités en ce domaine, en particulier aux pouvoirs publics, qui ont le droit et le devoir d'intervenir pour la sauvegarde du bien commun, aux professionnels, spécialement aux chrétiens qui exercent une autorité dans le cinéma, enfin aux journalistes qui, par vocation, sont des éducateurs du public. D'autre part, l'expérience ne montre-t-elle pas qu'un film sain peut être une œuvre d'art et faire recette, lui aussi ? Ce qui se réalise pour le mal ne peut-il se réaliser plus souvent pour le bien ?

Nous faisons appel, également, à tous les honnêtes gens, de toutes croyances, pour qu'ils exigent le respect de leur propre dignité et de l'avenir moral de leurs enfants. Nous voulons redire très fermement à nos fidèles qu'ils ont le devoir de conscience de ne pas assister à la projection d'un film qu'il faut « s'abstenir de voir par discipline chrétienne » (cote 5).

Par contre, nous les invitons volontiers à choisir les films — nombreux dans notre production nationale — qui les rendront, selon le vœu de Pie XII, « plus joyeux, plus libres et meilleurs » (2).

---

(2) Discours aux représentants de l'industrie cinématographique d'Italie (21 juin 1955) et encyclique *Miranda prorsus* (*D. C.*, n° 1203 du 10 juillet 1955, col. 844-845, et n° 1261 du 29 septembre 1957, col. 1234. *N. D. L. R.*).

Autorité et liberté dans la famille

Lettre pastorale de Carême de S. Em. le cardinal Feltin (1)

MES FRÈRES,

Peu de mots suscitent autant d'équivoques que le fier mot de liberté ; il en est peu, d'autre part, qui soient aussi mal compris que celui d'autorité. N'est-il cependant pas essentiel, pour qu'une destinée s'épanouisse, d'en discerner le véritable sens ? Faute d'en saisir l'exacte portée spirituelle, l'homme contemporain s'épuise souvent dans une recherche douloureuse ; sous prétexte d'indépendance et d'émancipation, il est en fait écartelé, livré sans défense à l'anarchie de ses tendances contraires.

Cette constatation, le sentiment d'un grave déséquilibre spirituel, m'engageaient à vous parler, il y a quelques années, de la fidélité conjugale, puis à vous entretenir de l'obéissance et de la liberté dans l'Eglise. Ce sont ces préoccupations qui m'incitent à vous parler maintenant de l'autorité et de la liberté dans la famille (2). Nous verrons ainsi beaucoup de nos difficultés actuelles comme à leur point de départ ; nous saisirons mieux les vraies possibilités d'y remédier.

Les perplexités et les incertitudes de l'homme d'aujourd'hui sont très vivement ressenties et partagées par les jeunes, au point que la vie de famille, en bien des cas, nous livre une sorte d'image réduite des incohérences de la conscience moderne. Problèmes de la cité, du groupe, tout y est vécu, chaque jour, à petite échelle. Sans vouloir, pour le prouver, prendre appui sur les cas extrêmes — pourtant nombreux, — je me contenterai de faire appel à votre expérience courante. Qu'il s'agisse de questions de travail, de loisirs, d'avenir, de services, ou qu'il s'agisse tout simplement de vous faire obéir, n'êtes-vous pas aux prises avec des difficultés qui mettent à l'épreuve votre jugement moral et qui vous laissent fort perplexes ? Tantôt paralysés, tantôt débordés, vous oscillez souvent entre la raideur et l'abandon, le durcissement et la démission.

Une longue étude sociologique et historique serait nécessaire pour expliquer cet état de choses avec justesse et parfaite équité. Il y aurait à dire l'influence des événements vécus depuis un demi-siècle et surtout depuis vingt ans ; il faudrait souligner le rôle des deux guerres mondiales et leurs répercussions ; parler du prodigieux développement technique, de son extrême rapidité ; montrer comme il accentue fortement, à chacune de ses étapes, le décalage entre les générations ; il faudrait parler des incidences, si évidentes, du problème du logement ; dire aussi le retentissement de certaines découvertes psychologiques d'une grande portée, qui font mieux entrevoir, à une heure où c'est nécessaire, la richesse et la complexité du mystère de l'âme, mais dont la vulgarisation sommaire, avidement recherchée par des parents inquiets, trouble et décourage au lieu d'éclairer. Je n'ai pas l'intention de tenter ici cette large analyse des causes.

Je soulignerai seulement deux aspects de l'incertitude actuelle des consciences. D'abord, à tous les échelons du corps social, le sentiment de confiance est atteint : crainte de l'avenir, souci d'efficacité, appréhension chronique. « L'autre »,

---

(1) *Semaine religieuse de Paris*, 20 février 1960.
(2) Cf. *D. C.*, n° 1254 du 23 juin 1957, col. 797 et n° 1273 du 16 mars 1958, col. 343 (*N. D. L. R.*).

le prochain, n'est plus abordé de manière franche et paisible ; la hâte, la peur, l'impatience, tout conspire à faire négliger son existence et son mystère personnel. Ce mal assez général touche profondément la vie des familles ; les rapports mutuels de parents et d'enfants perdent de leur franchise et de leur spontanéité.

Par ailleurs — et c'est le second aspect que je voudrais noter — cette sorte de raideur atteint même notre foi. Saisis par une volonté de puissance à laquelle l'homme anxieux demande une sorte de sentiment d'existence, nous ne sommes plus tellement disposés à vivre nous-mêmes en enfants du Père des cieux qui savent attendre, accueillir, recevoir, s'abandonner. La confiance, là encore, est menacée. Nous n'osons plus discerner en toute chose la main très bonne qui ne cesse d'agir en ce monde pour notre bonheur ; ne sachant pas être enfants, nous ne savons plus être pères. Les exigences dont nous avons la charge ne sont plus suffisamment assorties de cette lumière, de cette tendresse sans lesquelles l'indispensable fermeté se transforme en despotisme ou renonce tout simplement à s'exercer.

En face de ces désordres et de ces excès que nous connaissons tous, on pourrait croire qu'il suffise d'avoir une main plus ferme. Pour sommaires qu'elles soient, les réflexions que je viens de faire montrent que la question n'est pas si simple. Il y a certainement, en beaucoup de familles, une démission de l'autorité. Mais il n'est pas seulement question d'affirmer que celle-ci doive se manifester. Il faut encore examiner comment elle doit s'exercer pour mériter son nom et correspondre en vérité à ce qu'en dit saint Paul, quand il affirme « que toute autorité vient de Dieu ». Cela nous engage donc à réfléchir d'abord à ce qu'est cette liberté de chrétien, but de l'éducation, et au service de laquelle, en définitive, l'autorité s'exerce. C'est ce que nous verrons dans une première partie. Nous étudierons ensuite les conséquences concrètes de notre analyse, les appliquant, dans une seconde partie, aux responsabilités des parents, à celles des enfants dans une troisième partie.

I. — La Famille et la liberté du chrétien.

La croissance de l'enfant de Dieu.

Précisons d'abord, mes Frères, les contours de cette liberté que vous devez, par vocation, éveiller chez vos enfants et constatons, en guise de remarque préliminaire, que cet objectif essentiel peut facilement perdre à vos yeux de son importance. Durant longtemps, votre enfant va dépendre de vous. Au départ, cette dépendance est quasiment totale, et prolonge l'admirable communauté de vie qui unit l'enfant à sa mère tout le temps que celle-ci le porte en son sein. Au fur et à mesure que l'enfant grandit, les liens d'allégeance se distendent : votre enfant parle, votre enfant marche, son champ d'action l'écarte peu à peu de vous ; la dépendance toutefois subsiste ; c'est bien à vous qu'il incombe toujours de le nourrir, de le loger, de le vêtir, de le faire instruire.

Je rappelle ces faits, parce que leur évidence même vous accoutume à une sorte de sentiment de propriété qui cache insensiblement à vos yeux le sens et le but de vos responsabilités : votre enfant n'est pas votre chose ! Vous ne l'élevez pas pour vous, mais pour lui ! Vous avez fonction d'en faire une personne libre. Tâche proprement mystérieuse, puisqu'il ne s'agit pas seulement de susciter chez l'enfant l'esprit d'initiative, mais de favoriser la croissance d'un fils de Dieu. Il importe de le bien comprendre.

Une parole du Seigneur donne la mesure du terme qu'il faut viser : « Personne ne m'ôte la vie, je la donne de moi-même (3). » En Jésus, s'accordent ces deux mouvements qui se combattent en notre être pécheur : l'autonomie du vouloir et le don de soi, l'indépendance et l'attachement à la volonté d'amour de son Père. La plénitude du vouloir que rien ne contraint s'exprime en une plénitude d'amour et de disponibilité que rien ne limite. Coïncidence de l'existence et de l'amour : voilà l'image parfaite de la liberté du chrétien ; voilà le seul terme digne d'une éducation.

Eveiller une personne au sens de sa pleine et totale destinée, en l'atteignant au niveau même de ses profondeurs vitales ; lui permettre de vivre en frère des hommes et en enfant de Dieu que ce double amour n'asservit point, mais délivre et accomplit : telle est votre fonction. Entreprise bien mystérieuse, je le répète, puisqu'il s'agit de promouvoir une liberté, sans pourtant se substituer à elle en son acte essentiel. Ce n'est pas une tâche humaine, mais une entreprise à la mesure de l'infinie destinée des enfants de Dieu.

L'impasse des fausses libertés.

Mais ce qui est porté, dans le Christ, à la plénitude de son achèvement et de son unité, reste pour nous un dynamisme spirituel toujours en croissance et en voie d'unification. Essayons d'en distinguer maintenant les éléments vivants et de décrire comment « se fait », au jour le jour, cette liberté à la recherche d'elle-même.

On ne peut comprendre vraiment cette libération, disons-le d'abord, quand on envisage la liberté de l'homme en l'isolant des liens humains à travers lesquels elle se construit dans le temps. Ecartons donc quelques méprises, sans avoir la prétention, en un domaine difficile et complexe, de dissiper aisément des obscurités que l'expérience spirituelle est seule à éclairer pleinement.

Tenir compte, dans l'accomplissement de soi-même de la présence et des besoins d'autrui, diront certains, c'est s'aliéner et comme se nier soi-même ; se soumettre à des coutumes, à des lois, diront d'autres, c'est compromettre son jaillissement personnel, sa physionomie propre, sa puissance créatrice ; se contraindre à choisir trop vite, ajouteront certains, ne pas se réserver avec précaution toute une palette de choix possibles, c'est hypothéquer l'avenir et se fermer injustement des voies.

Qui de nous, mes frères, n'a pas prêté l'oreille à ces murmures dont le prestige est plus sensible aux heures de faiblesse ou de revendication personnelle ? Nous nous laissons alors éblouir par le mirage, car c'en est un. La réalité, quand nous savons la voir, est autrement plus forte et attachante. Elle nous livre la vision d'un monde où l'homme se reconnaît, s'accomplit et se libère en obéissant avec toute sa vigueur aux données concrètes de son existence ; en voulant le bonheur d'autrui aussi intensément qu'il désire le sien ;

---

(3) *Jean*, x, 18.

en faisant intelligemment siennes les lois qui garantissent son bon vouloir ; en acceptant de choisir pour accepter de vivre.

Celui qui fait fi des autres, des lois qui assurent leur vie, des choix qu'impose notre présence historique à leurs côtés, celui-là, bien loin d'être un homme libre, est en fait une personne en fuite. Mais on ne s'en convainc bien qu'à la condition de s'engager sur cette route de la vie humaine comme le marcheur qui s'allège, au fur et à mesure des difficultés qu'il rencontre, de tout ce qui alourdit sa marche.

Le chemin de la liberté et de l'amour.

Que de choses, en effet, que de bagages dont il convient de se dépouiller pour être vraiment libre et capable d'aimer ! Libre d'abord des pressions extérieures qui nous empêchent d'exister vraiment, et nous savons comme elles sont nombreuses : ce sont les jugements tout faits, les préjugés, les modes, la fascination du monde, du luxe, de l'argent : nous n'en avons jamais fini de prendre nos distances vis-à-vis de ces despotes auxquels nous nous asservissons si volontiers. Mais il est un maître plus tyrannique encore : celui que saint Paul appelle « le vieil homme » et dont il énumère toutes les convoitises. Là encore, chacun doit livrer un combat de chaque jour pour se soustraire à la servitude et renaître à la liberté. Saint Augustin a magistralement décrit cette sorte de champ clos où l'homme s'affronte à ses passions.

Voilà les véritables chaînes qui entravent notre marche, qui nous attachent aux satisfactions de l'instant, qui nous fascinent par l'illusion d'un bonheur factice et d'une apparente liberté. S'il ne cherche à rompre avec elles, l'homme piétine ; il s'accroche à une fausse image de lui-même et de son bonheur ; il cesse d'avancer ; le meilleur de son être devient captif ; il ne saura jamais vraiment ce que c'est qu'aimer.

Car il importe d'en bien prendre conscience : la liberté spirituelle vers laquelle nous sommes en marche n'est pas la simple absence de contrainte ou de détermination ; elle est cette sorte d'aisance intime qui permet de choisir l'amour et les liens qu'il fait naître. Mystérieux cheminement de l'homme ! Il se soustrait aux liens qui le diminuent, mais c'est afin d'en contracter d'autres qui le font grandir dans l'amour et garantissent sa liberté croissante. Nous sommes là devant le mystère même de la personne, de son expérience spirituelle, du dynamisme et de la vitalité de ses choix.

Effort et grâce.

Si nous regardons bien notre pèlerinage sur cette terre, nous y discernons beaucoup d'étapes, petites ou grandes, qui nous furent l'occasion de choisir pour l'amour et d'y découvrir l'ébauche d'une liberté plus pleine et plus nourrissante que celle des revendications et des caprices. Nous nous souvenons de nos tergiversations, de nos luttes, de nos retours en arrière, de nos victoires. Nous nous souvenons surtout des événements, des rencontres, des appels qui parlèrent à notre intelligence et séduisirent notre cœur. Ils sont différents pour chacun de nous : un exemple, une amitié, une confiance, une simple parole, le témoignage quotidien d'un être aimé... Mais à travers ces lueurs, c'est toujours la lumière de Dieu qui réchauffa nos âmes et qui brilla sur nous. Ce grand amour, seul, est en effet capable de révéler l'homme à lui-même et de mouvoir sa volonté. Sur nos routes d'hommes, l'étranger d'Emmaüs nous rejoint sans cesse ; il nous délivre des liens de la tristesse et du désespoir ; il suscite en nous l'espérance qui libère et nous entraîne vers l'amour. Certes, nous avons bien conscience du prix de nos efforts ; mais si notre regard est perspicace nous mesurerons comme notre conquête baigne toute dans un climat de grâce sans laquelle elle n'existerait même pas.

La famille, climat de grâce et d'exigence.

Si nous sommes attentifs aux liens qui nous aveuglent en nous maintenant captifs, et à la grâce qui nous rend libres en nous enchaînant à l'amour, alors nous discernons la mission de la famille ; nous comprenons qu'elle puisse être un creuset où s'affine l'or pur de la vraie liberté. Sa tâche est difficile ; elle est à la mesure des riches trésors qui lui sont confiés.

La famille doit être d'une part un milieu stable, robuste, capable de protéger d'abord, d'affermir surtout, des volontés naissantes qui ont besoin d'exemple et d'appui pour ne pas se disperser dans le caprice. Mais d'autre part elle ne peut être ce bon terroir qu'à condition de ne pas étouffer la jeune plante. Il lui faut donc permettre son initiative en même temps qu'elle assure avec fermeté son enracinement, car l'excès d'autorité comme l'excès de libre choix peuvent compromettre l'un et l'autre l'équilibre et la vigueur des volontés. Mais ce n'est pas tout. Dans cette tâche d'éveil et d'éducation des libertés humaines la famille doit toujours regarder au-delà de ce qui se voit, vers cet arrière-fond mystérieux des plus humbles gestes par lesquels se construit l'enfant. Car cette nature est vraiment faite pour l'infini, et l'apparence ne nous livre jamais qu'une part infime du véritable enjeu de ses actes.

Maintenir ; guider ; affermir ; éveiller ; susciter... et puis n'oublier jamais que nous sommes tout à la fois au service d'une réelle liberté de choix et d'un amour qui, seul, peut appeler l'homme à l'existence : voilà qui peut paraître surhumain. Cela pourtant s'éclaire, si nous remarquons comme la structure même de la famille dispose à l'accomplissement de cette tâche. Dans sa nature, en effet, la famille est à la fois grâce et exigence, bienveillance et offrande. Elle doit son origine à un amour ; cet amour, ensuite, en assure la permanence et en constitue le lien, en faisant participer les enfants à la tendresse qui rassembla d'abord leur père et leur mère. Mais cet amour est fait de bien des gestes. Il ne se maintient, il ne s'approfondit qu'au prix de beaucoup d'efforts mutuels. Grâce et offrande. La famille est échange, rythme d'accueil et de don. Et c'est cela qui en fait le lieu privilégié d'un véritable éveil des libertés.

Dans l'ambiance de sécurité et de paix que fait naître l'amour, dans l'atmosphère de dynamisme et de chaleur qu'il suscite, l'enfant peut apprendre, par tout lui-même, comme il est bon d'aimer et d'être aimé. Précieuse découverte ! Elle se fait au jour le jour ; elle se fait de manière vitale ; elle est le rayonnement même d'un véritable amour conjugal. Elle est en même temps une expérience et un appel, et toujours une grâce.

Pour y répondre, l'enfant trouve alors les

formes de son offrande ; à l'échelle réduite de cette société première, dans ce cadre aimé, il ébauche chacun des gestes exigés par le bien commun : il apprend à se gêner, à s'oublier, à songer aux autres, à les respecter. Mais le ferait-il, si l'exemple, la tendresse et l'autorité de ses parents ne lui faisaient découvrir d'expérience que c'est le vrai moyen d'être heureux ? C'est ce qu'il nous faut voir maintenant de façon plus concrète.

II. — Au service de la liberté spirituelle.

1. *L'image de Dieu dans nos enfants.*

Avant d'étudier dans le détail comment favoriser l'éveil des libertés qui nous sont confiées et quelle part nous devons réserver au libre choix, quelle part à notre autorité, faisons, mes Frères, une remarque : il est bien difficile de parler sereinement de ces choses ! L'expérience le montre : quand des éducateurs abordent entre eux ce vieux problème de la contrainte et de la liberté, il n'est pas rare que le ton monte et que les voix s'échauffent.

La raison en est simple : nous avons beaucoup de mal à réfléchir à cette question de manière objective, parce que nous l'envisageons presque toujours, et à notre insu, comme à travers la grille déformante de nos impressions d'enfance. Tel qui préconise aveuglément des méthodes libérales ne le fait que parce qu'il a pâti, comme enfant, d'une autorité trop tatillonne ; tel qui vante sans mesure les bienfaits de l'autorité n'en est un défenseur aussi ardent que parce qu'il n'a pas osé se dégager des liens de son enfance et qu'il ne peut supporter, malgré lui, que ses enfants y réussissent ; nous agissons tous de la sorte parce qu'un brin d'enfance subsiste toujours en nous, que nous vantions le temps passé ou que nous nous rebellions contre lui.

C'est toujours dommage, car c'est penser plus à soi qu'aux enfants, se rechercher en eux au lieu d'être attentifs à leur vrai visage. Sachons-le pour éviter de nous laisser prendre au piège de nos théories et de passer indifférents à côté des besoins réels des enfants, comme le prêtre et le lévite qui négligèrent l'homme blessé sur la route de Jéricho.

Pour éviter cet écueil, il faut se mettre d'abord dans une disposition de foi. Je connais des prêtres qui, lorsqu'ils viennent de baptiser un nouveau-né, disent à ses parents et aux amis qui les entourent : « Recueillons-nous quelques instants et adorons Dieu présent dans cet enfant. » Entrez, mes Frères, dans l'esprit de foi qui inspire ces paroles. Adorez Dieu, présent en vos enfants comme en autant d'images dont chacune ne ressemble à aucune autre. Rendez-vous présents à ces frères et ces sœurs de Jésus-Christ. Découvrez davantage les dons qui leur sont propres. Accueillez les traits personnels et la courbe mystérieuse de leur destinée comme un langage que Dieu vous tient à travers leur visage. Et priez l'Esprit-Saint de vous faire connaître et aimer ces trésors uniques qui vous sont confiés.

C'est là, le conseil le plus avisé que je puisse vous donner. Nous oublions bien vite cette réalité de base, pourtant essentielle à la confiance mutuelle. Si les parents n'y prennent pas garde, en effet, ils ne font plus attention peu à peu qu'aux traits les plus apparents du caractère et comme ceux-ci, chez des enfants, sont loin d'être toujours réconfortants, ils se découragent ou ils s'impatientent. Ils se lassent, par exemple, de ces mauvaises notes, de ce fâcheux tempérament ; ils s'agacent de ces insolences, de ce manque de courage, parfois de ces impolitesses.

Alors, le plus souvent, ils en viennent à demander à l'enfant ce qu'il ne peut pas encore donner, ou bien ils exigent de lui des efforts sur des points qui ne sont pas forcément les plus importants. Et c'est toujours au détriment de sa liberté spirituelle. Ils découragent l'enfant ; ils faussent son jugement ; ils sont à côté de ses besoins réels. Essayez donc ce que je vous propose, mes Frères. Au moment de votre prière du soir ou durant l'action de grâces qui suit la communion, mettez-vous en esprit devant le mystère propre de chacun de vos enfants. Vous vous rendrez bien plus attentifs à l'essentiel. Vous serez moins impatients, moins agressifs, plus aimants. Vous serez aussi plus souples aux mains de Dieu. Et puis vous sentirez d'instinct ce que vos enfants attendent vraiment de vous. Car il en est ainsi, chaque fois qu'on se rend présent à Dieu et au mystère de croissance surnaturelle qu'il accomplit en ceux qu'on aime.

2. *Le rôle et l'importance de notre liberté d'âme.*

Devant Dieu, nous découvrons en effet que, pour grandir et pour avoir envie d'aimer, un cœur doit se sentir au large. C'est dans le miroir de votre amour que l'enfant se trouve et qu'il s'affirme. Si votre cœur est étriqué, le sien le sera, et vos enfants se sentiront alors comme en prison. Si votre cœur est large, vos enfants ne se sentiront pas à l'étroit. Suivons les étapes que parcourt l'enfant et voyons quel doit être, au fur et à mesure, le visage de votre liberté d'âme.

Voici votre tout-petit. Il a besoin de votre amour. Mais déjà, tout autant, de votre confiance, qui en est bien la fleur d'ailleurs. Ne l'entourez pas d'une tendresse inquiète et anxieuse. Ne multipliez pas ces gâteries, ces attentions, ces cadeaux qui visent davantage à vous attacher l'enfant qu'à le faire grandir. De l'affection, bien sûr ! Mais saine, forte, libre, joyeuse.

Vous ne sauriez croire, chers parents, à quelles chaînes un amour possessif peut river l'enfant. On souffrira plus tard de ces adolescents qui regimbent, qui trouvent irrespirable le climat familial : « On ne l'a pourtant pas contrarié », direz-vous. Hélas, que ne l'avez-vous alors contrarié à bon escient ! Car ce n'est pas l'autorité qui enchaîne l'enfant, c'est votre manque de détachement ; ce sont vos craintes, vos tourments, vos impatiences. Vous avez construit de la sorte la prison dans laquelle il étouffe maintenant. Dieu veuille élargir vos cœurs et les délivrer de ce qui n'est pas lui ! C'est alors que vous éveillerez, en vérité, chez vos tout-petits, la liberté des enfants de Dieu.

Ce petit bonhomme a grandi. Il est maintenant un écolier. Il est fier de son maître ou de sa maîtresse. Il a des camarades. Confiez-lui des responsabilités. Aimez à ce qu'il s'affirme, à ce qu'il prenne une saine indépendance. Agissez avec tact, bien sûr : chaque enfant s'éveille à son rythme. Mais défiez-vous de certaines docilités touchantes et trompeuses. Si vous ne vous posez pas alors vous-mêmes, en termes adaptés et progressifs, le problème de son indépendance, votre enfant vous le posera, au moment de l'adolescence, de façon brusque et tranchante.

L'enfant doit pouvoir lire en votre cœur que vous n'êtes pas opposés à ce qu'il s'affirme en face de vous, bien au contraire. Que vous êtes contents qu'il ait des camarades ; heureux qu'il vous quitte à certains jours pour un mouvement de jeunesse ; satisfaits que la colonie, le camp, la sortie aient été une réussite et qu'il en garde un souvenir enchanteur. Si vos enfants ne se sentent pas retenus, et comme freinés par vous, dans leurs premières initiatives et dans leur découverte des choses et des gens, alors les moments d'intimité familiale si nécessaires à leur équilibre et à l'affinement de leur sensibilité prendront pour eux toute leur valeur. Votre amour ne sera pas une chaîne ; il sera constructif ; vos enfants en percevront l'élan et ils y participeront.

Vous voici maintenant devant des adolescents. Gauches. Tantôt fermés, tantôt exagérément expansifs. Parfois suffisants. Souvent revendicatifs. Au milieu de vous comme sans y être. Quels qu'aient été jusque-là votre tact et votre confiance, vos enfants traversent une période difficile. Ils découvrent tout d'un coup qu'ils ont jusqu'à présent vécu dans la dépendance et les voilà qui se rebiffent. C'est l'heure des longs silences, des affirmations tranchantes, des idées saugrenues, des mises originales...

Croyez bien qu'alors, avant de vous narguer et de vous agacer, l'adolescent se meurtrit lui-même : il est sa première victime. Si vous le savez, vous serez plus patients, sans pour autant cesser d'être fermes sur les points essentiels d'exécution ; et puis vous comprendrez toutes les incohérences d'un être qui se cherche lui-même avec anxiété et parfois même — mais il se garde bien de vous le montrer — avec un certain désespoir. Quand votre amour-propre est alors seul en cause, faites-le taire. A propos de tant de choses dont l'importance est seconde, ne cherchez pas à imposer vos vues. Que vos enfants sachent qu'ils peuvent, s'ils le veulent, parler largement de toutes choses avec vous. Pour croître et pour s'affirmer ils ont avant tout besoin de votre grandeur d'âme. A leurs yeux, elle est une reconnaissance précieuse, de leur droit d'exister, ce droit qu'ils ne revendiquent parfois si brutalement que parce qu'ils n'osent pas se l'accorder à eux-mêmes. Donnez-leur votre blanc-seing.

Respect et grandeur.

Notez-le bien, mes Frères : à aucun moment je n'ai dit qu'il fallait laisser tout faire à vos enfants. Vous seriez à l'opposé de ma pensée si vous interprétiez de la sorte les propos qui précèdent. J'ai parlé des dispositions de votre cœur, car c'est là l'essentiel. C'est dans votre cœur que vos enfants se reconnaissent eux-mêmes. C'est votre cœur, c'est votre attitude profonde qui rejoignent en eux ce qu'ils ont de meilleur. A travers vos gestes et vos manières d'être, mais très au-delà d'elles, quelque chose passe, silencieusement, qui assoupit ou qui éveille, qui enchaîne ou qui délivre.

L'enfant ne s'y trompe pas. On peut être très ferme — et il faut l'être — et avoir pour lui ce respect : son cœur est alors au large, quoi qu'il en soit des justes et nécessaires contraintes qui restreignent sa liberté d'action. On peut au contraire faire preuve de libéralisme sans susciter pour autant la liberté profonde de l'enfant, si le cœur reste avide, anxieux, possessif, et que cet enfant, se sente comme pris au piège d'un amour qui attend impatiemment le retour.

En vérité, mes Frères, on n'apprend à aimer qu'auprès d'êtres qui portent le témoignage d'un juste amour. Il importe de le souligner très fort, car vous conviendrez avec moi que les temps actuels nous mettent à l'épreuve. Nous sommes facilement inquiets. Nous ne sommes pas portés par un climat de foi qui nous incline à la confiance en la Providence. Devant les soucis et les difficultés, notre cœur est facilement resserré sur lui-même. Comme ce climat est peu favorable pour des enfants. Il les paralyse et provoque ensuite leur soif d'émancipation. Ils n'apprennent pas ainsi la confiance en la vie. Ils ne se sentent pas portés à se risquer vraiment, dans le fond d'eux-mêmes. Ils sont prématurément apeurés devant les charges de l'existence. Beaucoup d'éducateurs le constatent aujourd'hui. Et ceci m'engage, avant de vous dire quel devrait être en ces conditions le visage de votre autorité, à vous parler brièvement du travail et des projets de vos enfants.

C'est un domaine, en effet, où il nous est parfois bien difficile d'être maintenant attentifs aux dons, aux dispositions, aux goûts des enfants. Vous vous souciez légitimement de leur assurer pour plus tard un travail, un métier, une situation qui leur permette d'élever une famille. Vous êtes parfois obligés d'envisager à brève échéance l'accès au travail professionnel pour alléger dès maintenant le poids des charges familiales. Durant le temps du travail scolaire lui-même, vous êtes bien souvent, par souci de l'avenir, exagérément préoccupés, non pas du progrès de l'intelligence, mais des résultats scolaires. Dans beaucoup de cas, d'ailleurs, l'école elle-même ne vous aide pas à vous dégager de vos appréhensions. Qu'il vous arrive alors de contrecarrer certains projets d'avenir ou que vous exigiez inconsidérément de l'écolier ce qu'il ne peut pas vous donner, dites-vous bien que ces incompréhensions pratiques sont vivement ressenties par l'enfant, même s'il ne s'en plaint pas. Elles sont souvent à l'origine de dissentiments graves qui éclatent au moment de l'adolescence.

Je le sais, cette question est bien difficile, et il ne m'appartient pas de vous dire comment la résoudre dans le détail. Mais j'ai le devoir de vous mettre en garde. Il est bien plus important pour un être humain, d'avoir été équilibré par son éducation que d'être bardé de diplômes ; plus important d'avoir le métier qui lui convient que celui dont vous rêviez pour lui, sous prétexte qu'il est plus honorable ou plus lucratif. Respectons d'abord les intentions de la Providence. C'est une forme de la confiance qu'elle nous demande. C'est un gage de vraie liberté pour nos enfants.

3. — *L'autorité libératrice.*

J'en viens, maintenant, mes Frères, à l'exercice si nécessaire et si important de votre autorité. Partons, comme nous l'avons fait précédemment des premières étapes de la croissance. Ce tout jeune enfant a besoin de votre autorité, vous en êtes bien convaincus. Mais je crois bon d'en préciser les raisons pour vous aider à mieux voir comment vous acquitter de vos responsabilités.

Il est bien évident que notre autorité sert d'abord à protéger votre enfant. Vous ne le

laissez pas partir à l'aventure, parce qu'il ignore ce qui peut lui nuire et ce qui peut le servir ; vous le gardez des risques qui lui seraient préjudiciables ; c'est un premier aspect de la nécessité de l'autorité.

Par elle, ensuite, vous aidez vos enfants à choisir. Il y aurait grave illusion à s'imaginer que laissés à eux-mêmes, ils seront davantage en mesure de s'affirmer. Le contraire arrive bien souvent. L'expérience montre qu'au lieu de se fortifier, l'enfant se débilite alors ; il est la proie de ses ignorances ou de ses hésitations, ou bien celle de ses caprices ; de toute manière, sa force de caractère en souffre, car l'enfant a besoin d'être patiemment contraint pour ne pas en demeurer au stade des velléités et des fantaisies.

L'autorité, et c'est un autre aspect de son rôle, lui est indispensable pour sortir peu à peu de son monde enfantin, pour découvrir une réalité qui l'oblige et l'engage, pour émerger progressivement de son égocentrisme d'enfant, pour apprendre à vouloir. Ne croyez d'ailleurs pas qu'il ne veuille pas de vous dans son univers. Là encore l'expérience montre le contraire. L'enfant privé d'autorité ressent douloureusement cette absence ; il l'interprète souvent comme un manque d'intérêt, voire même d'affection ; elle est la cause de beaucoup de désillusions et explique bien des choix impulsifs.

Enfin et surtout, par l'autorité, et grâce à la dignité qui l'accompagne, grâce à la justesse et à la permanence de ses interventions, l'enfant va peu à peu découvrir ce qu'est le bien commun de la famille et par conséquent ce que c'est qu'aimer. Vous n'aurez pas besoin pour cela d'expliquer et vous perdre en discours. Vos justes exigences, votre fermeté rejoignent l'intelligence intuitive de l'enfant avant même que sa raison ne s'épanouisse. A vous sentir exigeants sur certains points, à vous découvrir tenaces, l'enfant, d'expérience, va peu à peu participer à vos jugements de valeur.

Et si cet enfant a besoin de l'autorité, si elle est nécessaire à sa santé, s'il ne peut, sans elle, forger sa volonté, découvrir le réel, percevoir votre affection, c'est qu'elle est tout ordonnée à la découverte concrète et vivante des liens qui vous unissent à lui, et du respect que vous vous devez mutuellement. Sans aucunement cesser d'être ce qu'elle est et ce qu'elle doit être — une fonction de gouvernement qui ne se laisse pas discuter — l'autorité est tout ordonnée à l'amour. Elle éclaire et fait vivre, dans la mesure même où elle fait aimer.

Vous saisissez alors, mes frères, comment il faut envisager son exercice. Il y a évidemment tout un monde entre l'idéal et la réalité. Je connais certaines de vos difficultés et je devine les autres. Les pères de famille, le soir, rentrent harassés du travail. Les mères, quand elles ne travaillent pas elles-mêmes, sont bien souvent épuisées par leurs tâches ménagères. Et comme les enfants, au sortir de l'école ou de l'atelier, ne sont pas eux-mêmes tellement dispos, tout conspire à priver le foyer de la détente et du calme qui lui seraient nécessaires. Je sais tout cela. Voyons toutefois, avec courage, ce qu'il faudrait faire, en confiant à la Providence la réalisation de nos desseins.

Il importe d'abord de bien choisir les points sur lesquels vous engagez votre autorité. Qu'ils ne soient pas trop nombreux. Qu'ils aient du sens pour l'enfant. Qu'ils ne lui apparaissent pas comme l'effet de vos caprices ou de votre égoïsme, mais qu'on sente bien que vous êtes vous-mêmes soumis à ce que vous exigez d'autrui.

Chaque famille aura ses exigences propres. Mais certaines insistances peuvent être communes à toutes. Ne transigez pas, par exemple, sur le respect, sur la serviabilité. Une fois vos objectifs bien précisés, attachez-vous à les poursuivre. Gardez-vous alors, autant que possible, de ces interventions brusques, coléreuses, qui viennent comme par à-coups et qui désarçonnent l'enfant. Efforcez-vous au calme. Ne vous décidez donc à tenir et à tenir ferme que ce dont vous pouvez humainement assurer l'exercice. Dans un foyer qui s'aime et où l'on s'aime, il n'y a pas tellement de points où l'autorité doive formellement s'engager. Cela n'en donne que plus de poids à son intervention, quand elle estime devoir se manifester.

Droiture et fermeté.

Vos enfants ont grandi. Sans perdre de leur fermeté, vos interventions se sont peu à peu nuancées. Et vous voici maintenant devant des adolescents et des adolescentes. Même si vous avez jusque-là bien fait votre devoir, ils vont s'estimer, une fois ou l'autre, brimés. Ils prétendent que leurs camarades sont bien plus libres qu'ils ne le sont eux-mêmes. Ce mécontentement vient souvent à bout des meilleures patiences, et il rend délicate la question pratique de vos interventions. On vient, par exemple, vous dire que vous êtes vieux jeu de ne pas permettre telle sortie, que tous les camarades ont vu ce film, que vous êtes un despote d'interdire telle émission de télévision, que c'est une brimade ridicule de ne pas permettre la lecture de ce roman... Et vous voilà dans l'embarras. Certaines perplexités viennent de ce qu'il y a des parents qui ne connaissent pas leurs enfants, qui ne cherchent pas à les connaître, et décident à leur sujet comme du dehors. A ceux-là, je ne puis dire qu'une chose : vivez vraiment avec vos enfants. Leurs réflexions, les souvenirs aussi de leur petite enfance, vous éclaireront et vous aideront bien souvent à discerner d'instinct ce qui est bon. Mais les parents qui partagent la vie de leurs enfants sont aujourd'hui bien souvent eux-mêmes dans l'embarras. A ceux-là je soumets les deux réflexions suivantes, qui sont complémentaires.

Quand vous parlez amicalement avec vos enfants d'un film, d'une pièce, d'une sortie, d'un camarade, d'une jeune fille ou d'un garçon, donnez-leur, pour étayer vos jugements, des raisons qui vaillent. Après avoir été nous-mêmes, dans notre adolescence, avides d'idéal, nous ne sentons plus parfois, dans notre âge mûr, que des jeunes ne puissent se satisfaire de jugements sommaires et conventionnels. Allons au fond des choses : nous sommes sûrs d'avoir alors, non pas l'immédiate adhésion, mais l'audience, la réelle audience, de nos jeunes.

Prenons l'exemple du cinéma. Un certain nombre de films actuels mettent en cause les grands problèmes de la vie. Certes, c'est fait, le plus souvent, sans grand discernement. Mais il y a là l'amorce de beaucoup de réflexions, de mises au point, pour des parents qui ne se contentent pas d'être à côté de leurs enfants, mais qui vivent vraiment avec eux. N'abordez pas alors les choses de manière étriquée, ne faites pas état que de vos réserves, de vos agacements, de vos

incompréhensions, ne vous arrêtez pas non plus à un point de vue d'adulte, écoutez, cherchez, réfléchissez, et n'ayez pas peur de vous livrer dans ce que vous avez de meilleur. Pour des adolescents, de tels échanges, quand ils sont possibles, sont extrêmement précieux. Soyez-en sûrs : ils fondent votre autorité sur la plus solide des bases, celle de la droiture. Si votre cœur est large et discret et que votre enfant ne vous sente pas impatient d'obtenir à tout prix qu'il juge comme vous, vous lui apportez alors, pour la difficile construction de son être, une pierre de choix.

Il reste toutefois des occasions où vous devez engager très nettement votre autorité. C'est le cas, par exemple, lorsque vos enfants veulent lire, voir, entendre ce qu'ils ne sont pas encore prêts à supporter sans dommage. La plupart du temps vous ne pouvez alors faire admettre vraiment les motifs de votre réserve, car la difficulté vient de ce que l'adolescent, insensible encore, faute de maturité, à la nature de certains risques, ne peut en percevoir le danger. Il en est souvent ainsi pour des films. L'adolescent se croit vite très fort, il ne sent pas que tel film est plus nocif par une atmosphère que par les choses qui s'y disent ou qui s'y font... Vous ne disposez à ce moment que d'un seul argument : « Fais-moi confiance. » Le même problème se retrouve d'ailleurs pour d'autres loisirs.

Il est de première urgence de prendre conscience du grave devoir qui vous incombe sur ce point. Trop de jeunes, aujourd'hui, affrontent des dangers qui ne correspondent pas à leur âge. Cela nuit à leur vie morale, cela nuit tout autant, et davantage peut-être encore, à leur vigueur intellectuelle et à leur équilibre humain. Sur ce point, mes frères, nous avons tous à nous reprendre, et il n'est pas trop d'un effort d'ensemble pour venir à bout d'un mal qui compromet gravement la vie de nos jeunes. Il faut savoir dire « non ». Sans raideur, sans agressivité, mais sans faiblesse. Pour vous y aider, songez que l'adolescent, quand il vous demande certaines latitudes, vous met à l'épreuve en quelque sorte, pour voir jusqu'où vous le laisserez aller. De même que si souvent il vous « sonde », vous réclamant ceci ou cela dont il prétend — vous connaissez cet argument — que les autres l'ont. C'est de son âge. Mais ce devrait être du vôtre, pour l'aider à dépasser ce stade revendicatif, de savoir être fermes. Ayez ce courage, mes frères.

Confiance et prière.

Peut-être pensez-vous que ces échanges et ces prises de position exigent de vous une culture que vous n'avez pas et que, sur ce point comme sur bien d'autres, vous vous sentez dépassés par vos grands enfants et même par les plus jeunes. Ne vous arrêtez pas à cette impression. Croyez-moi, vous saurez très bien dire votre avis, et le dire comme il faut, si vous vivez de la vie de vos enfants et s'ils vivent de la vôtre. Si la famille n'est pas une juxtaposition d'individus. Si vos enfants, dès le jeune âge, ont eu des responsabilités et que vous ne vous êtes pas braqués sur leur réussite scolaire au point de ne pouvoir leur demander de participer aux tâches familiales. Si vous avez fait vôtres leurs jeux et leurs joies, grandes et petites. Si vous leur avez communiqué à bon escient vos préoccupations, d'ordre matériel ou familial. Si vous êtes bien convaincus qu'ils attendent, au fond, de vous beaucoup de vigueur et de netteté. Autrement dit, si vous avez vraiment fondé une famille dont les membres sont associés par la confiance et le respect mutuels. Si cela s'est fait, alors vous avez vécu au rythme même des difficultés et des progrès de vos enfants ; vous les connaissez, vous les « sentez », pourrait-on dire. Vous-mêmes n'êtes point pour eux des êtres d'une autre époque, mais des personnes vivantes, qui ont gardé jeunesse et fraîcheur d'âme, avec la maturité qu'assure l'expérience. Il y a entre vous tous, enfants et parents, un langage commun. C'est cela qui permet à l'exemple et à l'autorité de susciter des libertés.

Je ne serais pas surpris, mes frères, qu'en parlant ainsi, je vous aie plus inquiétés qu'apaisés, car vous vous dites peut-être en vous-mêmes « Que nous sommes loin de cette ambiance à la maison ! » Si vous faites cette constatation, que cela ne vous décourage point ! A vous mettre devant le témoignage d'amour que devrait être l'accomplissement d'une famille, comment n'éprouveriez-vous pas le sentiment d'une extrême distance ! Tournez-vous donc vers notre Père des cieux. En vous confiant cette tâche, à vous, créatures qui faites au jour le jour votre route, i[l] engage sa puissance. La marge entre ce qui es[t] et ce dont vous rêvez pour ceux que vous aimez c'est à lui de la combler, et il le fait, soyez-e[n] sûrs, si vous le lui demandez comme il aim[e] à être prié.

Pour être de bons parents, sachez donc redevenir enfants devant Dieu, lui confier chaque soi[r] ce que vous n'avez pu faire, vous remettre, l'u[n] l'autre, entre ses mains, y déposer chacun d[e] vos enfants. Sachez lui dire en détail ce qu'i[l] leur faut, lui abandonner toutes ces chose[s] intimes, tous ces choix qui vous préoccupent, ce[s] indifférences réelles ou apparentes, et tout cel[a] que l'autorité seule ne peut résoudre. Pou[r] mettre les autres au large, il vous faut bie[n] y être vous-mêmes. Que Dieu vous aide à l'aime[r] d'un amour profondément filial ! C'est le vœu qu[e] fait pour vous votre archevêque, chers parents du fond de son cœur, avant de s'entretenir maintenant avec vos enfants durant quelques instants

III. — Aux jeunes

Chers enfants,

Vous avez entendu ce que je viens de dire à vo[s] parents. Peut-être les plus âgés d'entre vous ont ils pensé que le moment viendrait bien vite o[ù] les mêmes responsabilités leur incomberaien[t]. C'est en songeant à cette perspective d'aveni[r] que je veux vous proposer trois brèves réflexions Si vous voulez, dans quelques années, au temp[s] choisi par Dieu, comprendre et aider vraimen[t] les enfants qui vous seront donnés — que vou[s] en soyez les parents ou qu'ils soient confié[s] à votre vie religieuse ou à votre sacerdoce — cherchez avec droiture, dès maintenant, à comprendre vos parents, à comprendre l'obéissanc[e] à comprendre enfin ce qu'est la liberté spirituell[e] et à en vivre.

Comprendre vos parents.

Vous connaissez, ou vous avez connu, les un[s] et les autres, des heures difficiles où vous avie[z]

du mal à vous faire comprendre et du mal à vous comprendre vous-mêmes. Vous vouliez être simples en famille, et puis vous n'offriez qu'un visage absent. Vous vouliez vous confier, vous exprimer, et les mots ne venaient pas. Et cependant, vous sentiez bien qu'à travers votre dépaysement et vos silences, quelque chose de généreux et de droit se cherchait en vous et voulait apparaître. Si celà n'a pas été compris, si l'on s'est mépris sur vos intentions, vous avez souffert, et profondément parfois. Au contraire, si quelqu'un vous a deviné et compris, ce fut alors pour vous un moment constructif de détente et de réconfort.

Avez-vous jamais songé que vos parents, de leur côté, connaissent, pour d'autres raisons, des déceptions comparables aux vôtres ? Qu'ils souffrent parfois de n'être pas compris de vous ? Avez-vous jamais réfléchi vraiment aux difficultés de leur tâche ? Faites appel à votre expérience. Il y en a parmi vous qui sont les aînés de leur famille, et à qui les plus jeunes, une fois ou l'autre, ont été confiés. D'autres ont été responsables dans des colonies, des camps, des sections de jeunes. D'autres sont chefs de patrouille dans une troupe ou une compagnie. Vous savez bien qu'il n'est pas toujours facile de se faire obéir, qu'on peut très bien faire de la peine à ceux que l'on conduit. Ce n'est pas faute de bonne volonté, mais parce qu'il n'est rien de plus délicat que la charge d'âmes et l'exercice de l'autorité. On voulait servir l'intérêt de tous, se rendre utile, faire un geste agréable... et puis, ce fut mal interprété : on n'a pas été compris. C'est le sort du chef ! Vous le comprendrez encore mieux plus tard. Mais vous saurez aussi que le chef a besoin de l'amitié de ses hommes. Comprenez-le dès maintenant. Cherchez donc à comprendre vos parents. Apprenez à dépasser peu à peu vos griefs. Allez au-delà de vos besoins, de vos difficultés. N'est-ce pas cela, devenir adulte ? Et n'est-ce pas cela vivre en chrétien ? Si vous ne faites pas cet effort aujourd'hui vis-à-vis de vos parents, saurez-vous le faire plus tard vis-à-vis de vos enfants ? Car on n'improvise pas cet art : on s'y prépare de longue date, et par ce lent travail la confiance s'accroît entre les hommes.

Vous serez aidés dans cet effort si vous songez, en vos moments de prière et de réflexion, au respect que vous devez à vos parents. L'affaiblissement actuel de ce sens est grave. Il prouve que nous nous arrêtons aux apparences, que nous ne savons plus voir les choses en profondeur et discerner dans les plus humbles gestes le poids de gloire qui en fait la valeur. Vous devez la vie à vos parents. Par leur amour, Dieu les a associés à son action créatrice.

Cela seul vaudrait déjà votre respect, car ce n'est pas seulement la vie en ce monde que vous leur devez, mais la possibilité de devenir pour l'éternité des citoyens du ciel. Allez toutefois plus loin dans votre réflexion. Songez à la manière admirable dont Dieu permet que, par eux, vous abordiez la vie. Au terme de votre croissance, vous voilà riches d'une force physique, d'une santé, d'une vigueur intellectuelle et spirituelle qui font votre physionomie propre. C'est principalement à vos parents que vous devez cette stature. Votre intelligence, votre sensibilité, votre cœur, tout cela est fait de soins, de travaux, de veilles et de prières de votre père et de votre mère. Vous êtes en quelque sorte leur histoire vivante. Sachez les respecter, comme ils respectent en vous l'image de Dieu, et mieux encore qu'eux-mêmes, s'il le faut.

Comprenez l'obéissance.

Si vous vous efforcez de comprendre vos parents, vous saurez découvrir ce qu'est l'obéissance et discerner sa part importante dans toute vie d'homme. On s'imagine volontiers, au temps de l'enfance, que les grandes personnes n'ont pas à obéir et que l'obéissance est une vertu d'enfant. Détrompez-vous. L'obéissance est d'abord une vertu d'adulte, que les enfants doivent pratiquer aussi. Nous obéissons tous. Votre archevêque, en tant que dignitaire de l'Eglise et que chrétien, obéit au Saint-Père, et il est soumis, comme citoyen, à toutes les lois de son pays. Vos parents sont astreints à ces mêmes lois. Comme vous-mêmes et toutes les autres grandes personnes, ils s'y soumettent chaque jour. Dans leur travail également, ils doivent obéir à des chefs, à des responsables, à des règlements. Ils ne peuvent se permettre, par exemple, d'arriver à l'usine ou au bureau quand il leur plaît, de faire le travail qui leur plaît, de l'accomplir comme il leur plaît ; ils doivent obéir. Demandez-leur donc, une fois, de vous dire en détail tous les actes d'obéissance professionnelle et civique qu'ils accomplissent dans une semaine : vous en serez surpris.

Mais n'allez pas en conclure que leur vie soit alors une corvée. Elle ne l'est pas, parce qu'ils n'obéissent pas comme des esclaves : ils essaient de comprendre le sens de ce qu'on leur demande. Certes, ils savent bien qu'il n'est pas toujours facile d'obéir et de tenir compte des autres. C'est parfois très difficile. Cela peut même être héroïque. Mais ils savent ce qu'il en serait d'une famille, d'une entreprise, d'un pays, s'il n'y avait personne pour commander, ou si chacun voulait être le chef et n'en faire qu'à sa guise. Personne n'aurait de tâche précise ; il n'y aurait plus aucun travail d'accompli, on en viendrait bien vite à se détester. L'obéissance permet de travailler ensemble et de vivre ensemble. C'est pour cela qu'elle est une grande vertu. Et puis parce qu'elle demande de l'homme un grand courage, beaucoup d'amour, beaucoup de véritable fierté. Il n'y a que les hommes vraiment libres pour savoir parfaitement obéir.

Ne voyons-nous pas Notre-Seigneur obéir toute son enfance à ses parents ? Et cela ne l'a pas empêché, bien au contraire, de faire plus tard de très grandes choses : démasquer les Pharisiens, délivrer les hommes de leur hypocrisie, dénoncer avec force toutes les injustices, appeler les hommes au véritable amour du prochain, se montrer intrépide et plus indépendant que quiconque quand il a fallu l'être. En effet, quand on obéit avec tout son cœur, toute son intelligence, on se soumet, non aux hommes, mais à Dieu. On obéit parce que Dieu le veut pour que les hommes s'aiment. On met avant toutes choses l'amour de Dieu et du prochain. C'est à lui qu'on s'attache et on se prépare ainsi à faire tout ce qu'il peut demander d'un homme.

Comprenez et aimez la liberté.

Comprenons, en effet, que Dieu ne nous demande pas seulement de lui obéir à travers les commandements des hommes. Une fois qu'il s'est

soumis aux lois, aux grandes lois de la vie en commun, un homme n'en est pas pour autant quitte avec sa conscience et les exigences profondes de sa nature. Il pourrait très bien n'être alors qu'un médiocre. A l'intérieur et dans le mouvement même de ses fidélités, Dieu et les hommes attendent de lui qu'il leur consacre cette force créatrice et cette puissance de renouveau auxquelles est ordonnée sa liberté.

Regardez votre histoire. Qu'il s'agisse de la vie des peuples, des arts, des sciences, de la sainteté surtout, voyez ceux qui furent vraiment grands : après s'être humblement et intelligemment assimilé les forces qui les avaient nourris, ils ont fait entendre une note neuve qu'eux seuls pouvaient donner. C'est la loi profonde de l'homme. C'est ce qui le fait semblable à son Créateur. C'est pour cela qu'il est libre. Comme Dieu lui-même, il doit travailller sans cesse à renouveler la face du monde.

Tout ce qui s'accomplit en vous depuis le début de votre adolescence, se fait justement pour adapter votre être, en ses profondeurs physiologiques, à cette grande loi de la création. C'est une œuvre de longue haleine. C'est un admirable enrichissement de votre nature. Il est à la mesure de cette œuvre merveilleuse qu'est l'homme. Aussi est-ce pour vous une époque très dense et souvent complexe. Votre imagination se développe. Votre vigueur intellectuelle s'affirme. Vos pensées personnellles se précisent. Vous sentez l'éveil de ce qui vous fait créateurs. Mais tout cela s'anime en des phases successives d'équilibre et d'incohérence, au fur et à mesure que montent en vous ces forces riches et mystérieuses dont l'homme doit s'assurer la maîtrise s'il veut avoir une activité créatrice vraiment féconde.

Voilà le problème devant lequel vous vous trouvez. C'est maintenant que vous fondez en vous l'homme et le chrétien. Pour y parvenir avec le temps, faites confiance à Dieu. Soyez bien sûrs que son amour mène votre vie. Cette certitude absolue doit être votre plus ferme appui à l'heure où les forces de l'amour s'éveillent et s'amplifient en vous. N'oubliez jamais qu'elles émanent du Dieu créateur et sont l'image de sa fécondité. Et pour que votre personnalité spirituelle profite au mieux de cet épanouissement en vous de la puissance créatrice, voici deux brefs conseils.

Tout d'abord, soyez droits. Ne vous trompez pas vous-mêmes. Vous aimez qu'on vous laisse prendre vos responsabilités, cherchez toujours à honorer la confiance qui vous est faite. S'il vous arrive de la tromper, sachez convenir en vous-mêmes de vos torts, décidez en votre cœur de vous conduire désormais en homme. Vous triompherez de votre faiblesse par cette exigeante lucidité.

Second conseil : dévouez-vous. C'est en aimant en vérité qu'on apprend à être créateur. Imitez le Samaritain. Apprenez à voir le monde, ses misères, ses besoins. Partout, en tous les pays du monde, en tous les milieux humains, l'humanité d'aujourd'hui appelle à grands cris. Entendez ces voix. Ce sont celles des jeunes, des opprimés, des pauvres, des malades, celles aussi de l'ignorance spirituelle. Que demandent-elles ? Qu'il y ait, dans tous les métiers, des hommes dignes de ce nom. Apprenez à en être. Apprenez à aimer. Et quand vous avez su vous donner aux autres, au lieu de vous satisfaire, sachez entendre alors ce que vous dit le Saint-Esprit de Dieu. N'étouffez pas la petite joie que vous commencez de connaître. Elle vous apprend « qu'il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir ». C'est l'expérience de l'amour de Dieu. C'est le bonheur des cœurs libres.

Donné à Paris, le 11 février 1960, en la fête de l'Apparition de Notre-Dame à Lourdes.

† MAURICE, cardinal FELTIN,
archevêque de Paris.

Lettres pastorales de Carême

Comme chaque année, nous publions ci-après une liste des lettres pastorales dont nous avons eu connaissance, rédigées par des évêques de France, des pays d'outre-mer et de l'étranger.

FRANCE MÉTROPOLITAINE

AGEN (Mgr Johan) : « La prière enseignée aux hommes par Jésus-Christ, Fils de Dieu ».
AIRE et DAX (Mgr Mathieu) : « Notre tricentenaire » (saint Vincent de Paul).
AJACCIO (Mgr Llosa) : « La mission divine de l'Eglise ».
ALBI, CASTRES ET LAVAUR (Mgr Marquès) : « L'Eglise, messagère de vérité ».
AMIENS (Mgr Stourm) : « Le tricentenaire de saint Vincent de Paul ».
ANGERS (Mgr Veuillot) : « L'équipement sacerdotal du diocèse d'Angers ».
ANGOULEME (Mgr Mégnin) : « Le divorce ».
ANNECY (Mgr Cesbron) : « Cent ans de vie chrétienne au diocèse d'Annecy ».
ARRAS, BOULOGNE et SAINT-OMER (Mgr Perrin) : « La presse ».
AUCH (Mgr Audrain) : « La pratique religieuse dans le diocèse ».
AUTUN, CHALON-SUR-SAONE et MACON (Mgr Lebrun) : « La vocation religieuse ».
AVIGNON (Mgr Urtasun) : « L'évêque, colonne et centre d'unité ».
BAYEUX et LISIEUX (Mgr Jacquemin) : « La Sainte Eglise, maîtresse de vérité et guide de notre conduite ».
BAYONNE, LESCAR et OLORON (Mgr Gouyon) : « L'apostolat ».
BEAUVAIS, NOYON et SENLIS (Mgr Lacointe) : « La Sainte Eglise ».
BELLEY (Mgr Fourrey) : « L'année de saint Vincent de Paul ».
BESANÇON (Mgr Dubois) : « Le prochain Concile œcuménique.
BLOIS (Mgr Robin) : « La paix ».
BORDEAUX (S. Em. le cardinal Richaud) : Sur le III[e] centenaire de la mort de saint Vincent de Paul.
BOURGES (S. Em. le cardinal Lefebvre) : « L'efficacité chrétienne ».
CAHORS (Mgr Chevrier) : « Sainteté d'ensemble et prière commune ».
CAMBRAI (Mgr Guerry) : « L'inquiétude chrétienne ».
CARCASSONNE (Mgr Puech) : « La charité fraternelle ».
CHALONS-SUR-MARNE (Mgr Pierrard) : « Le péché ? »
CHAMBERY (Mgr de Bazelaire) : « L'apostolat d'aujourd'hui ».
CHARTRES (Mgr Michon) : « Les apôtres dont l'Eglise a besoin ».

CLERMONT-FERRAND (Mgr de la Chanonie) : « Fraternité vraie ».
COUTANCES et AVRANCHES (Mgr Guyot) : « La mission des laïcs dans le monde ».
DIGNE, RIEZ et SISTERON (Mgr Collin) : « La vie chrétienne dans notre diocèse ».
DIJON (Mgr Sembel) : « L'amour de Dieu pour les hommes ».
EVREUX (Mgr Gaudron) : « L'Eglise et la place dans l'Eglise du prêtre, des religieux et des laïcs ».
FREJUS et TOULON (Mgr Mazerat, coadjuteur) : « Notre famille diocésaine ».
GRENOBLE (Mgr Fougerat) : « Le Christ veut habiter parmi nous ».
LANGRES (Mgr Chiron) : « La vie religieuse ».
LA ROCHELLE et SAINTES (Mgr Morilleau) : « Notre communauté diocésaine ».
LAVAL (Mgr Rousseau) : « Un grave devoir : l'éducation chrétienne des enfants ».
LE PUY-EN-VELAY (Mgr Chappe) : « Le centenaire de la statue de Notre-Dame de France ».
LILLE (S. Em. le cardinal Liénart) : « La question juive et la conscience chrétienne (1) ».
LIMOGES (Mgr Rastouil) : « Soyons des saints ».
LUÇON (Mgr Cazaux) : « Les vocations religieuses ».
LYON et VIENNE (S. Em. le cardinal Gerlier) : « L'évêque et sa mission ».
MARSEILLE (Mgr Lallier) : « Examen de conscience des pratiquants ».
MEAUX (Mgr Debray) : « Le devoir d'apostolat des laïcs chrétiens ».
MENDE (Mgr Boudon) : « Le mystère de la messe dans votre vie chrétienne ».
METZ (Mgr Schmitt) : « De la condition du chrétien ».
MONTAUBAN (Mgr de Courrèges d'Ustou) : « La communauté diocésaine ».
MONTPELLIER (Mgr Tourel) : « La restauration du Triduum sacré et le renouveau pascal ».
NANTES (Mgr Villepelet) : « Le Carême ».
MOULINS (Mgr Bougon) : « L'apostolat des laïcs ».
NANCY et TOUL (Mgr Pirolley) : « Le présent et l'avenir spirituels de notre communauté diocésaine ».
NEVERS (Mgr Flynn) : « Le chrétien routier en marche vers Dieu ».
NIMES (Mgr Girbeau) : « Le Concile œcuménique ».
ORLEANS (Mgr Picard de la Vacquerie) : « L'apostolat ».
PARIS (S. Em. le cardinal Feltin) : « Autorité et liberté dans la famille ».
PERIGUEUX et SARLAT (Mgr Louis) : « Le tricentenaire de saint Vincent de Paul ».
PERPIGNAN (Mgr Sans, vicaire capitulaire) : Sur le manque de vocations sacerdotales.
POITIERS (Mgr Vion) : « La route de la foi ».
QUIMPER ET LEON (Mgr Fauvel) : « La vertu de tempérance ».
RENNES, DOL ET SAINT-MALO (S. Em. le cardinal Roques) : « L'esprit missionnaire. La place et le rôle du laïcat dans l'Eglise » (2).
RODEZ (Mgr Ménard) : « Pour le règne du Christ dans notre diocèse ».
ROUEN (Mgr Martin) : « Instruction religieuse et culture chrétienne ».

(1) Voir *D. C.*, n° 1323 du 6 mars 1960, col. 297.
(2) S. Em. le cardinal Roques a annoncé qu'il publierait, pour le Carême, plusieurs lettres brèves ayant trait à la vie chrétienne sous ses diverses formes.

SAINT-BRIEUC et TREGUIER (Mgr Coupel) : « Le sacrement du mariage ».
SAINT-CLAUDE (Mgr Flusin) : « La foi, aujourd'hui comme hier, est un témoignage ».
SAINT-DIE (Mgr Brault) : « La prière des chrétiens ».
SEEZ (Mgr Pioger, évêque auxiliaire) : « Les chrétiens dont l'Eglise a besoin ».
SENS et AUXERRE (Mgr Lamy) : Sur les problèmes du diocèse.
SOISSONS, LAON et SAINT-QUENTIN (Mgr Douillard) : « La prière ».
STRASBOURG (Mgr Weber) : « Le mariage chrétien ».
TARBES et LOURDES (Mgr Théas) : « Saint Vincent de Paul, héros du sacerdoce et de la charité ».
TARENTAISE (Mgr Jauffrès) : « Le Christ toujours vivant et présent au milieu de nous ».
TOULOUSE, RIEUX et COMMINGES (Mgr Garrone) : « Le sens du bien et du mal ».
TOURS (Mgr Ferrand) : « L'avenir de nos jeunes ».
TROYES (Mgr Le Couëdic) : « La vocation du militant ».
TULLE (Mgr Chassaigne) : « Avez-vous la foi ? »
VALENCE (Mgr Vignancour) : « Le sens du péché ».
VANNES (Mgr Le Bellec) : « 1960 : un centenaire (mort de Jean-Marie de Lamennais) ; un cinquantenaire (le décret *Quam singulari*) ; un tricentenaire (saint Vincent de Paul) ».
VERDUN (Mgr Petit) : « Le Concile ».
VERSAILLES (Mgr Renard) : « L'Eglise cherche des apôtres de la foi (3) ».
VIVIERS (Mgr Couderc) : « Jésus-Christ ».

Afrique du Nord

ALGER (Mgr Duval) : « Pour ou contre Dieu ? »
CARTHAGE (Mgr Perrin) : « Rédemption ».
CONSTANTINE et HIPPONE (Mgr Pinier) : « Saint Vincent de Paul, maître de charité ».
ORAN (Mgr Lacaste) : « L'impatience, forme du désespoir ».
RABAT (Mgr Lefèvre) : « Au-delà des événements ».

Pays d'outre-mer

GUADELOUPE (Mgr Gay) : « Le problème scolaire ».

⁂

MONACO (Mgr Barthe) : « La conception catholique du foyer ».

Suisse

BALE et LUGANO (Mgr von Streng) : « Autorité et amour dans la société familiale ».
COIRE (Mgr Caminada) : « La rémission des péchés ».
LAUSANNE, GENEVE et FRIBOURG (Mgr Charrière) : « A propos de l'école ».
LUGANO (Mgr Jelmini) : « Notre Pâque et le Christ ».
SAINT-GALL (Mgr Hasler) : « Le sacrement de confirmation ».
SAINT-MAURICE (Mgr Haller) : « Le salut par le sacrifice ».
SION (Mgr Adam) : « Notre foi est en danger ».

(3) S. Exc. Mgr Renard a aussi adressé un message spécial aux jeunes, qui a été enregistré sur disque.

Erreurs et vérités sur l'Action catholique

Message de S. Em. le cardinal Montini pour la Journée de l'Action catholique (1)

Aux dirigeants et aux membres de l'Action catholique diocésaine, à leurs assistants ecclésiastiques, aux curés qui soutiennent cette organisation primordiale de notre laïcat, nous adressons, cette année encore, notre vif encouragement afin que la *Journée* (annuelle) de *l'Action catholique,* fixée au dimanche 21 février, soit célébrée par tous avec un soin particulier et un renouveau de ferveur.

Nous désirons donc qu'elle soit convenablement préparée, qu'elle soit marquée par quelque prière spéciale, qu'elle soit remplie par quelque réunion bien organisée à l'avance, dont le thème principal sera celui proposé par la présidence diocésaine ; qu'elle serve enfin à faire prendre davantage conscience de la nature, des méthodes et des fins de l'Action catholique.

Il ne sera pas inutile de revenir sur ce dernier point, la prise de conscience de l'Action catholique, même si on l'a traité cent fois, parce que l'idée que se font un bon nombre de gens de cette expression de la vie catholique n'est encore ni claire ni ferme.

Quelques-uns disent que l'Action catholique est un phénomène dépassé, parce qu'on lui a donné ses caractéristiques en des circonstances historiques et spirituelles bien différentes de celles d'aujourd'hui ; alors que, au contraire, l'Action catholique doit maintenant être considérée comme un fait acquis de la vie de l'Eglise, un développement désormais permanent de son activité pastorale, une institution non plus contingente et caduque de sa discipline occasionnelle, mais élevée à la dignité et à la solidité du droit canon. La preuve en est la place que le récent et désormais célèbre Synode romain a attribuée à l'Action catholique (cf. can. 652 et s.).

Le rôle formatif de l'Action catholique

Quelques-uns voudraient que l'Action catholique soit sélective et parfaite au point d'exclure de ses rangs quiconque a encore besoin d'approfondir ses convictions et ses habitudes de vie chrétienne ; elle doit, bien sûr, exiger de ses membres dès leur admission une volonté de fidélité et d'honnêteté ; mais elle n'abandonne pas pour autant une tâche de formation spirituelle et morale ; bien plus, elle se fixe à elle-même cette tâche qui ne dédaigne pas de s'adresser même à l'âge de l'enfance qui, de sa nature, a besoin de développement et de perfectionnement. L'Action catholique est une école de formation. Sa plus grande préoccupation doit être d'éduquer. Dans ce but, elle aura ses exigences propres, ses méthodes propres, sa finalité propre dans la formation de ses membres selon une mentalité donnée : la mentalité catholique ; selon un programme donné : le programme catholique. Elle n'est pas par elle-même une association récréative ou scolaire, ou simplement de dévotion ou de culture ; elle est une association qui, tout en offrant à ses membres tant de formes diverses de vie collective, tend surtout à créer des consciences fortes, des consciences catholiques. Et comme cette formation n'est jamais achevée en aucun de nous, la fonction formatrice de l'Action catholique sera permanente, à tous ses degrés et dans toutes ses branches. Cette fonction intrinsèque, à elle seule, suffirait à justifier l'existence de l'Action catholique.

Une organisation qui milite en plein monde

Mais cette fonction, comme on le sait, n'est pas une fin en soi ; son but est l'apostolat. On peut définir l'Action catholique : une école de qualification pour la défense et la diffusion des principes chrétiens et des mœurs chrétiennes. Elle tend à agir en dehors de soi, autour de soi, au delà de son cercle fermé. Elle tend à la communauté. Elle tend à la vie de notre temps. Elle tend aux besoins de nos milieux ; de paroissiale, elle se transforme en sociale. Elle tend à la charité. C'est pourquoi celui qui s'imagine que l'Action catholique consiste en des petits groupes de personnes séquestrées du monde, immunisées contre les contacts extérieurs, paisibles et tranquilles, parce que soustraites aux tempêtes des difficultés de notre monde, celui-là n'en a pas une conception exacte et lui enlève sa caractéristique la plus glorieuse, même si elle est dangereuse, de militante. L'Action catholique doit combattre, et pour cela connaître, discuter, mettre au point des questions de la vie pratique ; elle doit s'entraîner à la clarté des idées, à l'affirmation, au témoignage. Elle doit parfois s'exposer, payer de sa personne, souffrir. Elle est une milice spirituelle, mais non abstraite et irréelle. Elle est une vocation à la cohérence et au courage. Elle est un lien de fidélité et d'amour pour le Christ et son Eglise. C'est une force. Sinon que serait-elle ?

Une étonnante formation du laïcat pour porter au monde la vie de l'Eglise

Et avec cela on ne doit pas penser, comme certains seraient tentés de le faire, que l'Action catholique soit désormais l'attribution au laïcat d'un pouvoir propre, émancipé de la subordination à ceux qui dans l'Eglise ont reçu du Christ l'autorité et de la coordination avec eux. Y aurait-il quelqu'un pour penser que le moment est venu où le laïcat aura sa hiérarchie autonome, sa capacité de juger et d'agir, de critiquer surtout, comme il lui semble et comme il lui plaît ? Y aurait-il quelqu'un pour interpréter la liberté des enfants de Dieu comme le caprice dissolvant de l'unité de foi et d'action propre à la communauté chrétienne ? Celui-là se tromperait. Cette étonnante promotion du laïcat qu'est l'Action catholique ne trouble pas la vie de l'Eglise, mais elle l'enrichit, l'élargit, la fortifie. Elle est le levain de vie dans la masse, et non une contradiction intérieure ou un désordre constitutionnel ; elle est un ciment, non une désagrégation. Elle fait le pont, elle sert de véhicule, non d'obstacle entre l'action pastorale du clergé et le peuple. L'Action catholique authentique naît d'un besoin communautaire et tend à la communauté ; elle offre des expériences, des idées, des énergies, des moyens, des services à l'action proprement ecclésiastique ; elle ne la méprise pas, ne s'en moque pas, n'y fait pas obstacle, mais la

(1) *Rivista Diocesana Milanese,* février 1960. Traduction et sous-titres de *la D. C.*

comprend, la défend, l'étend. Elle la porte sans la contaminer dans le champ extérieur à l'Eglise ; et elle confère au monde profane une animation, une honnêteté, une dignité qui montrent comment la lumière du Christ peut arriver, même loin, consolante et bienfaisante, précisément par l'action des laïcs qui vivent et travaillent dans le monde profane. L'Action catholique est une filiale et formidable profession de confiance qui, du sein même de la vie catholique, peut et doit faire jaillir les forces et les idées qui transforment et sauvent le monde ; elle n'est pas un emprunt fait à l'extérieur, bien qu'elle sache découvrir et racheter le bien partout où il se trouve, mais elle n'est pas opportuniste, elle n'aime pas les compromis, elle ne se fie pas aux erreurs bénéfiques ; elle vit du Christ et cela lui suffit.

Vous savez toutes ces choses, très chers fils, et vous en vivez. Mais nous voudrions que dans cette « Journée d'Action catholique » vous les repensiez pour en sentir les nouveautés fécondes et pour vous convaincre que vous suivez la bonne voie même si elle est plus incommode que toutes les autres.

La christianisation des mœurs

Et nous voudrions qu'avec ces considérations de caractère général vous ayez aussi et spécialement une pensée et une résolution pour le sujet spécifique qui vous est maintenant proposé : le sens chrétien des mœurs. Ici, par mœurs, vous le savez, on entend spécialement la moralité aujourd'hui si menacée et outragée.

Qu'il ne vous déplaise pas de considérer avec force et sérieux ce thème délicat auquel sont attachés de nombreux biens tels que : l'éducation et le bonheur des jeunes générations ; la santé physique et morale de notre peuple ; l'honneur de notre pays ; la dignité de notre art ; la sainteté de l'amour ; la solidité et le bonheur de la famille, et, ce qui compte encore plus, le salut de tant d'âmes et le respect de la loi de Dieu.

C'est un problème qui requiert vraiment étude et action et qui peut-être, sans le secours militant de l'Action catholique, ne pourrait recevoir de solution positive. Il faut que celle-ci manifeste ses magnifiques réserves de principes et d'idéaux, de vertus morales, de discipline ascétique, de grâce divine, pour que la vague du vice et de désespoir moral qui assaille notre société soit contenue et refoulée.

Dans l'espoir que, forts d'une conscience précise de l'Action catholique, vous saurez sagement défendre les mœurs chrétiennes et leur donner une nouvelle splendeur, nous vous encourageons tous en vous donnant notre bénédiction de pasteur.

Milan, le 14 février 1960.

Les relations inter-raciales en Afrique du Sud

Lettre collective de l'épiscopat

A l'issue de leur session plénière qui s'est tenue à Pretoria, du 26 janvier au 2 février 1960, *les évêques d'Afrique du Sud ont publié la lettre suivante* (1) *:*

Chers Fils dans le Christ,

Nous sommes gravement préoccupés par l'avenir de notre pays et de toute sa population. Chargés de la mission du Christ de « prêcher l'Evangile » et d'enseigner la pratique de tous ses commandements, nous sommes obligés non seulement de faire connaître la vérité chrétienne, mais aussi de faire en sorte qu'elle soit mise en pratique. C'est en exécution de ce mandat sacré que nous vous parlons spécialement de ces relations humaines que l'on appelle « relations inter-raciales », tant entre individus qu'entre groupements de population ou entre nations, dans les différentes sphères de l'activité humaine.

Nous avons déjà parlé de cette question dans nos lettres précédentes, publiées en 1952 et en 1957 (2), mais son importance exige que nous y revenions. Ce problème doit être résolu rapidement et à la lumière des principes chrétiens, sinon il y aura peu d'espoir de maintenir l'ordre et la paix, car les antagonismes croîtront, les préjugés se durciront jusqu'à l'intolérance, et la frustration conduira à des explosions de désordre et de violence.

Nous ne pouvons pas fermer les yeux à la poussée continuelle de mouvements nationalistes sur le continent où nous nous trouvons, avec les répercussions qui en résulteront pour notre pays. Les aspirations nationalistes ne peuvent pas être l'ultime critère pour déterminer les fins et les actions des hommes, c'est l'Evangile de Jésus-Christ qui doit les guider et les diriger.

Une question religieuse et morale

En parlant de ce problème, nous nous appuyerons sur des arguments moraux et religieux, nous proclamerons l'enseignement chrétien et expliquerons ses exigences. Lorsque nous traiterons de questions sociales, économiques et politiques, cela sera indépendamment de toute appartenance à une classe, un milieu ou un parti, montrant les implications morales qui doivent guider et diriger la vie sociale, économique et politique. Les principes de l'Evangile s'appliquent à tous les aspects de la vie de l'homme, car c'est tout l'homme qui doit être sauvé. La personne humaine ne peut pas être divisée contre elle-même, et ses activités sociales, économiques et politiques ne peuvent pas être séparées de ses obligations morales. Toutes les activités de l'homme doivent être exercées à la lumière de l'Evangile qui lui a été donné pour

---

(1) *Fides Documentation*, 20 février 1960. Traduction (d'après le texte anglais) et notes de *la D. C.*
Pour situer le problème racial, précisons que l'Union sud-africaine, sur ses 14 673 000 habitants, compte : 3 067 000 blancs (dont 58 % d'Afrikanders et 42 % de langue anglaise), 9 751 000 noirs bantous, 1 405 000 métis et 450 000 Asiatiques (chiffres aimablement fournis par l'ambassade d'Afrique du Sud à Paris). Les catholiques étaient, en 1957, 735 000, dont 120 000 blancs.

(2) *D. C.*, n° 1132 du 19 octobre 1952, col. 1325, et n° 1262 du 13 octobre 1957, col. 1321.

lui permettre de vivre selon la volonté de Dieu et ainsi réaliser sa grande destinée.

Si l'homme veut atteindre sa vraie perfection et remplir sa vocation sur cette terre, la moralité, qui est la religion mise en pratique, doit être la base de ses efforts, individuels et communs. S'il n'en est pas ainsi, c'est l'irréligion qui le guide, et les fruits de l'irréligion ce sont la misère et l'oppression provenant de la cupidité et de l'orgueil. Saint Jean nous avertit : « Car tout ce qui est dans le monde, la concupiscence de la chair, la concupiscence des yeux et l'orgueil de la vie, ne vient point du Père, mais du monde. » (*I Jean*, II, 16.)

La volonté de Dieu

C'est la volonté de notre Père qui est dans les cieux, manifestée en son Fils Jésus-Christ, Dieu fait homme, notre Rédempteur, que tous les hommes vivent en paix les uns avec les autres. « Heureux les pacifiques, car ils seront appelés enfants de Dieu. » (*Matth.*, V, 9.) Dieu sait ce qu'il y a dans l'homme, et particulièrement dans sa nature humaine affaiblie par le péché originel, mais sa grâce est là pour triompher des ténèbres de l'intelligence de l'homme et de la faiblesse de sa volonté, pour permettre à l'homme de renoncer à son orgueil et de suivre le chemin de l'humilité devant Dieu.

C'est le plan de Dieu pour l'homme, c'est sa pensée à laquelle nous devons nous conformer dans notre conduite individuelle ou familiale, en tant que citoyens ou personnes exerçant une autorité. Ce plan, la révélation de Jésus-Christ nous l'a fait connaître.

Besoin de prière

C'est à la lumière de cette révélation que nous devons voir, juger et agir. « Nous n'avons pas ici-bas de cité permanente, mais nous cherchons celle qui est à venir. » (*Hébr.*, XIII, 14.) Notre premier devoir est donc celui de la prière pour obtenir du Dieu tout-puissant que la lumière de son Saint-Esprit illumine les esprits des hommes, et que sa force les accompagne sur le chemin de la justice. Nous n'insisterons jamais assez sur le besoin et l'obligation de la prière, parce que c'est la grâce de Dieu qui doit avoir raison de l'ignorance et de la fragilité humaine, obstacles à la bonne solution de nos problèmes. Nous insisterons d'autant plus sur cette nécessité que l'homme est davantage porté à ne compter que sur ses propres ressources, à suivre ses idées propres et ses désirs égoïstes, et à avoir recours à la force et à la violence pour parvenir à ses fins.

Prions chaque jour, chaque heure, pour que Dieu donne aux hommes sa grâce, afin qu'ils voient où est le bien et qu'ils le fassent avec noblesse.

La politique est assujettie a la loi de Dieu

Nous reconnaissons la légitimité des aspirations politiques et de l'usage des moyens propres à apporter des bienfaits aux individus et à la communauté, mais nous pouvons demander qu'en cela on se soumette à la loi de Dieu. Nous devons « rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu », « car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu, et celles qui existent ont été instituées par lui ». (*Rom.*, XIII, 1.) Nous demandons que l'on fasse appel, encore et toujours, à tous les moyens et à toutes les méthodes pacifiques, et nous condamnons l'usage illégal de la force et de la violence.

L'Etat, en tant qu'autorité responsable du bien commun, a le droit d'user de la force pour le protéger, pour maintenir l'ordre et la paix, et pour empêcher les malfaiteurs de nuire, mais seulement pour cela.

Les populations ont le droit de lutter pour leurs droits légitimes, mais elles doivent user de moyens pacifiques. Cependant, l'exaspération peut conduire à des explosions de violence. Sans vouloir excuser de tels actes, nous demandons que l'on supprime leurs racines qui sont l'injustice et les mesures d'oppression.

Nous voulons rappeler aux impatients de prendre garde d'être abusés par des hommes qui ne désirent pas le vrai bien du peuple, mais ne poursuivent que des fins négatives et égoïstes.

La Providence de Dieu continue a agir

Les peuples d'Afrique du Sud doivent voir dans leur histoire la Providence de Dieu qui les a rassemblés en une communauté, malgré les différences d'origine et d'évolution sociale. Cette Providence les a fait vivre ensemble pendant une longue période et les a déjà associés dans toutes les sphères de la vie. Dans la lumière de cette même Providence ils ont été appelés à une même tâche, celle d'arriver à un mode de vie permettant à tous de vivre ensemble en paix et en s'aidant mutuellement.

Il devrait être manifeste que nous formons une communauté parce que c'est l'autorité de l'Etat, régissant tous les éléments, qui représente l'unité de la comunauté. Il y a des différences d'origine, de développement, mais elles sont secondaires, spécialement dans la lumière de l'unité fondamentale de l'humanité et des droits fondamentaux de chaque membre de la communauté.

C'est dans l'acceptation de cette unité et de cette justice transcendantales que nous devons trouver le chemin d'une harmonieuse vie en commun.

L'unité de tous les hommes

Tous les êtres humains sont un. S'il est courant de parler de plusieurs races, il n'y a en vérité qu'une seule race, la race humaine. Nous sommes tous fils d'Adam et nous partageons tous la même nature humaine. Nous sommes tous faits à l'image et à la ressemblance de Dieu, possédant chacun une âme immortelle, douée d'intelligence, de volonté et de sensibilité, et nous avons tous une destinée éternelle. Dieu a voulu que nous soyons tous unis à lui et que nous soyons unis les uns aux autres dans ce monde aussi bien que dans l'autre. Cette unité transcende toutes les différences et fait de nous une seule famille, la famille humaine où nous sommes tous unis les uns aux autres.

Cette unité est renforcée par cette vérité que nous sommes tous frères dans le Christ, car le Christ a pris la même nature que nous tous et c'est par cette nature humaine qu'il nous a rachetés par sa mort sur la croix. Chacun de nous a été racheté par le précieux sang de Jésus-Christ.

La dignité de chaque être humain

Cette unité essentielle nous montre la valeur de chaque personne humaine et sa grande dignité à cause de notre création par Dieu, de notre âme immortelle et de notre destinée surnaturelle. La

valeur de chaque être humain est le prix qui a été payé par le Christ : sa propre vie.

C'est à la lumière de cette unité et de cette dignité que doit s'orienter toute la vie de l'homme sur cette terre, sous quelque aspect qu'on la considère : social, culturel, économique, politique. C'est l'homme tout entier qui a cette valeur, et tout doit être subordonné à la nature de l'homme et à sa fin.

Il est vrai que les hommes se réunissent en groupes formés par les liens de relation ou d'association, mais ces groupes doivent également se soumettre à ces réalités transcendantes que sont la dignité de la personne humaine et l'unité du genre humain. Il est pareillement vrai qu'il y a des distinctions et des conventions sociales qui visent à la perfection de l'homme et au bon ordre de la société, mais elles sont transitoires et changeantes, et on ne peut pas tolérer qu'elles s'opposent à la dignité et à l'unité dont nous parlons.

C'est également un fait qu'il y a des différences entre les hommes quant aux talents dont ils sont doués, l'héritage du passé qu'ils portent avec eux ou leurs possibilités de contribution au bien commun. On doit tenir compte de tous ces faits dans l'ordonnancement de la vie sociale, mais en les considérant comme des motifs de plus grande responsabilité pour ceux qui ont le plus reçu, et non comme des titres à des positions privilégiées. Ces inégalités, ces différences accidentelles venant de la naissance et de l'origine ne démentissent pas et ne peuvent pas démentir l'unité fondamentale de l'espèce humaine et de toutes les personnes qui lui appartiennent.

Les droits de chaque individu

Ces différences n'atténuent en rien les droits fondamentaux qui appartiennent à chaque homme. Ces droits ont précisément leur origine dans l'obligation qu'a chaque homme de répondre à sa nature et de réaliser sa destinée, et ils transcendent tous autres désirs ou revendications.

Nous voyons ainsi que chacun de nous a le droit de vivre, « le droit d'entretenir et de développer sa vie corporelle, intellectuelle et morale ; en particulier le droit à une formation et à une éducation religieuse ; le droit au culte de Dieu, privé et public, y compris l'action charitable religieuse ; le droit, en principe, au mariage et à l'obtention de sa fin ; le droit à la société conjugale et domestique ; le droit au travail comme moyen indispensable pour l'entretien de la vie familiale ; le droit au libre choix d'un état de vie, et donc aussi de l'état sacerdotal et religieux ; le droit à l'usage des biens matériels dans la conscience des propres devoirs et des limites sociales ». (Pie XII : *les Droits de l'homme.*) (3)

Ces droits fondamentaux incluent aussi le droit à une bonne organisation de la vie sociale et commune, avec l'égalité de tous devant la loi, celle-ci devant être appliquée, y compris la législation sur la mise en accusation, en se basant sur un critère de justice. Ce bon ordonnancement de la société requiert que dans l'industrie et le commerce chacun ait un travail correspondant à sa dignité et reçoive un juste salaire lui permettant de subvenir à ses propres besoins et à ceux de sa famille, il requiert aussi un développement de l'ordre social permettant à chacun de devenir propriétaire et redonnant de plus grandes possibilités d'éducation aux enfants intelligents et bien doués.

Nous reconnaissons que dans la conduite des affaires publiques l'Etat a le droit d'imposer des restrictions à ses membres pour le bien commun, mais nous déplorons cette tendance à multiplier les restrictions jusqu'à constituer une charge intolérable et exaspérante allant jusqu'à une suppression presque totale de la liberté de mouvement et affectant sérieusement le droit de travailler et de gagner sa vie.

Un ordre social juste condamne également le système du « travail migratoire » et exige que la famille puisse remplir sa fonction propre, le chef de famille étant réuni avec sa femme et ses enfants en une vraie vie familiale.

La même conception chrétienne vise à promouvoir un esprit social pratique dans les relations de voisinage et dans le cadre du district ou de l'Etat pour arriver à faire cesser l'hostilité entre classes, groupes d'intérêts, groupes de différentes origines. Ce n'est que dans cette société que la personne humaine peut connaître ces sentiments de solidarité vraiment humaine et de fraternité chrétienne qui devraient être les siens.

La communauté soumise a Dieu

La raison d'être de la communauté, il faut bien le comprendre, c'est précisément de faire respecter et de développer ces droits, de faire que chaque personne et chaque famille puisse vivre d'une façon qui corresponde à sa dignité, et que chaque personne puisse avoir la possibilité de parfaire sa nature par l'apport de l'assistance mutuelle. La raison d'être de l'autorité de l'Etat c'est d'assurer l'exercice des droits fondamentaux de l'homme et de promouvoir le bien-être général, la prospérité temporelle de tous et la tranquillité de l'ordre pour toute la communauté.

Il peut bien y avoir des groupes nationaux dans une communauté et ils ont des droits légitimes à faire valoir, mais dans la subordination au bien commun. L'origine de ces groupes est d'ordre historique et coutumier, mais ils ne sont pas inchangeables, et si au cours des temps ils se transforment ou même disparaissent en étant assimilés par d'autres groupes, ils doivent être laissés à la Providence de Dieu qui certainement dirige la destinée des nations aussi bien que celle des hommes. Si la fidélité à son propre groupe porte à travailler pour lui et pour ses intérêts, elle doit cependant céder la priorité à une plus grande fidélité, la fidélité à la volonté de Dieu, à l'unité transcendantale des hommes.

C'est précisément cette fidélité et l'emprise du groupe sur ses membres qui créent l'actuel problème des relations humaines. Seule la lumière de l'Evangile peut harmoniser les exigences apparemment contradictoires des groupes et de l'ensemble de la communauté.

Le commandement de l'amour

Le Christ nous enseigne que nous devons chercher d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et que tout le reste nous sera donné par surcroît. Nous disons dans le *Notre Père :* « Que votre règne arrive, que votre volonté soit faite. » En d'autres termes, nous devons obéir aux commandements et laisser le reste à Dieu. Nous devons aimer Dieu par-dessus toutes choses et aimer

(3) Radiomessage de Noël 1942, *D. C.*, n° 971 du 18 août 1946, col. 917.

notre prochain comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu. Pour nous montrer qui est notre prochain, le Christ nous a donné la parabole du bon Samaritain qui était le prochain d'un étranger, de quelqu'un qui était en dehors de son groupe. Il surmonta les divisions entre nations et s'associa avec un être humain que la Providence de Dieu l'avait fait rencontrer.

La justice du royaume de Dieu doit dépasser celle des scribes et des pharisiens, les sectes intensément exclusives d'alors. Elle doit aller jusqu'à aimer nos ennemis, à faire du bien à ceux qui nous haïssent et à prier pour ceux qui nous persécutent et nous calomnient (*Matth.*, V, 44).

L'unité essentielle de l'espèce humaine et les droits fondamentaux qui en découlent sont exprimés d'une façon plus concrète dans la justice et la charité mises en œuvre. La justice donne à notre prochain ce qui lui est dû, l'amour, lui, va plus loin, il recherche la compréhension réciproque, il rend service, il supporte les injures, il s'associe dans un esprit d'amitié et de solidarité humaine avec ceux en contact desquels nous sommes mis par les circonstances particulières. Seul l'amour peut dissiper l'aveuglement des préjugés et nous faire voir le Christ, notre frère, dans tous les hommes.

Les changements nécessaires

Il est nécessaire que des changements interviennent dans notre vie sociale, mais ils doivent d'abord commencer dans les individus. Il doit y avoir un changement de mentalité de façon à voir dans notre prochain une personne humaine, quelle que soit la couleur de sa peau ou son origine. Il doit y avoir un changement de cœur nous disposant à aller au-devant de nos frères et à les rencontrer comme des personnes humaines avec lesquelles nous avons en commun tous les défauts inhérents à la personne humaine. Il doit y avoir un changement de politique visant à unir dans l'amour tous ceux qui forment la communauté sud-africaine. La défiance doit faire place à la confiance mutuelle, le dédain et le mépris à l'estime des qualités de nos compatriotes, l'orgueil de ses origines à un sentiment de responsabilité pour le bien-être des autres, le ressentiment à la patience et à la tolérance. Tout cela n'est rien d'autre que l'esprit du Sermon sur la montagne qui est la *Magna Charta* des chrétiens. Ceux qui ont faim et soif de justice seront rassasiés. Ceux-là sont bénis du Sauveur de l'humanité.

Il y a une forte tendance chez beaucoup à voir notre pays comme un ensemble de communautés basées sur les origines raciales ou la couleur. Tout en reconnaissant l'instinct naturel à s'associer avec ceux qui sont comme nous, cependant la vraie tendance doit être à l'unité et non à la désunion. C'est là le plan de Dieu et c'est la faiblesse de l'homme qui a pris le chemin opposé.

Une nouvelle vision de la société

Pour le bien, plutôt que pour le mal, les différentes communautés de notre pays sont économiquement interdépendantes. Cette interdépendance doit être renforcée et non atténuée ou abolie, car cette solidarité économique n'est rien d'autre qu'une expression concrète de l'amour chrétien.

Il y a beaucoup de personnes de bonne volonté en Afrique du Sud qui voient que les fondements d'une solution doivent être trouvés en surmontant les barrières raciales et en traitant leurs concitoyens comme des personnes humaines qui leur sont absolument semblables.

Il y a beaucoup de restrictions à abandonner, de préjugés à surmonter, de craintes à calmer. Cela ne peut provenir que d'une nouvelle vision de la société où la charité et la justice règnent, où l'Evangile est à la base de la vie.

Notre pays est accablé de beaucoup de craintes et de frustrations. Certains craignent d'être submergés politiquement et économiquement, de là une législation privant les autres d'une voix effective dans les conseils du gouvernement. Tout en reconnaissant qu'il ne faut pas priver ceux qui ont une culture plus avancée d'une part effective de gouvernement et qu'il ne faut pas réduire leur situation économique, cependant il n'est pas nécessaire que cette protection se fasse en opprimant les autres et il ne doit pas en être ainsi.

Participation politique

Dans le domaine politique, cela peut être obtenu par le droit de vote accordé sur une base de justice, et l'octroi du droit de vote directement à tous les membres qualifiés de la communauté n'aura pas pour résultat la domination d'un groupe sur un autre. Le plus important, c'est que dans la détermination de la capacité à exercer le droit de vote d'une façon vraiment responsable on se base non sur la couleur, mais sur la qualification de chacun.

Il est universellement reconnu que des conditions doivent être mises à la participation des citoyens à la vie politique de leur pays. Dans un pays comme l'Afrique du Sud, avec ses problèmes spéciaux, il est certainement difficile de déterminer ces conditions d'une façon satisfaisante, mais cela ne doit pas être impossible pour des hommes animés d'esprit de justice et ayant le souci du bien commun.

Lorsqu'un individu émerge d'un Etat de moindre développement et montre qu'il possède la qualification requise, il doit être admis à participer à la vie politique. Cette participation doit revêtir une forme qui la rende authentique et effective, et laisse la possibilité d'accéder à tous les niveaux de participation, même les plus élevés.

Cette participation au gouvernement ne doit pas avoir pour critère la recherche de plus grands avantages politiques. Il y a des considérations plus élevées qui doivent entrer en jeu.

Possibilités économiques

Egalement dans le domaine économique, si le bien commun requiert que les conditions de l'industrie et du commerce, des affaires, de l'emploi et du travail ne soient pas brusquement perturbées et changées, il requiert cependant aussi que ceux qui sont doués, qui ont des qualités d'application et de patience, et le désir de progresser, ne se voient pas privés de la possibilité d'améliorer leur situation économique.

Dans ce pays, il y a une vaste unité économique en ce sens que tous contribuent au bien-être matériel général. Il y a une interdépendance mutuelle entre les différents groupes. Ce fait demande en justice le payement de justes salaires et l'assurance d'un niveau de vie décent en ce qui concerne le logement et les différentes commodités, mais il demande aussi que tous aient la possibilité d'acquérir une

qualification technique et de pouvoir l'exercer sans considérations de couleur. L'équilibre entre la production et la distribution doit naturellement être sauvegardée, ainsi que les avantages déjà acquis par les travailleurs, et la sécurité économique qu'ils ont obtenue doit être protégée. Les ajustements que pourra nécessiter l'adoption de ce principe doivent éviter de porter préjudice à ceux qui ont des positions protégées et, naturellement, des responsabilités en conséquence. Néanmoins, il ne peut être admis que cette protection ne vise qu'à maintenir pour eux une position économique privilégiée.

Relations sociales

Cette même unité essentielle sur laquelle s'appuie ce qui vient d'être dit vaut également dans le domaine social. Ceux qui atteignent le niveau d'éducation voulu, d'une façon officielle ou non, doivent pouvoir s'associer avec les autres s'ils ont avec eux une communauté d'intérêts. Une personne ne peut pas refuser de s'associer avec d'autres d'égal niveau d'éducation uniquement pour des motifs de couleur, car un tel refus constituerait une atteinte à la dignité humaine et à l'unité fondamentale de l'humanité. Une législation qui limite cette libre association et les relations sociales est en contradiction avec les principes chrétiens, c'est un refus de reconnaître l'unité fondamentale de l'humanité.

En fait, cette législation en est arrivée à refuser des droits fondamentaux, telle la loi sur les mariages mixtes qui prive les individus du libre choix de leur conjoint, uniquement pour des motifs de couleur, prohibition qui ne se trouve ni dans la loi divine ni dans la loi morale naturelle. De même la loi sur les territoires des groupes dénie un droit fondamental en ce sens qu'elle restreint le droit de propriété pour les individus de certains groupes par les limitations qu'elle impose.

Appel a tous

Nous faisons donc appel à vous tous, membres fidèles de l'Eglise, pour tenir compte de nos déclarations et de nos enseignements, et nous avons confiance que sur ces problèmes vous serez entièrement en accord avec l'enseignement du Christ. Nous considérons la situation avec gravité. Nous voudrions qu'une mentalité vraiment chrétienne prévale non seulement chez vous, mais chez tous. Nous devons insister sur ces principes et, pour qu'ils pénètrent, nous proposons que l'on prêche sur les aspects exposés dans cette lettre. Nous ne doutons pas que vous ferez bon accueil à cette prédication, car elle vous permettra d'avoir des idées plus claires sur ce problème vital, elle donnera à vos consciences des directives sur ces questions qui affectent chacun de nous, et elle vous mettra en mesure d'agir en accord avec l'enseignement de Notre-Seigneur, le Maître que nous devons écouter et suivre pour parvenir à ce qui est l'objet de nos plus ardents désirs : faire sa volonté, travailler à l'avènement de son règne et faire qu'il approuve toute notre vie ici en ce monde.

Pretoria, février 1960.

Evénements et Informations

JANVIER 1960

S. 23 JANV. — A l'étranger. — Le bulletin de l'Agence **Fides** annonce, à la date du 19 décembre 1959 : 1° l'érection du vicariat apostolique de **Miri (Bornéo britannique)** avec un territoire pris sur le vicariat de Kuching. Ce nouveau vicariat est confié aux missionnaires de la Société Saint-Joseph de Mill-Hill ; — 2° l'érection de la préfecture apostolique de **Manokwari (Nouvelle-Guinée)**, avec un territoire pris sur le vicariat apostolique de Hollandia. Cette nouvelle préfecture est confiée aux **Ermites** de Saint-Augustin ; — 3° la nomination de l'abbé **Dominique Yoshimatsu Noguchi** comme évêque de **Hiroshima (Japon).** Ordonné prêtre le 28 mars 1937, l'abbé Noguchi fut assistant au grand séminaire interdiocésain de Tokyo pendant quatre ans et enseigna le japonais aux nouveaux missionnaires étrangers. En 1941, il devint curé de la paroisse Saint-Jean-Marie-Vianney, à Tokyo, et y demeura vingt-deux ans ; — 4° le transfert de **Mgr Louis Parisot**, archevêque de **Cotonou (Dahomey)**, démissionnaire, au siège archiépiscopal titulaire de Chersonesus de Zéchie ; — 5° la promotion de **Mgr Bernardin Gantin**, évêque titulaire de Tipasa de Mauritanie et auxiliaire de **Cotonou**, à ce siège archiépiscopal métropolitain ; — 6° la nomination, le 15 janvier 1960, du **R. P. de Reeper**, des Missionnaires de Mill-Hill comme préfet apostolique de **Ngong (Kenya).** Né à Bois-le-Duc (Hollande), le 17 novembre 1902, ordonné prêtre le 17 juin 1927, le nouveau préfet enseigna durant six années dans l'école apostolique de Hoorn (Hollande) ; puis, fut missionnaire dans le diocèse de Kisumu (Kenya), de 1933 à 1947. A cette date, il fut nommé assistant général de sa Société et devait le rester jusqu'à sa nomination. Il est l'auteur bien connu de livres de droit missionnaire et de théologie pastorale.

— **L'Osservatore Romano** annonce la nomination du chanoine **Henri Gufflet,** curé doyen de Saint-Germain-en-Laye (diocèse de Versailles), comme évêque titulaire de Calama et coadjuteur avec droit de future succession de Mgr Rastouil, évêque de **Limoges.** Né à Versailles, le 24 mai 1913, il fait ses études au lycée Hoche, entre au grand séminaire à dix-sept ans, est ordonné prêtre le 29 juin 1926 à Rome, où il obtient le doctorat en théologie. Professeur de théologie fondamentale au grand séminaire et économe, il est nommé en 1947 curé de Sainte-Geneviève-des-Bois ; en 1955, curé doyen de Saint-Germain, où il développe les mouvements spécialisés.

D. 24 JANV. — A Alger, au cours de violentes manifestations, une fusillade éclate entre manifestants et gendarmerie mobile : 8 morts et 85 blessés dans les forces de l'ordre ; 11 morts et 56 blessés chez les manifestants. Un appel de **M. Delouvrier** adjure les Algérois de ramener à la raison les désespérés. Le **général Challe** proclame l'état de siège.

— **A Paris,** à l'issue d'un tête-à-tête **de Gaulle-Debré,** à l'Elysée, les manifestations publiques sont interdites dans tout le territoire. Toute nouvelle en provenance de l'Algérie est désormais censurée.

— **A Rennes, M. Debré** a parlé aux paysans de sa politique paysanne, expliquant son allocution de la veille à la radio. Il a parlé aussi de l'Algérie. Il rentre subitement à Paris, rappelé par la gravité de la situation.

A l'étranger. — A Rome, inauguration, au Latran,

du Synode romain, que le Souverain Pontife voudrait donner en exemple au monde (Cf. D. C., n° 1322, au 21 février 1960, col. 193.)

— Dans une interview télévisée, S. Em. le cardinal **Tardini**, interrogé par le **R. P. Wenger**, de **la Croix**, laisse entrevoir que la Commission antépréparatoire du Concile aura achevé ses travaux en juillet prochain.

— **L'Osservatore Romano** annonce : 1° que l'abbé **Nicolas Cavana**, curé de la paroisse Saint-Alexandre à Alessandria, est nommé évêque de Rieti ; 2° le **R. P. Virgilio Copas** est nommé évêque titulaire de Bennefa et vicaire apostolique de Port-Moresby (Nouvelle-Guinée) ; 3° le **R. P. Georges Bernarding** (Société du Verbe-Divin) est nommé évêque titulaire de Belabitene et vicaire apostolique de Mount Hagen (Nouvelle-Guinée) ; 4° le **R. P. Bernard Schilling** (Société du Verbe-Divin) est nommé évêque titulaire de Callipolis et vicaire apostolique de Goroka (Nouvelle-Guinée).

— A **Berlin**, au Synode de **Berlin-Brandebourg** de l'Eglise évangélique, qui se tient depuis le 21, **le Dr Dibelius** annonce qu'il se démettra de sa fonction de président en 1961.

L. 25 JANV. — A **Alger**, les insurgés se sont fortifiés. Leur nombre serait passé de 500 à 3 000. Le mouvement s'étend à toutes les autres villes de l'Algérie qui veulent fraterniser avec les émeutiers. 5 des blessés de la veille sont morts. Le bilan est ainsi de 25 morts et 140 blessés. **M. Debré** fait un voyage nocturne à Alger. On compte deux groupes d'insurgés : l'un sous les ordres de **M. Ortiz**, aux Compagnies aériennes ; l'autre sous celui du député **Lagaillarde**, aux Facultés.

— A **Paris**, le bilan officiel de notre commerce pour 1959 vient d'être établi. Les exportations s'élèvent à 203,6 milliards. Les importations à 206,7 milliards ; avec un déficit donc de 3,1 milliards. Le taux de couverture est de 99 %. C'est la meilleure année pour nos échanges depuis la Libération.

A l'étranger. — A **Bonn**, retour du chancelier **Adenauer** de son voyage d'Italie. Le principal vœu émis après les conversations est celui d'une unanimité parfaite à recommander aux Occidentaux, avant la rencontre au sommet.

— Au **Viet-Nam-Nord**, on vient d'expulser deux autres missionnaires : le **P. Haag**, Dominicain, et le **P. Pencole** ; il ne reste plus dans tout le pays que 6 missionnaires et 1 évêque.

— A **Bruxelles**, coup de théâtre à la Table ronde sur le Congo. Le leader de l'Abako quitte la salle, et **Patrice Lumumba**, libéré, prendra part aux négociations.

— A **Madrid**, réunion d'un Comité international « pour le rayonnement et la défense de la civilisation chrétienne ». Avec **M. Pinay** pour la France, y participaient des ministres ou présidents en charge : d'Espagne, de Suisse, d'Italie, d'Autriche.

— A **Tunis**, la Conférence des peuples africains reçoit de **M. Khrouchtchev** un message d'amitié et d'encouragement.

M. 26 JANV. — A **Alger**, la situation n'a fait de progrès en aucun sens. D'autre part, de Paris, **M. Debré**, dans une allocution radiodiffusée, a tenté de situer le débat algérien ; ses propos ont été mal accueillis à Alger. Le **général de Gaulle** a reçu le **maréchal Juin**.

A l'étranger. — A **Tunis**, la Conférence africaine fait le procès de la France, de l'Angleterre et de l'Union sud-africaine.

— A **Bruxelles**, démarrage de la Conférence du Congo belge. On s'est entendu sur l'ordre du jour, sur l'autorité délibérante de l'Assemblée et déjà sur la date de la proclamation de l'Indépendance (fixée au 1er juin 1960).

— A **Londres**, la Conférence pour Chypre retarde encore ses conclusions. Les parties ne parviennent pas à s'entendre sur les limites des bases réservées aux Britanniques dans l'île.

— A **Séoul (Corée)**, une bousculade pour prendre place dans un train a fait dans une gare 31 morts et 49 blessés.

— De **Washington**, sévère avertissement d[e] **M. Eisenhower** à **Fidel Castro**, à propos de sa propagande antiaméricaine.

— A **Rome**, les six ministres des Affaires étrangères du Marché commun se sont réunis pour fixe[r] leur politique extérieure commune. Le communiqu[é] déclare qu'un accord complet serait intervenu.

— A l'**O. N. U.**, sur présentation de la France e[t] de la Tunisie, le **Cameroun** est agréé par le Consei[l] de sécurité, qui en recommandera la candidature.

— A **Tayninh (Viet-Nam-Sud)**, 300 hommes d[u] Viet-Minh ont attaqué un camp vietnamien pa[r] surprise. Bilan : 20 morts au camp ; 37 morts e[t] 16 prisonniers chez les assaillants.

M. 27 JANV. — A **Alger**, grève générale et situation inchangée. Un appel de **M. Delouvrier** à l[a] radio adjure les Algérois de reprendre le travail. De son côté, le **général Challe** réclame l'ordr[e] et déclare que l'armée se bat pour l'**Algérie française**. **M. Delouvrier** est écouté en partie ; certaine[s] professions sont libérées et mises au service de l[a] ville.

— A **Paris**, le Conseil des ministres a duré u[n] peu plus de deux heures pour étudier la situation.

— A **Paris**, mort du **docteur Charles Paul**, le plu[s] célèbre des médecins légistes ; il avait 81 ans e[t], dit-on, 140 000 autopsies à son actif.

— A **Paris**, arrivée de **M. Chelha**, député musulman d'Alger, qui déclare : « Les musulmans n[e] participent pas à l'insurrection. »

— A **Paris**, la Commission permanente de l'Assemblée des cardinaux et archevêques siège pou[r] préparer l'Assemblée générale prévue du 16 a[u] 18 mars.

— A **Paris**, la messe solennelle de l' « **Œuvr[e] d'Orient** », en l'honneur de son patron, saint Jea[n] Chrysostome, a été célébrée, cette année, à la Madeleine, dans le rite chaldéen.

— A **Alger**, le syndicat général des journaliste[s] a obtenu la levée de la censure.

A l'étranger. — A **Bruxelles**, la date de l'Indépendance, sur la demande du gouverneur du Cong[o] a été retardée d'un mois « pour mettre en plac[e] les institutions nécessaires ».

— A **Médine (Arabie)**, une convention de fraternité est conclue entre les rois **Mohammed** [V] du Maroc et **Séoud**. Après quoi, le souverain d[u] Maroc s'est rendu en Jordanie.

— A **Tunis**, le secrétaire général de l'Union marocaine du travail (U. M. T.) a préconisé, aux applaudissements des congressistes, la levée d'un « corp[s] de volontaires africains » pour l'Algérie.

— A **Rome**, à **St-Louis-des-Français**, **Mgr Blanchet** clôture ses conférences sur « La jeunesse d'aujourd'hui » et « La culture occidentale dans l[e] monde de demain » ; il a pu aussi parler au Pap[e] des travaux de l'Institut catholique pour le Concil[e].

J. 28 JANV. — A **Paris**, on annonce l'arrestatio[n] du député, **M. Le Pen**, à la suite de perquisition[s] opérées chez lui par la Sûreté. D'autres mandat[s] d'arrestations auraient été signés contre de[s] hommes politiques.

— A **Alger**, on annonce que le **général Gracieu[x]** aurait invité les musulmans à manifester à leu[r] tour ; leur participation a été en tout cas décevante pour les organisateurs ; quelques ancien[s] combattants musulmans ont seuls répondu. D'autr[e] part, **M. Delouvrier**, après un appel dramatique au[x] Algériens, s'est retiré dans le « bled » avec l[e] **général Challe**. A Oran, les territoriaux se son[t] emparés de la mairie et en ont chassé le mair[e] **M. Fouques-Duparc**, député.

— En **France**, toutes sortes d'Associations en[-] voient à l'Elysée des télégrammes de confiance a[u] **général de Gaulle**. Un « Comité de soutien » s'es[t] même constitué.

— Devant la Commission des finances, **M. Baumgartner** donne ses prévisions. Deux points ont ét[é] retenus : l'impasse des impôts portée à 1 milliard N[F] et la nécessité d'augmenter les fonctionnaires, do[nt] les salaires sont jugés par lui insuffisants.

— A **Alger**, les obsèques des 14 gendarmes, victimes de l'émeute, ont été suivies par un grand concours de peuple, en présence de toutes les autorités civiles et militaires.

A l'étranger. — A **Johannesburg**, des manifestations hostiles ont accueilli **M. Mac Millan.**

— En **République dominicaine**, plusieurs centaines de personnes sont arrêtées pour complot contre le président **Trujillo.**

— A **Assouan (Egypte)**, **M. Moussa Arafa**, ministre des Travaux publics, déclare qu'il va remercier tous les ingénieurs occidentaux, les Russes assurant toutes les responsabilités et le financement du barrage d'Assouan.

— En **Belgique**, plusieurs centaines de milliers de travailleurs sont en grève pour la journée.

V. 29 JANV. — A **Paris**, le **général de Gaulle** parle à la télévision. (Cf. **D. C.**, n° 1322, du 21 février 1960, col. 233.)

— A **Paris**, dans l'église Saint-François-de-Sales, le patron des journalistes, la messe de la presse a été célébrée en présence des **cardinaux Feltin et Marella** ; S. Em. le **cardinal Marella** a pris la parole. (Cf. **D. C.**, n° 1322, du 21 février 1960, col. 227.)

— A **Alger**, une manifestation de la Casbah, qui devait avoir lieu aujourd'hui, a été interdite par l'autorité militaire.

— A **Lyon**, ouverture d'une « Session biblique » avec participation d'exégètes protestants aux séances d'études.

A l'étranger. — En **Argentine**, la Cour d'appel de Buenos Aires confirme un jugement qui retirait au parti communiste la personnalité juridique.

— A **Londres**, après l'échec des négociations sur Chypre, une certaine inquiétude se fait jour dans la presse.

— A **Ottawa (Canada)**, l'épiscopat canadien demande que, dans les « Droits de l'Homme » que le Parlement doit proclamer, les droits de la famille soient aussi affirmés et reconnus.

S. 30 JANV. — A **Alger**, après le discours du général de Gaulle, l'opinion semble désemparée. Les libéraux mettent l'accent sur la garantie donnée. Il ne traitera jamais avec le F. L. N. Il n'a pas eu d'effet sur le comportement des Algérois. Dans les autres villes, la situation redevient normale et, même à Alger, les insurgés décident de lever, dès lundi, l'ordre de grève générale. Enfin, le **général Ely**, chef d'état-major général de la Défense nationale, confère avec **M. Delouvrier** et le **général Challe** à leur P. C. de Réghaïa. L'impression est que le dénouement est proche.

— A **Paris**, l'aviateur Paul Codos, l'un des grands promoteurs de notre aviation commerciale, est mort. Il avait, le premier, relié Paris à Santiago-du-Chili en cinquante-huit heures.

A l'étranger. — A **Rome**, ouverture du IX° Congrès national du parti communiste italien, en présence de nombreuses délégations étrangères, dont la délégation russe, dirigée par **M. Souslov**, du Praesidium du Conseil suprême. Le thème est : « La démocratisation de l'Italie et ses progrès dans le socialisme. » Il est présenté par **M. Togliatti.**

— A **Bruxelles**, les deux plus nombreux partis congolais (l'Abako et le M. N. C.), en la personne de leurs leaders : **Kasavubu** et **Lumumba**, demandent la création d'un gouvernement provisoire congolais, pour présider aux élections.

— A **Rome**, on annonce que l'Italie vient de demander à la C. E. C. A. un crédit de 4 milliards de lires, pour industrialiser la Sardaigne.

— A **Londres**, après l'échec des négociations, on craint une nouvelle flambée de terrorisme à Chypre.

— A **Bagdad**, le roi **Mohammed V** verra le général **Kassem** après sa visite du roi **Hussein** de Jordanie.

D. 31 JANV. — A **Alger**, dès le matin, la troupe constitue partout des barrages, pour essayer d'empêcher la foule d'approcher du camp retranché. Le **général Crépin** a pris le commandement, à la place du **général Gracieux**. Il demande le calme à la foule pour éviter toute effusion de sang, et met en garde contre les provocateurs. En effet, un obus piégé explose à 11 heures, qui tue trois parachutistes et le musulman F. L. N., déguisé en para, qui l'avait déposé. Tout le jour, les barrages sont forcés sous la pression de la foule. Bataille de haut-parleurs et de tracts. Dès la nuit pourtant, on apprend que les territoriaux, les premiers, quittent le camp retranché, puis une grande partie des civils.

— A **Paris**, à l'hôpital américain de Neuilly, mort de l'**amiral Barjot**, adjoint naval du commandement suprême des Forces alliées en France.

A l'étranger. — **L'Osservatore Romano** annonce le transfert de S. Exc. **Mgr Pablo Ramirez Taboada**, évêque de Cajamarca, au siège de Huacho (Pérou), et de S. Exc. **Mgr Nemesio Rivera Meza**, évêque de Huacho, au siège de Cajamarca. Le transfert de S. Exc. **Mgr Emile Socquet**, de l'archevêché de Ouagadougou (Haute-Volta) à l'archevêché titulaire de Selymbria.

— De **Moscou**, on annonce que **M. Mikoyan** est attendu à Cuba, dans les premiers jours de février, sur invitation du gouvernement cubain, pour inaugurer une Exposition de la science, de la technique et de la culture soviétiques.

— A **Bonn**, **MM. Adenauer** et **Willy Brandt** accordent leur politique sur Berlin et constatent entre eux une « large identité de vues ».

— En **Argentine**, le journal catholique **El Pueblo** cesse aujourd'hui de paraître pour raisons financières. Il n'y a plus que deux quotidiens catholiques dans le pays : **Los Principios** et **Democracia.**

— A **Irkoutsk (Sibérie)**, le métropolite ukrainien **Slipyi**, dernier survivant de la hiérarchie, et condamné aux travaux forcés, est hospitalisé, gravement malade, à 68 ans.

— Au **Danemark**, par dispense spéciale du Pape, l'ex-pasteur protestant marié, **Olaf Roidam Bonnevie**, est ordonné prêtre et installé dans une paroisse de Copenhague.

— A **Tunis**, clôture de la Conférence panafricaine. Les résolutions concernent : le Congo belge, les colonies portugaises, les dominions britanniques, et demandent à tout Etat africain un impôt de contribution pour l'Algérie.

— A **Rome**, clôture du Synode romain par une cérémonie à Saint-Pierre. (Cf. **D. C.**, n° 1322, du 21 février 1960, col. 207.)

— **M. Follereau**, le grand ami des lépreux, fait un appel international à la charité, en faveur des 15 millions de lépreux, qui souffrent encore dans le monde.

FÉVRIER 1960

L. 1er FEVR. — A **Alger**, la résistance a cessé ; les derniers insurgés ont quitté les barricades en rang, avec le député **Pierre Lagaillarde**, au milieu des cris de la foule : « Algérie française. » Ils se sont rendus à l'armée et sont montés sur des camions qui les ont éloignés. Ortiz est en fuite. La ville a repris le travail.

— A **Paris**, une grève générale symbolique, commandée pour « soutenir » le général de Gaulle par les trois Centrales syndicales et par les syndicats de l'Education nationale, devait durer une heure. Tout s'est passé très bien. **Pierre Lagaillarde**, transporté à Paris, a été écroué dans la soirée à la Santé.

A l'étranger. — A **Hokkaïdo (Japon)**, 43 mineurs viennent d'être emmurés par un coup de grisou.

— De **Washington**, on annonce que les Russes ont lancé une nouvelle super-fusée dans le Pacifique.

— En **Israël**, aux confins de la Syrie, à propos d'un bout de territoire disputé, un duel violent d'artillerie a éclaté dans la matinée.

— De **Vienne**, **la Croix** apprend, de source bien

informée, que 150 jeunes Hongrois, détenus depuis 1956, en attendant leurs 18 ans, viennent d'être exécutés ; 16 autres, qui n'avaient pas 18 ans au moment de l'insurrection, ont été arrêtés depuis Noël, et 54 adultes ont été aussi exécutés depuis six mois.

— Les **Informations Don Bosco** publient cette statistique salésienne : Religieux en 1960, 20 031 ; religieuses, 16 543. La progression serait de deux nouveaux Salésiens chaque jour et d'une fondation par semaine. Au total : 2 582 établissements, dont 600 écoles techniques. En France : 2 provinces ; 572 Pères, 427 Sœurs et 40 Centres. Aux Salésiens, sont liés : les « coopérateurs et coopératrices » laïcs (plus d'un million) ; les « Anciens de Don Bosco » (570 groupes) ; les « Amis de Dominique Savio », jeunesse réunie en clubs (72 clubs en France).

— **L'Osservatore Romano** annonce : 1° la promotion de **Mgr Gaetano Malchiodi**, évêque titulaire de Cana, au siège archiépiscopal titulaire de Amasea ; il est vicaire de l'Administration pontificale de Lorette ; 2° le transfert de **Mgr Victor Sartre**, S. J., archevêque de Tananarive (Madagascar), au siège titulaire archiépiscopal de Beroë, et sa nomination comme administrateur apostolique de Tananarive ; 3° la nomination du **R. P. Gilbert Ramanantoanina**, S. J., au siège épiscopal titulaire d'Acmonia, et sa nomination comme auxiliaire de **Mgr Thoyer**, archevêque de Fianarantsoa ; 4° la nomination du **R. P. Joseph Kilasara** (P. S. Sp.), au siège de Moshi (Tanganyika).

M. 2 FEVR. — A **Paris**, le gouvernement doit réunir aujourd'hui le Parlement en session extraordinaire, et lui demander les « pouvoirs spéciaux » en vue de rétablir la situation. On annonce d'autre part que les mouvements de soutien à **de Gaulle**, où les communistes s'étaient infiltrés, ont été dissous, l'objectif atteint. Les pouvoirs spéciaux ont été votés dans la soirée, pour un an. Des ordonnances pourront être prises « pour assurer le maintien de l'ordre, la sauvegarde de l'Etat et de la Constitution, la pacification et l'administration de l'Algérie ». Elles devront être présentées devant le Parlement au plus tard le 1er avril 1961. La loi est votée par 441 voix contre 75.

— A **Paris**, les députés **Biaggi** et **Kaouah** ont été arrêtés à leur arrivée d'Alger et conduits à la Santé.

— A **Paris**, on annonce que le voyage du général **de Gaulle** en Algérie, prévu pour le 5 février, serait retardé.

— A **Paris**, le ministère de l'Education nationale décrète que les vacances de Pâques finiront le 20 avril au lieu du 19 ; mais le jeudi 21 sera jour de classe.

— A **Carcassonne**, sacre de **Mgr Rougé**, des mains de S. Exc. Mgr Puech, évêque du diocèse, assisté de NN. SS. **Lopez de Moura**, évêque de Portalegre (Portugal), et **Boudon**, évêque de Mende.

A l'étranger. — **Egypte**, l'un des chefs des « Frères musulmans », vient de faire un éloge public de **Nasser**, et des mesures d'amnistie ont été prises en faveur de l'organisation jusqu'ici suspecte. On y voit un ralliement.

— En **Allemagne**, visitant l'ancien camp de concentration de Belsen-Bergen, **M. Adenauer** a assuré les 30 000 Juifs qui vivent encore en Allemagne de sanctions énergiques contre les auteurs d'attentats.

— A **Montréal**, le journal catholique **le Devoir** fête son cinquantenaire par des journées de presse. La conférence du **R. P. Gabel**, président de l'Union internationale de la presse catholique, a été très écoutée.

M. 3 FEVR. — A **Paris**, à son tour, le Sénat adopte le projet des « pouvoirs spéciaux » par 225 voix contre 39.

— A **Alger**, le colonel **Godard**, directeur des Services de sécurité de l'Algérie, a été relevé de ses fonctions. **M. Alain de Sérigny** est assigné à résidence. Le **docteur Lefebvre** et **M. Parachini** sont arrêtés ainsi que 40 autres personnes.

— **Le Journal Officiel** annonce la nomination du général **Communal** comme commandant de la défense intérieure du territoire métropolitain, en remplacement du général de brigade **Lassalle** appelé à d'autres fonctions.

— A **Paris**, M. Brunet, successeur de **M. Baumgartner** à la Banque de France, a prêté serment selon l'usage, à l'Elysée.

A l'étranger. — **L'Osservatore Romano** annonce 1° la nomination de S. Em. le cardinal **Jaime de Barros Camara**, légat pontifical au Congrès eucharistique national du Brésil, du 5 au 8 mai 1960 ; 2° la nomination de S. Em. le cardinal **Louis-Joseph Muench**, comme légat pontifical, pour les fêtes du **XIXe** Centenaire du naufrage de saint Paul à Malte (17-24 juillet) ; 3° la nomination de **Mgr Manuel Rodriguez Rozas**, curé d'El Cano, dans l'archidiocèse de San Cristobal de La Havane, au siège épiscopal de Pinar del Rio (Cuba).

— Au **Cap** (Afrique du Sud), **M. Mac Millan** a pris position contre l'**Apartheid** : « Nous rejetons toute idée de supériorité intrinsèque d'une race sur une autre race », a-t-il dit.

— Au **Kerala**, les communistes ont été battus aux élections de dimanche dernier. Sur 126 sièges, 94 passent au parti de l'Alliance, 29 aux communistes, 1 aux indépendants et 1 aux socialistes. On fait pourtant remarquer que les communistes ont augmenté le nombre de leurs voix.

— En **Hongrie**, le gouvernement dément l'exécution des 150 jeunes Hongrois, mais se refuse à toute enquête.

— A **Clydesdale** (Afrique du Sud), une foreuse vient d'atteindre la galerie, où depuis treize jours sont enfermés 435 mineurs ; on ne sait pas encore s'il y a des survivants.

— A **Moscou**, les voyages politiques d'**Eisenhower** ont fait école. Le maréchal **Vorochilov** visite actuellement le Népal ; **M. Mikoyan**, vice-président, part demain pour Cuba. **M. Khrouchtchev**, accompagné de **M. Gromyko**, ministre des Affaires étrangères, est attendu en Inde.

— A **Moscou**, une statistique tirée d'un recensement récent, porte la population totale de l'U. R. S. S. à 208 826 650 habitants. On y compte 2 millions 200 000 étudiants de l'enseignement supérieur. Le taux d'accroissement entre 1939 et 1959 est de 9,5 %.

— A **Washington**, dans une conférence de presse, **M. Eisenhower** déclare qu'il pense fournir des armes atomiques à ses alliés, et juge dépassée la loi Mac-Mahon qui l'interdisait.

— Le **Bulletin d'information catholique du Cameroun** fait savoir que 4 prêtres indigènes ont été enlevés par les terroristes durant le mois de janvier dernier au Cameroun.

J. 4 FEVR. — A **Paris** et en province, les opérations de répression pour atteinte à la sécurité de l'Etat continuent. Une soixantaine de mandats d'amener ont été délivrés. Six juges d'instruction mènent l'enquête.

— A **Alger**, **M. Delouvrier** dissout les organisations nationalistes suivantes : Assistance et Protection ; Front national français (Ortiz) ; Mouvement populaire du 13 mai (Martel) ; Mouvement pour l'instauration d'un ordre corporatif (Lefèvre) ; Mouvement nationaliste étudiant (Susini), et Comité d'entente des mouvements nationaux.

— A **Paris**, au cours d'un dîner d'adieu, **Mgr V... lot** a donné aux informateurs catholiques, dont il est président, ce mot d'ordre : « Montrez l'Eglise présente au travail et à la peine des hommes, dans son œuvre de tous les jours. »

A l'étranger. — A **Moscou**, le Comité du pacte de Varsovie se réunit pour examiner les questions qui peuvent l'intéresser dans la rencontre au sommet. Le pacte de Varsovie est le pendant oriental de l'O. T. A. N.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse ». 5, rue Bayard, Paris-8e. *Le directeur :* JOSEPH MATHE...

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

MAISON de la BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris-8e - C. c. p. Paris 1668
Tél. : BAL. 73-05

France et Communauté : 1 an, **15,75** NF (1575 frs) 6 mois, **8,25** NF (825 frs) ● Canada et U. S. A., « Périodica » : 1 an, **5,50** dollars : 5090, avenue Papineau, Montréal 34. ● Suisse : **20** frs suisses - Belgique : **210** frs belges ● Autres pays : 1 an, **21,25** NF (2125 frs) ; 6 mois, **11,25** NF (1125 frs).

PRIX DU NUMÉRO : 0,70 NF (70 frs) pour l'année en cours. Par 5 ex. net : **0,525** NF (52,50 frs) plus le port. Numéros des années précédentes : **1** NF (100 frs) l'ex.

Reliure mobile : dos et extérieur en pégamoïd, titre doré au dos - Millésimes 1956-1957-1958-1959 sur demande : **8,65** NF (865 frs) (Ajouter 1,25 NF (125 frs) pour frais postaux).

SOMMAIRE DU N° 1 325 — 3 AVRIL 1960